

SANTÉ & VULNÉRABILITÉS

CREAi
ORS ANCREAI
fnors
OCCITANIE



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

DIAGNOSTIC **SANTÉ-TRAVAIL** OCCITANIE

SEPTEMBRE 2021



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

● Site **MONTPELLIER**
135 allée Sacha Guitry
BP 35567
34072 Montpellier cedex 03
04 67 69 25 03

● Site **TOULOUSE**
Faculté de Médecine
37 allées Jules Guesde
31000 Toulouse
05 61 53 11 46

CONTACT



SITE INTERNET





DIAGNOSTIC **SANTÉ-TRAVAIL** OCCITANIE

SEPTEMBRE 2021

Dr Sylvie CASSADOU, CREAI-ORS Occitanie

Myriam ASTORG, CREAI-ORS Occitanie

Dr Bernard LEDÉSERT, CREAI-ORS Occitanie

Avec la collaboration de Catherine LEVRAT-PINATEL, Anact
et de Hafid BOULAHTOUF, CREAI-ORS Occitanie



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)**

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	1
CHIFFRES CLÉS	3
1/ DÉMOGRAPHIE	3
1.1 Quelles sont les évolutions de la population occitane ?	3
1.2 Quelle est la densité de cette population sur le vaste territoire occitan ?	5
2/ CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE.....	7
2.1 Quelles sont les caractéristiques des zones d'emploi occitanes	7
2.2 Quels sont les taux d'activité de ces zones ? Y a-t-il des différences entre hommes et femmes ?	8
2.3 Quels sont les taux d'emploi de ces zones ? Y a-t-il des différences entre hommes et femmes ? Et selon l'âge ?	9
2.4 Dans les différentes zones d'emploi, comment se répartissent les personnes occupées entre les différentes catégories sociales ?	11
2.5 Dans les différentes zones d'emploi, quelle est la part des femmes de chaque catégorie sociale ?	14
2.6 Dans les différentes zones d'emploi, quelle est la répartition des personnes entre les 5 grands secteurs d'activité.....	15
2.7 Quelle est la répartition des salariés du secteur privé selon la taille de leur établissement employeur et en fonction de leur secteur d'activité ?.....	17
2.8 Comment sont répartis les établissements employeurs du secteur privé en fonction de leurs effectifs ?	18
2.9 Dans quels secteurs d'activité sont répartis les salariés des gros établissements employeurs ?	19
3/ IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE À LA PANDÉMIE DE COVID19	21
3.1 Quel a été l'impact sur le taux de chômage et la demande d'emploi dans les différentes zones d'emploi ?	21
3.2 Comment cela s'est-il traduit dans les plans de sauvegarde de l'emploi et les licenciements économiques ?	22
4/ SINISTRALITÉ	25
4.1 Quelles sont les caractéristiques des accidents du travail chez les salariés du régime général ?	25
4.2 Quelles sont les caractéristiques des maladies professionnelles chez les salariés du régime général ?	33
5/ HANDICAP	44
5.1 Combien de personnes sont-elles bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) en Occitanie ?	44
5.2 Combien de personnes sont-elles bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (BOETH) en Occitanie ?.....	45
5.3 Quel est le « taux d'emploi » direct de BOETH par les différents secteurs d'activité ?.....	46

6/	ÉTAT DE SANTÉ	48
6.1	Quel est le poids des maladies chroniques évolutives dans la région et ses départements ?.....	48
6.2	Quel impact peuvent avoir les maladies chroniques sur les déclarations d'inaptitude ?.....	51
7/	INAPTITUDES MÉDICALES AU TRAVAIL	52
7.1	Les taux d'incidence des inaptitudes sont-ils différents selon le sexe et l'âge des salariés ?	52
7.2	Y a-t-il des différences géographiques dans les taux d'incidence des inaptitudes ?...	52
7.3	Les taux d'incidence des inaptitudes sont-ils différents selon les caractéristiques de l'activité professionnelle des salariés ?	54
7.4	Quelles sont les pathologies en cause dans les déclarations d'inaptitude ?.....	55
7.5	Y a-t-il eu un impact de la crise sanitaire Covid19 sur les déclarations d'inaptitude ?.....	57
	FOCUS PETITES ET TRÈS PETITES ENTREPRISES.....	58
1/	CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE.....	58
1.1	Quel est le poids des entreprises de moins de 50 salariés dans les départements occitans ?	58
1.2	Quel est le poids des salariés travaillant dans des entreprises de moins de 50 salariés dans les départements occitans ?	61
2/	QUEL A ÉTÉ LE POIDS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES DES ÉTABLISSEMENTS DE 10 À 50 SALARIÉS ?	63
3/	SINISTRALITÉ	65
3.1	Quel est le poids des accidents du travail dans les entreprises de moins de 50 salariés ?	65
3.2	Quel est le taux de gravité des accidents du travail avec incapacité permanente partielle dans les entreprises de moins de 50 salariés ?	68
3.3	Quel est le poids des maladies professionnelles dans les entreprises de moins de 50 salariés ?	70
3.4	Quel est le taux de gravité des maladies professionnelles dans les entreprises occitanes de moins de 50 salariés	72
	FOCUS PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE	74
1/	CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE.....	74
1.1	Comment sont réparties les personnes ayant un emploi dans les différents secteurs d'activité ? Quel est le rapport hommes/femmes dans ces différents secteurs ?.....	74
1.2	Comment évolue l'emploi des travailleurs handicapés dans les différents secteurs d'activité ?.....	76
1.3	Comment évolue l'insertion des travailleurs handicapés du point de vue de l'âge, du sexe, de la PCS, du type de contrat, de la durée de travail ?	78
2/	DIALOGUE SOCIAL.....	82
2.1	Comment évolue le nombre d'accords d'entreprise sur les conditions de travail ?...	82

3/	ÉTAT DE SANTÉ	83
3.1	Les nombres d'arrêts de travail de plus de 60 jours, pensions d'invalidité 1 ^{ère} catégorie et rentes pour AT/MP ont-ils varié ces trois dernières années ?	83
3.2	Quelles sont les caractéristiques des salariés déclarés inaptes ?	84
3.3	Comment sont réparties les ALD des différentes pathologies dans l'ensemble des salariés ?	86
3.4	Comment évoluent les usages réguliers des principales substances actives à l'âge adulte en Occitanie ?	87
4/	MAINTIEN DANS L'EMPLOI	88
4.1	Évolution des accompagnements Cap Emploi sur le maintien en emploi	88
4.2	Évolution de l'accompagnement du service social des Carsat/MSA	89
4.3	Évolution des types de visites de médecine du travail	90
4.4	Évolution des préconisations d'aménagement de postes	91
4.5	Actions sur la prévention de la désinsertion professionnelle menées dans le cadre du PRST 3	92
	FOCUS SANTÉ FÉMININE AU TRAVAIL	94
1/	CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE	94
1.1	Quel est le taux d'emploi des femmes dans les différentes zones d'emploi occitanes ?	94
1.2	Et par tranche d'âge ?	95
1.3	Comment cela se traduit-il dans la représentation des femmes dans les effectifs de salariés pour chaque zone d'emploi ?	96
1.4	Et par secteur d'activité dans les différents départements ?	97
1.5	Et si l'on ne considère que les femmes, comment se répartissent-elles dans les différents secteurs d'activité ?	99
1.6	Et selon la classe socioprofessionnelle ?	100
1.7	Et selon le type de contrat ?	101
2/	SINISTRALITÉ	102
2.1	Quelles sont les caractéristiques des accidents du travail chez les femmes ?	102
2.2	Et celles des maladies professionnelles ?	103
3/	PRÉVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE CHEZ LES FEMMES	104
3.1	Le poids des femmes parmi les travailleurs handicapés ?	104
4/	ÉTAT DE SANTÉ	105
4.1	Taux de prévalence des femmes pour les principales pathologies recensées par le dispositif « Maladies à caractère professionnel »	105
4.2	Les affections de longue durée (ALD) chez les femmes	105
	CONCLUSION	106
	LISTE DES ILLUSTRATIONS	107

ANNEXES 113

Annexe 1. Taux de fréquence des accidents du travail (Régime général), en 2019, par secteur d'activité détaillé (Naf niveau 5) et par zone d'emploi en Occitanie. 114

Annexe 2. Taux de gravité des accidents du travail (Régime général), en 2019, par secteur d'activité détaillé (Naf niveau 5) et par zone d'emploi en Occitanie. 117

Annexe3. Liste des 30 affections de longue durée (ALD 30) qui donnent lieu à une exonération du ticket modérateur 118

PRÉAMBULE

Ce document est le fruit d'un travail collectif, celui du groupe diagnostic régional Occitanie animé par l'ARACT, la Dreets et le CREAI-ORS.

À partir d'un cahier des charges validé par le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT), le groupe était chargé de la réalisation opérationnelle du diagnostic dans un principe de co-construction, et sa composition était la suivante :

- Les membres volontaires du CROCT et plus particulièrement du Groupe Permanent d'Orientation (GPRO) dans le principe d'une contribution paritaire ;
- Les membres du groupe 3.13¹ ;
- Le CREAI-ORS Occitanie comme partenaire technique pour le groupe ;
- Le GIS ATLAST comme acteur ressource mis à disposition par le 3.13 national.

Les objectifs opérationnels étaient de :

- Élaborer des hypothèses pour orienter le travail de diagnostic et préciser les informations nécessaires pour y répondre ;
- Travailler sur le socle d'indicateurs utiles au diagnostic ;
- Travailler à l'exploitation des données en vue d'identifier des orientations d'actions ;
- Définir les actions de valorisation du diagnostic ;
- Définir et mettre en œuvre l'évaluation de la démarche.

À partir de la liste des indicateurs demandés par le groupe en réunion, la mission du CREAI-ORS était de :

- Se mettre en contact avec les sources de données pour confirmer ou infirmer la faisabilité de construction des indicateurs demandés à partir des données disponibles ;
- Recueillir et traiter les données afin de calculer les indicateurs ;
- Rédiger une proposition d'interprétation des indicateurs dans un document organisé selon le plan décidé par le groupe.

Au total, 93 indicateurs et leur interprétation ont été demandés au CREAI-ORS.

¹ Dans le cadre du troisième Plan Santé Travail, l'action 3.13 se donnait pour objectif d'expérimenter des méthodes de cartographie statistique de données localisées afin de faciliter la construction de diagnostics territoriaux. Au-delà de la cartographie proprement dite, il s'agissait d'expérimenter des démarches de production de données croisées sur la santé au travail pour mieux définir les actions de prévention. Ainsi, le groupe régional travaillant à cet objectif a pris le nom de cette action : groupe 3.13.

CHIFFRES CLÉS

1/ DÉMOGRAPHIE

1.1 Quelles sont les évolutions de la population occitane ?

Entre 2007 et 2017, la population occitane a augmenté avec un taux d'accroissement annuel moyen² (TAAM) de 0,8 %, taux supérieur à celui de la France métropolitaine de 0,5 % (tableau 1). Cette croissance démographique a été hétérogène au sein de la région selon la zone d'emploi (ZE) considérée. Ainsi, le TAAM variait de 0 % pour les ZE de Figeac-Villefranche du Rouergue, Mende, Nord du Lot et Tarbes-Lourdes, à 1,7 % pour la ZE d'Agde-Pézenas.

Tableau 1. Évolution de la population générale en France métropolitaine, en Occitanie et dans ses 25 zones d'emploi³ entre 2007 et 2017.

Zone d'emploi	Population RP2007	Population RP2017	Gain annuel moyen*	TAAM 2007-2012	TAAM 2012-2017	TAAM 2007-2017
7611 - Figeac-Villefranche	95 547	95 855	31	0,1	0,0	0,0
7613 - Mende	71 810	71 645	-16	0,0	-0,1	0,0
7619 - Nord-du-Lot	54 689	54 438	-25	0,2	-0,3	0,0
7624 - Tarbes-Lourdes	238 780	238 796	2	0,0	0,0	0,0
7610 - Castres-Mazamet	159 450	161 503	205	0,1	0,1	0,1
7614 - Millau	65 483	66 434	95	0,0	0,2	0,1
7604 - Auch	155 782	159 408	363	0,5	0,0	0,2
7607 - Cahors	85 436	87 321	188	0,5	0,0	0,2
7621 - Rodez	142 434	147 418	498	0,3	0,4	0,3
7608 - Carcassonne-Limoux	191 209	199 443	823	0,7	0,1	0,4
7612 - Foix-Pamiers	130 039	135 045	501	0,6	0,1	0,4
7622 - Saint-Gaudens	124 471	128 899	443	0,6	0,1	0,4
7603 - Alès-Le Vigan	182 446	191 584	914	0,8	0,1	0,5
7609 - Castelsarrasin-Moissac	72 698	76 681	398	0,6	0,4	0,5
7623 - Sète	101 210	106 752	554	1,0	0,1	0,5
7602 - Albi	226 091	242 166	1 607	0,7	0,7	0,7
7605 - Bagnols-sur-Cèze	70 496	75 628	513	1,0	0,4	0,7
7620 - Perpignan	441 574	479 666	3 809	0,9	0,7	0,8
7606 - Béziers	208 019	229 474	2 146	1,1	0,9	1,0
7617 - Narbonne	149 744	165 549	1 580	1,2	0,8	1,0
7618 - Nîmes	348 300	383 086	3 479	1,2	0,8	1,0
7615 - Montauban	164 372	187 901	2 353	1,6	1,1	1,3
7625 - Toulouse	1 105 241	1 263 047	15 781	1,3	1,4	1,3
7616 - Montpellier	636 228	730 940	9 471	1,4	1,4	1,4
7601 - Agde-Pézenas	69 503	82 052	1 255	1,7	1,7	1,7
Occitanie	5 371 099	5 845 102		0,9	0,8	0,8
France métropolitaine	61 795 007	64 639 133		0,5	0,4	0,5

Source : Insee RP2017, Traitement : Direccte-SESE, CREA-ORS

²Taux d'accroissement annuel moyen : pourcentage moyen d'évolution de la population, chaque année, entre 2007 et 2017

³ Zones d'emploi entièrement incluses dans la région. Les zones d'Arles et d'Avignon, transrégionales avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ne figurent pas dans ces tableaux.

L'accroissement observé entre 2007 et 2017 était légèrement plus marqué au cours des 5 premières années (2007 à 2012) qu'au cours des 5 années suivantes (2012 à 2017), passant de 0,9 à 0,8% par an. Ce tassement de la croissance démographique a été confirmé par l'Insee sur les chiffres de la période 2013-2018 pendant laquelle le TAAM était de 0,7% par an pour l'ensemble de la région.⁴

Si l'on considère uniquement la population en âge de travailler (15 à 64 ans), le TAAM occitan sur la période 2012-2017 est plus faible (0,2%) que celui de la population générale (0,8%), mais reste supérieur à celui des 15-64 ans de la France métropolitaine (-0,1%). Selon la zone d'emploi, le TAAM des 15-64 ans est compris entre -1,0% pour les zones du Nord du Lot et de Cahors, et 1% pour la zone de Toulouse (Tableau 2).

Tableau 2. Taux d'accroissement annuel moyen, entre 2012 et 2017, de la population âgée de 15 à 64 ans en France métropolitaine, en Occitanie et dans ses 25 zones d'emploi⁵.

Zone d'emploi	Population totale RP2017	Population 15-64 ans RP2017	TAAM 15-64 ans 2012-2017
7607 - Cahors	87 321	49 849	-1,0
7619 - Nord-du-Lot	54 438	30 744	-1,0
7623 - Sète	106 752	62 387	-0,8
7604 - Auch	159 408	91 481	-0,7
7613 - Mende	71 645	42 941	-0,7
7622 - Saint-Gaudens	128 899	72 918	-0,7
7603 - Alès-Le Vigan	191 584	110 949	-0,6
7611 - Figeac-Villefranche	95 855	53 818	-0,6
7624 - Tarbes-Lourdes	238 796	140 901	-0,6
7610 - Castres-Mazamet	161 503	94 051	-0,5
7608 - Carcassonne-Limoux	199 443	117 646	-0,4
7612 - Foix-Pamiers	135 045	80 076	-0,4
7605 - Bagnols-sur-Cèze	75 628	45 945	-0,3
7609 - Castelsarrasin-Moissac	76 681	44 359	-0,3
7621 - Rodez	147 418	86 368	-0,3
7614 - Millau	66 434	38 740	-0,2
7617 - Narbonne	165 549	95 961	0,0
7602 - Albi	242 166	142 814	0,1
7606 - Béziers	229 474	132 129	0,1
7620 - Perpignan	479 666	278 257	0,1
7618 - Nîmes	383 086	235 091	0,2
7615 - Montauban	187 901	113 718	0,7
7601 - Agde-Pézenas	82 052	46 364	0,8
7616 - Montpellier	730 940	473 553	0,9
7625 - Toulouse	1 263 047	845 543	1,0
Occitanie	5 845 102	3 578 263	0,2
France métropolitaine	64 639 133	40 332 602	-0,1

Source : Insee RP2017, Traitement : Direccte-SESE, CREA-ORS

⁴Insee Dossier, Occitanie N°11, janvier 2021. Les dynamiques démographiques dans les départements d'Occitanie. <https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&categorie=2&collection=75>

⁵ Zones d'emploi entièrement incluses dans la région. Les zones d'Arles et d'Avignon, transrégionales avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ne figurent pas dans ces tableaux.

1.2 Quelle est la densité de cette population sur le vaste territoire occitan ?

Les évolutions temporelles de la population sont à mettre en perspective avec la répartition de celle-ci sur le territoire. La densité de la population âgée de 15 à 64 ans est plus faible en Occitanie que dans l'ensemble de la France métropolitaine (Tableau 3).

Tableau 3. Densités des populations totale et âgée de 15 à 64 ans en France métropolitaine, en Occitanie et dans chacune de ses 25 zones d'emploi⁶, RP 2017.

Zone d'emploi	Superficie (km ²)	Population RP2017	Densité pop totale	Population 15-64 ans	Densité 15-64 ans
7613 - Mende	4 683	71 645	15,3	42 941	9,2
7614 - Millau	3 270	66 434	20,4	38 740	11,8
7604 - Auch	5 538	159 408	29,0	91 481	16,5
7619 - Nord-du-Lot	1 806	54 438	30,2	30 744	17,0
7622 - Saint-Gaudens	4 260	128 899	30,5	72 918	17,1
7621 - Rodez	4 319	147 418	34,3	86 368	20,0
7607 - Cahors	2 425	87 321	36,1	49 849	20,6
7612 - Foix-Pamiers	3 806	135 045	35,7	80 076	21,0
7611 - Figeac-Villefranche	2 381	95 855	40,4	53 818	22,6
7609 - Castelsarrasin-Moissac	1 610	76 681	47,7	44 359	27,6
7608 - Carcassonne-Limoux	4 001	199 443	51,1	117 646	29,4
7624 - Tarbes-Lourdes	4 788	238 796	50,5	140 901	29,4
7610 - Castres-Mazamet	2 935	161 503	55,3	94 051	32,0
7603 - Alès-Le Vigan	2 953	191 584	65,0	110 949	37,6
7602 - Albi	3 358	242 166	72,4	142 814	42,5
7617 - Narbonne	2 048	165 549	83,8	95 961	46,9
7615 - Montauban	2 239	187 901	84,2	113 718	50,8
7605 - Bagnols-sur-Cèze	780	75 628	97,1	45 945	58,9
7606 - Béziers	2 119	229 474	108,3	132 129	62,4
7620 - Perpignan	4 339	479 666	111,8	278 257	64,1
7601 - Agde-Pézenas	399	82 052	207,6	46 364	116,3
7618 - Nîmes	1 834	383 086	209,7	235 091	128,2
7616 - Montpellier	2 827	730 940	264,5	473 553	167,5
7623 - Sète	293	106 752	462,2	62 387	212,8
7625 - Toulouse	3 892	1 263 047	326,5	845 543	217,3
Occitanie	72 724	5 845 102	80,4	3 578 263	49,2
France métropolitaine	543 965	64 639 133	118,8	40 332 602	74,1

Source : Insee RP2017, Traitement : Direccte-SESE, CREAI-ORS

Au sein de la région, les densités de la population en âge de travailler sont hétérogènes selon la zone d'emploi considérée. En 2017, ces densités sont comprises entre 9,2 pour la ZE de Mende à 217,3 pour la ZE de Toulouse. Les écarts, en pourcentage, entre densité de la population générale et population en âge de travailler sont compris entre 54% dans la ZE de Sète et 33% sur la ZE de Toulouse. Cela signifie que, par km², plus de la moitié des habitants de la ZE de Sète ne sont pas en âge de travailler alors qu'ils ne sont qu'un tiers des habitants dans la ZE de Toulouse.

⁶ Zones d'emploi entièrement incluses dans la région. Les zones d'Arles et d'Avignon, transrégionales avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ne figurent pas dans ces tableaux.

Finalement, la population occitane en âge de travailler était en croissance modérée sur les années 2012-2017, mais cette croissance était issue de seulement 8 zones d'emploi sur les 25 de la région, et en premier des deux ZE de Toulouse et Montpellier.

La densité de la population occitane âgée de 15 à 64 ans est nettement inférieure à celle de l'hexagone et hétérogène au sein de la région. Selon la zone d'emploi, un tiers à la moitié de la population n'est pas en âge de travailler.



2/ CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

2.1 Quelles sont les caractéristiques des zones d'emploi occitanes

Construite à partir des déplacements domicile-travail, une zone d'emploi est un ensemble de communes sur lequel la plupart des actifs résident et travaillent. En 2020, l'Insee et la Direction statistique du ministère en charge du travail et de l'emploi (Dares) ont révisé ce zonage pour permettre de comparer plus facilement les pays européens et pour homogénéiser la méthode sur le territoire national.

Suite à cette révision, l'Occitanie compte 25 zones d'emploi en 2020 dans leur entier et une partie des deux zones d'emploi, Arles et Avignon, qu'elle partage avec la région PACA. Dans la suite du document, seules les 25 zones d'emploi entièrement occitanes sont présentées. En septembre 2020, l'Insee⁷ a observé que les orientations économiques des zones d'emploi d'Occitanie étaient très diversifiées, (tableau 4). Ainsi, sur l'ensemble des 306 zones d'emploi françaises, 7 profils d'orientation économique ont été identifiés et tous sont présents en Occitanie.

Tableau 4. Orientations économiques des zones d'emploi occitanes

Zones d'emploi	Orientations économiques
Agde – Pézenas	À forte orientation touristique
Albi	Économie diversifiée
Alès - Le Vigan	Résidentielles
Auch	Spécialisées dans l'agriculture
Bagnols-sur-Cèze	Autres grandes agglomérations et dotées de gros employeurs
Béziers	À forte orientation touristique
Cahors	Économie diversifiée
Carcassonne - Limoux	Économie diversifiée
Castelsarrasin - Moissac	Spécialisées dans l'agriculture
Castres - Mazamet	Économie diversifiée
Figeac - Villefranche	Spécialisées dans l'industrie
Foix - Pamiers	Économie diversifiée
Mende	Spécialisées dans l'agriculture
Millau	Spécialisées dans l'agriculture
Montauban	Économie diversifiée
Montpellier	Grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines
Narbonne	À forte orientation touristique
Nîmes	Autres grandes agglomérations et dotées de gros employeurs
Nord-du-Lot	Spécialisées dans l'industrie
Perpignan	À forte orientation touristique
Rodez	Économie diversifiée
Saint-Gaudens	Résidentielles
Sète	À forte orientation touristique
Tarbes - Lourdes	À forte orientation touristique
Toulouse	Grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines

Source : Insee, recensements de la population 2016 et 2017, Clap 2015

⁷ Chipuy J., Steinmetz F. En Occitanie, 27 nouvelles zones d'emploi très diversifiées. Insee Analyses : N°96, septembre 2020. Disponible sur l'URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4653092>

Montpellier et Toulouse font partie de la classe des grandes agglomérations françaises. Par rapport aux autres grandes agglomérations, Toulouse est caractérisée par une orientation plus importante de conception et de recherche et une surreprésentation du secteur de la fabrication de matériel de transport. Montpellier est caractérisée par un fort secteur en recherche et développement scientifique, dans les domaines de la santé et l'action sociale.

2.2 Quels sont les taux d'activité de ces zones ? Y a-t-il des différences entre hommes et femmes ?

En Occitanie, 72,8% des personnes âgées de 15-64 ans sont des personnes actives (avec un emploi ou au chômage), 75,5 % chez les hommes et 70,2 % chez les femmes (tableau 5). Le taux d'activité est plus faible en Occitanie qu'en France métropolitaine (74,1 %), chez les hommes comme chez les femmes.

Tableau 5. Taux d'activité des 15-64 ans selon le sexe par zone d'emploi, en Occitanie et en France métropolitaine en 2017

Zone d'emploi	Taux d'activité* des 15-64 ans (%)		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Agde – Pézenas	74,3	68,1	71,1
Albi	75,3	71,1	73,2
Alès - Le Vigan	71,5	66,4	68,9
Auch	77,1	73,0	75,0
Bagnols-sur-Cèze	76,9	68,7	72,8
Béziers	72,2	66,6	69,4
Cahors	75,8	72,2	74,0
Carcassonne - Limoux	75,1	69,5	72,3
Castelsarrasin - Moissac	76,5	69,2	72,9
Castres - Mazamet	76,3	70,8	73,6
Figeac - Villefranche	75,5	72,0	73,8
Foix - Pamiers	75,9	71,0	73,5
Mende	74,9	73,1	74,0
Millau	76,0	73,2	74,6
Montauban	77,3	71,9	74,6
Montpellier	73,9	68,4	71,1
Narbonne	74,3	68,2	71,2
Nîmes	74,1	67,2	70,6
Nord-du-Lot	77,2	74,0	75,6
Perpignan	72,6	67,2	69,9
Rodez	77,5	74,7	76,1
Saint-Gaudens	75,4	71,7	73,6
Sète	74,0	67,3	70,6
Tarbes - Lourdes	74,1	71,1	72,6
Toulouse	78,2	72,6	75,4
Occitanie	75,5	70,2	72,8
<i>France métropolitaine</i>	<i>77,0</i>	<i>71,3</i>	<i>74,1</i>

*Nombre de personnes actives (ayant un emploi ou au chômage) âgées de 15-64 ans pour 100 habitants âgés de 15-64 ans

Source : Insee, RP 2017 – Exploitation CREA-ORS OCCITANIE

Fortement lié à l'économie du territoire, le taux d'activité varie selon les zones d'emploi : il est inférieur à 70 % dans la zone d'emploi d'Alès-le Vigan (68,9 %) dont l'orientation économique est plutôt résidentielle mais aussi touristique, ainsi que dans les zones d'emploi de Béziers (69,4 %) et de Perpignan (69,9 %), toutes deux à forte orientation touristique ; à l'inverse, le taux d'activité dépasse 75 % dans la zone d'emploi de Toulouse (75,4 %), un des principaux moteurs d'emploi de la région qui concentre les fonctions d'une métropole, ainsi que dans la zone d'emploi du Nord-du-Lot (75,6 %) spécialisée dans l'industrie et dans celle de Rodez (76,1 %) à l'économie plus diversifiée.

Les variations des taux d'activité selon les zones d'emploi ne sont pas les mêmes pour les hommes que pour les femmes :

- pour les hommes de la région les taux les plus faibles se retrouvent dans les zones d'emploi d'Alès-le Vigan (71,5 %), de Béziers (72,2 %) et de Perpignan (72,6 %) et les plus élevés se trouvent dans les zones d'emploi de Auch (77,1 %), du Nord-du-Lot (77,2 %), Montauban (77,3 %), Rodez (77,5 %) et Toulouse (78,2 %) ;
- pour les femmes, les zones d'emploi où elles sont moins souvent actives sont également celles d'Alès-le Vigan (66,4 %) et de Béziers (66,6 %) mais celles où leur taux d'activité est le plus élevé sont les zones d'emploi de Auch (73 %), Mende (73,1 %), Millau (73,2 %), Nord-du-Lot (74,0 %) et Rodez (74,7 %).

Quelle que soit la zone d'emploi, la part des personnes actives parmi les 15-64 ans est toujours plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

C'est dans les zones d'emploi de Mende, Millau Nord-du-Lot et Rodez que les écarts entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes sont les plus faibles de la région (de 1,8 points pour celle de Mende à 3,2 points pour celle du Nord-du-Lot)

A l'inverse, les écarts les plus importants entre l'activité des hommes et celle des femmes concernent les zones d'emploi de Sète (6,7 points d'écart), Nîmes (6,8 points), Castelsarrasin (7,3 points) et Bagnols-sur-Cèze (8,2 points).

2.3 Quels sont les taux d'emploi de ces zones ?

Y a-t-il des différences entre hommes et femmes ? Et selon l'âge ?

Les taux d'emploi⁸ présentés dans le tableau 6 sont issus du recensement de la population et basés sur la déclaration des personnes interrogées. Le taux d'emploi occitan des 15-64 ans est de 61,8%, inférieur à celui de la France métropolitaine de 64,2% et cet écart est observé tant chez les hommes que chez les femmes.

Au sein de la région, le taux d'emploi varie de 54,7% dans la ZE d'Agde-Pézenas à 69,9% dans la ZE de Rodez. Le taux d'emploi des hommes est toujours supérieur à celui des femmes et l'écart moyen des taux d'emploi entre les deux sexes est de 5,9%.

⁸ Le taux d'emploi est le nombre d'actifs ayant un emploi, rapporté à la population générale de la même tranche d'âge

Tableau 6. Taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans en France métropolitaine, en Occitanie et dans ses 25 zones d'emploi, RP 2017.

Zones d'emploi	15 – 64 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes
7601 Agde – Pézenas	54,7%	57,7%	51,9%
7603 Alès - Le Vigan	55,0%	58,1%	51,9%
7620 Perpignan	56,3%	58,9%	53,8%
7606 Béziers	56,7%	59,6%	54,0%
7617 Narbonne	57,9%	61,5%	54,5%
7623 Sète	58,0%	61,7%	54,6%
7618 Nîmes	58,9%	62,4%	55,5%
7616 Montpellier	59,3%	62,0%	56,8%
7608 Carcassonne - Limoux	59,7%	62,8%	56,6%
7605 Bagnols-sur-Cèze	61,2%	66,5%	55,9%
7609 Castelsarrasin - Moissac	61,3%	66,0%	56,6%
7612 Foix - Pamiers	61,7%	64,7%	58,6%
7622 Saint-Gaudens	62,1%	64,5%	59,7%
7607 Cahors	62,8%	65,0%	60,8%
7610 Castres - Mazamet	62,8%	66,1%	59,5%
7624 Tarbes - Lourdes	62,9%	64,5%	61,3%
7602 Albi	63,3%	66,0%	60,7%
7615 Montauban	64,2%	67,9%	60,7%
7611 Figeac - Villefranche	64,7%	67,0%	62,3%
7625 Toulouse	65,7%	69,0%	62,5%
7614 Millau	65,8%	67,6%	63,9%
7619 Nord-du-Lot	66,3%	67,3%	65,2%
7604 Auch	66,5%	68,5%	64,4%
7613 Mende	67,4%	68,1%	66,6%
7621 Rodez	69,9%	71,7%	68,0%
Occitanie	61,8%	64,8%	58,9%
France métropolitaine	64,2%	67,1%	61,4%

Source : Insee RP2017, Traitement : Direccte-SESE, CREA-ORS

On peut noter que les taux d'emploi des quatre métropoles occitanes ne sont pas parmi les plus élevés avec 65,7% pour Toulouse, 59,3% pour Montpellier, 58,9% pour Nîmes et seulement 56,3% pour Perpignan. Le tableau 7 montre les taux d'emploi par sexe et tranche d'âge du secteur privé. L'écart du taux d'emploi entre hommes et femmes le plus élevé est observé chez les 15-19 ans (49%) tandis que l'écart le plus faible est observé chez les 60-64 ans (2%). *Des hypothèses peuvent être faites : études plus longues chez les filles, et carrières plus longues chez les femmes compte tenu de leur espérance de vie, autre...* Dans les tranches d'âge où le taux d'emploi est globalement le plus élevé, entre 25 et 59 ans, cet écart est de 10%.

Tableau 7. Taux d'emploi en secteur privé par sexe et tranche d'âge, Occitanie, RP 2017

Tranches d'âge	Sexe	Taux d'emploi Occitanie
15-64 ans	Ensemble	61,8%
	Hommes	64,8%
	Femmes	58,9%
15-19 ans	Ensemble	9,6%
	Hommes	11,9%
	Femmes	7,2%
20-24 ans	Ensemble	44,8%
	Hommes	47,9%
	Femmes	41,5%
25-54 ans	Ensemble	77,5%
	Hommes	81,3%
	Femmes	73,8%
55-59 ans	Ensemble	69,1%
	Hommes	72,7%
	Femmes	65,8%
60-64 ans	Ensemble	27,7%
	Hommes	28,1%
	Femmes	27,5%

Source : Insee RP2017, Traitement : Direccte-SESE, CREAI-ORS

2.4 Dans les différentes zones d'emploi, comment se répartissent les personnes occupées entre les différentes catégories sociales ?

Au recensement de la population de 2017, la répartition des personnes ayant un emploi, dans les six catégories socioprofessionnelles « classiques », était assez différente selon les zones d'emploi (Tableau 8).

La part des agriculteurs exploitants est ainsi comprise entre 8 et 10% dans 5 zones d'emploi, essentiellement du Nord et de l'Ouest de la région (Nord du Lot, Auch, Millau, Rodez et Mende) alors que cette proportion est de 3% dans l'ensemble de l'Occitanie et de 1,5% en France.

La part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise est comprise entre 12 et 15% dans sept zones d'emploi pour une part de 9% sur l'ensemble de la région et 6,7% en France. Ces zones d'emploi sont réparties sur l'ensemble de la région et caractérisées par la présence d'une ville moyenne relativement éloignée des plus grandes métropoles : Sète, Cahors, Narbonne, Nord du Lot, Saint-Gaudens, Alès-Le Vigan, Agde-Pézenas.

La part des cadres et des personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure dépasse 20% dans les zones d'emploi de Toulouse et Montpellier pour une part régionale globale de 17% et nationale de 19,3%.

La part des personnes exerçant une profession dite « intermédiaire » et celle des employés sont moins hétérogènes au sein de la région. La part des professions intermédiaires est de 28 ou 29% dans les zones de Montpellier, Toulouse et Bagnols sur Cèze, pour une part de 26% dans l'ensemble l'Occitanie et de 25,6% en France. Celle des employés est supérieure à 30% dans 12 zones d'emploi pour une part régionale de 28% et de 26,8% en France. Ces 12 zones d'emploi sont disséminées sur l'ensemble de la région.

La part des ouvriers en revanche est plus importante dans les zones d'emploi de l'ex-Midi Pyrénées. Elle est ainsi supérieure à 20% dans les zones de Millau, Auch, Rodez, Castres-Mazamet, Castelsarrasin-Moissac, Nord du Lot et Figeac-Villefranche de Rouergue, pour une part régionale de 18% et nationale de 19,6%.

Tableau 8. Effectifs et parts des personnes ayant un emploi par catégorie socioprofessionnelle (6 catégories), Occitanie et zones d'emploi, RP 2017

Zones d'emploi	Agriculteurs exploitants		Artisans, commerçants et chefs d'entreprises		Cadres et professions intellectuelles supérieures		Professions intermédiaires		Employés		Ouvriers	
	n	Part CSP	n	Part CSP	n	Part CSP	n	Part CSP	n	Part CSP	n	Part CSP
7601 Agde – Pézenas	677	3%	3 681	15%	2 421	10%	5 628	23%	7 803	32%	4 507	18%
7602 Albi	3 509	4%	7 714	9%	9 834	12%	22 531	27%	24 419	29%	15 408	18%
7603 Alès - Le Vigan	1 394	2%	7 663	13%	5 719	10%	13 486	24%	17 492	31%	11 174	20%
7604 Auch	4 897	8%	5 764	10%	6 028	10%	13 629	23%	16 707	28%	12 463	21%
7605 Bagnols-sur-Cèze	839	3%	2 062	8%	4 284	16%	7 419	28%	7 029	26%	5 082	19%
7606 Béziers	2 030	3%	7 655	10%	7 935	11%	18 439	25%	24 369	32%	14 748	20%
7607 Cahors	1 554	5%	3 407	11%	3 646	12%	7 652	24%	9 442	30%	5 909	19%
7608 Carcassonne - Limoux	2 605	4%	6 454	9%	7 243	10%	17 035	25%	22 510	33%	13 295	19%
7609 Castelsarrasin - Moissac	1 719	7%	2 185	9%	2 305	9%	5 310	21%	7 857	31%	6 025	24%
7610 Castres - Mazamet	2 059	4%	5 278	9%	6 450	11%	13 697	24%	16 893	30%	12 722	22%
7611 Figeac - Villefranche	2 088	6%	3 660	10%	3 581	10%	8 046	23%	9 370	26%	8 835	25%
7612 Foix - Pamiers	1 923	4%	4 502	10%	4 899	10%	11 617	25%	14 847	32%	8 952	19%
7613 Mende	2 976	10%	2 587	9%	2 747	9%	7 144	24%	9 099	30%	5 813	19%
7614 Millau	2 145	9%	2 347	9%	2 146	9%	5 803	23%	7 240	29%	5 156	21%
7615 Montauban	2 005	3%	5 753	9%	7 690	12%	16 225	25%	19 633	31%	13 064	20%
7616 Montpellier	2 387	1%	24 179	8%	62 098	21%	84 238	29%	78 690	27%	41 295	14%
7617 Narbonne	1 810	3%	5 908	11%	5 983	11%	13 625	25%	15 990	29%	11 111	20%
7618 Nîmes	1 881	1%	11 836	9%	18 896	14%	36 314	27%	41 879	31%	23 653	18%
7619 Nord-du-Lot	1 619	8%	2 298	11%	2 065	10%	4 103	20%	5 553	27%	4 942	24%
7620 Perpignan	2 700	2%	15 881	10%	17 533	11%	40 443	26%	50 628	32%	29 603	19%
7621 Rodez	5 520	9%	5 443	9%	6 494	10%	14 856	24%	16 383	26%	13 214	21%
7622 Saint-Gaudens	2 201	5%	4 849	12%	3 828	9%	9 907	24%	13 247	31%	8 041	19%
7623 Sète	767	2%	3 402	11%	3 813	12%	7 721	24%	10 461	33%	5 957	19%
7624 Tarbes - Lourdes	3 014	3%	7 694	8%	9 560	11%	22 695	25%	29 631	33%	18 024	20%
7625 Toulouse	2 990	1%	34 929	6%	159 864	27%	168 603	28%	141 246	24%	85 761	14%
Occitanie	58 025	3%	190 619	9%	372 910	17%	587 757	26%	628 895	28%	392 795	18%
France*		1,5%		6,7%		19,3%		25,6%		26,8%		19,6%

Source : Insee, RP2017, , Insee, Enquête emploi 2019*, Traitement : Direccte-SESE, CREA-ORS

2.5 Dans les différentes zones d'emploi, quelle est la part des femmes de chaque catégorie sociale ?

À l'échelle de la région, la **part des femmes** est majoritaire parmi les employés et les professions intermédiaires, respectivement 74 et 55%. Elle est minoritaire dans les autres catégories, en particulier chez les ouvriers où elle n'est que de 17%. Néanmoins la part des femmes, pour chaque catégorie socio professionnelle, est assez variable selon la zone d'emploi (Tableaux 9-1 à 9-6). On remarquera que la féminisation des cadres et professions intellectuelles supérieures est plus importante à Montpellier qu'à Toulouse. *Hypothèse : le secteur d'activité est plus lié à l'industrie à Toulouse qu'à Montpellier...*

Tableau 9. Part des femmes dans les six catégories socioprofessionnelles, en Occitanie et dans chaque zone d'emploi

9-1 Agriculteurs, exploitants		9-2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprises		9-3 Cadres et professions intellectuelles supérieures	
7601 Agde – Pézenas	23%	7615 Montauban	26%	7625 Toulouse	38%
7623 Sète	24%	7604 Auch	27%	7605 Bagnols-sur-Cèze	39%
7616 Montpellier	25%	7625 Toulouse	27%	7611 Figeac - Villefranche	41%
7602 Albi	25%	7603 Alès - Le Vigan	28%	7619 Nord-du-Lot	41%
7617 Narbonne	26%	7616 Montpellier	28%	7623 Sète	43%
7604 Auch	26%	7621 Rodez	29%	7616 Montpellier	43%
7618 Nîmes	26%	7619 Nord-du-Lot	29%	7609 Castelsarrasin - Moissac	43%
7622 Saint-Gaudens	27%	7607 Cahors	29%	7624 Tarbes - Lourdes	43%
7608 Carcassonne - Limoux	27%	7610 Castres - Mazamet	29%	7617 Narbonne	43%
7613 Mende	27%	7618 Nîmes	29%	7618 Nîmes	43%
7615 Montauban	28%	7605 Bagnols-sur-Cèze	30%	7610 Castres - Mazamet	43%
7621 Rodez	28%	7606 Béziers	30%	7606 Béziers	44%
7609 Castelsarrasin - Moissac	28%	7611 Figeac - Villefranche	30%	7620 Perpignan	44%
7605 Bagnols-sur-Cèze	28%	7612 Foix - Pamiers	30%	7612 Foix - Pamiers	44%
7607 Cahors	28%	7608 Carcassonne - Limoux	30%	7603 Alès - Le Vigan	44%
7625 Toulouse	29%	7613 Mende	30%	7613 Mende	45%
7624 Tarbes - Lourdes	30%	7609 Castelsarrasin - Moissac	30%	7615 Montauban	45%
7614 Millau	30%	7602 Albi	30%	7614 Millau	45%
7620 Perpignan	30%	7623 Sète	30%	7621 Rodez	45%
7610 Castres - Mazamet	30%	7620 Perpignan	30%	7622 Saint-Gaudens	46%
7619 Nord-du-Lot	30%	7614 Millau	31%	7607 Cahors	46%
7606 Béziers	30%	7624 Tarbes - Lourdes	32%	7608 Carcassonne - Limoux	46%
7611 Figeac - Villefranche	30%	7622 Saint-Gaudens	33%	7601 Agde – Pézenas	47%
7603 Alès - Le Vigan	31%	7617 Narbonne	34%	7604 Auch	49%
7612 Foix - Pamiers	31%	7601 Agde – Pézenas	35%	7602 Albi	49%
Occitanie	28%	Occitanie	29%	Occitanie	41%

Source : Insee, RP2017, Traitement : Direccte-SESE, CREAI-ORS

Tableau 9 (suite). Part des femmes dans les six catégories socioprofessionnelles, en Occitanie et dans chaque zone d'emploi

9-4 Professions intermédiaires		9-5 Employés		9-6 Ouvriers	
7605 Bagnols-sur-Cèze	44%	7608 Carcassonne - Limoux	70%	7613 Mende	14%
7609 Castelsarrasin - Moissac	49%	7618 Nîmes	70%	7606 Béziers	15%
7625 Toulouse	52%	7605 Bagnols-sur-Cèze	70%	7601 Agde – Pézenas	15%
7614 Millau	54%	7612 Foix - Pamiers	71%	7617 Narbonne	15%
7624 Tarbes - Lourdes	54%	7616 Montpellier	72%	7616 Montpellier	15%
7621 Rodez	54%	7614 Millau	73%	7618 Nîmes	15%
7620 Perpignan	55%	7620 Perpignan	73%	7602 Albi	15%
7612 Foix - Pamiers	55%	7609 Castelsarrasin - Moissac	73%	7623 Sète	15%
7601 Agde – Pézenas	55%	7625 Toulouse	74%	7603 Alès - Le Vigan	16%
7611 Figeac - Villefranche	55%	7624 Tarbes - Lourdes	74%	7611 Figeac - Villefranche	16%
7616 Montpellier	55%	7615 Montauban	74%	7625 Toulouse	17%
7606 Béziers	55%	7601 Agde – Pézenas	75%	7620 Perpignan	17%
7608 Carcassonne - Limoux	56%	7623 Sète	75%	7622 Saint-Gaudens	17%
7615 Montauban	56%	7613 Mende	75%	7621 Rodez	17%
7617 Narbonne	56%	7610 Castres - Mazamet	75%	7624 Tarbes - Lourdes	17%
7619 Nord-du-Lot	56%	7606 Béziers	76%	7608 Carcassonne - Limoux	18%
7618 Nîmes	56%	7617 Narbonne	77%	7612 Foix - Pamiers	18%
7610 Castres - Mazamet	56%	7607 Cahors	77%	7610 Castres - Mazamet	18%
7622 Saint-Gaudens	57%	7622 Saint-Gaudens	78%	7607 Cahors	19%
7623 Sète	57%	7602 Albi	78%	7614 Millau	20%
7603 Alès - Le Vigan	58%	7603 Alès - Le Vigan	78%	7605 Bagnols-sur-Cèze	20%
7602 Albi	58%	7604 Auch	79%	7615 Montauban	21%
7604 Auch	58%	7621 Rodez	80%	7604 Auch	21%
7607 Cahors	58%	7619 Nord-du-Lot	81%	7609 Castelsarrasin - Moissac	22%
7613 Mende	59%	7611 Figeac - Villefranche	81%	7619 Nord-du-Lot	24%
Occitanie	55%	Occitanie	74%	Occitanie	17%

Source : Insee, RP2017, Traitement : Direccte-SESE, CREAI-ORS

2.6 Dans les différentes zones d'emploi, quelle est la répartition des personnes entre les 5 grands secteurs d'activité

Comme attendu, la part des personnes travaillant dans le secteur de **l'agriculture, sylviculture ou de la pêche**, est plus élevée dans les zones où les agriculteurs exploitants étaient également proportionnellement les plus nombreux (Tableau 10). La part de ces personnes est ainsi égale à 10-12% dans les zones d'emploi du Nord et de l'Ouest de la région (Millau, Rodez, Castelsarrasin-Moissac, Mende et Auch), sensiblement supérieure à celle observée sur la région dans son ensemble, 4%.

Concernant les activités diverses de **l'industrie**, si la part des travailleurs de ce secteur est égale à 10% sur l'Occitanie, elle est supérieure, comprise entre 15 et 22%, dans cinq zones d'emploi : Foix-Pamiers, Castres-Mazamet, Bagnols sur Cèze, Nord du Lot et Figeac-Villefranche du Rouergue.

Le secteur de **la construction** est en revanche très homogène en termes d'emplois occupés. Ainsi, la part des travailleurs ayant un emploi de ce secteur, 7% sur l'ensemble de la région, est compris entre 6 et 9% quelle que soit la zone d'emploi.

Le secteur diversifié du **commerce, transports et services divers** occupe 44% des personnes ayant un emploi en Occitanie. Cette part est sensiblement plus élevées dans les zones d'emploi des deux métropoles, Toulouse et Montpellier, avec respectivement 52 et 50%.

Enfin, le secteur très vaste de **l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale** occupe 35% des travailleurs en emploi de la région, avec une part plus importante, de 40 à 44% dans les zones d'emploi éloignées des grandes métropoles : Foix-Pamiers, Carcassonne-Limoux et Mende.

Tableau 10. Nombres et parts des personnes ayant un emploi en Occitanie et par zone d'emploi selon les grands secteurs d'activité.

Zones d'emploi	Agriculture, sylviculture, pêche		Industrie		Construction		Commerce, transports, services divers		Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale		Total
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
7601 Agde – Pézenas	1 272	5%	1 768	7%	2 181	9%	11 268	46%	8 228	33%	24 717
7602 Albi	4 754	6%	9 906	12%	5 960	7%	31 502	38%	31 293	38%	83 415
7603 Alès - Le Vigan	1 854	3%	5 951	10%	4 895	9%	21 987	39%	22 241	39%	56 928
7604 Auch	7 047	12%	6 196	10%	4 117	7%	21 453	36%	20 676	35%	59 489
7605 Bagnols-sur-Cèze	1 397	5%	4 657	17%	2 251	8%	10 011	37%	8 399	31%	26 715
7606 Béziers	3 409	5%	5 724	8%	6 179	8%	31 707	42%	28 157	37%	75 176
7607 Cahors	2 178	7%	3 194	10%	2 237	7%	11 782	37%	12 220	39%	31 610
7608 Carcassonne - Limoux	4 627	7%	5 240	8%	4 541	7%	25 984	38%	28 750	42%	69 142
7609 Castelsarrasin - Moissac	2 749	11%	3 322	13%	1 669	7%	8 422	33%	9 238	36%	25 401
7610 Castres - Mazamet	3 133	5%	9 878	17%	3 408	6%	21 237	37%	19 442	34%	57 098
7611 Figeac - Villefranche	2 396	7%	7 802	22%	2 694	8%	11 503	32%	11 186	31%	35 580
7612 Foix - Pamiers	2 276	5%	6 946	15%	3 234	7%	15 701	34%	18 582	40%	46 740
7613 Mende	3 302	11%	2 571	8%	2 269	7%	8 933	29%	13 291	44%	30 366
7614 Millau	2 539	10%	2 976	12%	2 090	8%	8 391	34%	8 839	36%	24 836
7615 Montauban	2 990	5%	6 409	10%	4 515	7%	26 614	41%	23 843	37%	64 371
7616 Montpellier	4 277	1%	17 746	6%	19 979	7%	147 093	50%	103 792	35%	292 887
7617 Narbonne	3 531	6%	3 711	7%	4 005	7%	24 911	46%	18 267	34%	54 425
7618 Nîmes	3 978	3%	10 858	8%	9 866	7%	58 093	43%	51 664	38%	134 458
7619 Nord-du-Lot	1 883	9%	3 957	19%	1 434	7%	7 242	35%	6 064	29%	20 579
7620 Perpignan	5 231	3%	9 561	6%	12 007	8%	70 658	45%	59 330	38%	156 788
7621 Rodez	6 517	11%	7 584	12%	4 501	7%	23 932	39%	19 377	31%	61 910
7622 Saint-Gaudens	2 703	6%	4 721	11%	3 410	8%	14 850	35%	16 390	39%	42 074
7623 Sète	1 403	4%	2 249	7%	1 993	6%	14 702	46%	11 774	37%	32 121
7624 Tarbes - Lourdes	3 959	4%	10 740	12%	6 166	7%	35 531	39%	34 221	38%	90 617
7625 Toulouse	4 152	1%	66 834	11%	36 886	6%	307 994	52%	177 526	30%	593 392
Occitanie	85 252	4%	225 701	10%	155 291	7%	989 450	44%	775 306	35%	2 231 000

Source : Insee, RP2017, Traitement : Direccte-SESE, CREAI-ORS

2.7 Quelle est la répartition des salariés du secteur privé selon la taille de leur établissement employeur et en fonction de leur secteur d'activité ?

Globalement, près de 60% des salariés travaillent dans des établissements de moins de 50 salariés (Tableau 11) en Occitanie.

Plus précisément, les salariés de l'agriculture sont près de 70% à travailler dans des exploitations de moins de 10 salariés et près de 40% des salariés de la construction travaillent dans des établissements de 10 à 49 salariés. C'est dans l'industrie que les salariés sont les plus nombreux, 48%, à travailler dans de grandes entreprises, de plus de 100 salariés.

Tableau 11. Répartition des salariés selon la taille de l'établissement employeur et par secteur d'activité

Secteur d'activité	1 à 9 salariés		10 à 49 salariés		50 à 99 salariés		100 et plus		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Agriculture, sylviculture, pêche	16 073	67%	5 634	24%	1 151	5%	1 028	4%	23 886	100%
Industrie	30 743	14%	56 731	26%	23 969	11%	103 469	48%	214 912	100%
Construction	46 842	41%	43 827	38%	11 775	10%	13 103	11%	115 547	100%
Commerce, transports, services divers	240 207	31%	236 575	31%	83 934	11%	205 123	27%	765 839	100%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	61 577	20%	95 068	31%	71 627	23%	81 651	26%	309 923	100%
Tous secteurs	395 442	28%	437 835	31%	192 456	13%	404 374	28%	1 430 107	100%

Source : Flores (établissements 2017), Traitement : Direccte-SESE, CREAI-ORS

Si on s'intéresse à la répartition géographique des salariés en fonction de la taille de l'entreprise où ils travaillent (Tableau 12), on observe que le département de Haute-Garonne est relativement différent des autres. Les salariés y sont en effet sensiblement plus nombreux, 41%, à travailler dans de grands établissements (100 salariés et plus) et moins nombreux, 46%, à travailler dans des établissements de moins de 50 salariés.

Tableau 12. Répartition des salariés selon la taille de l'établissement employeur et par département

Départements	1 à 9 salariés		10 à 49 salariés		50 à 99 salariés		100 et plus		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Ariège	9 621	34%	10 083	36%	3 516	12%	5 087	18%	28 307	100%
Aude	24 166	35%	24 355	35%	11 391	16%	9 192	13%	69 104	100%
Aveyron	21 009	31%	24 822	36%	10 050	15%	12 657	18%	68 538	100%
Gard	47 403	32%	46 146	31%	19 200	13%	37 214	25%	149 963	100%
Haute-Garonne	91 368	20%	119 185	26%	58 373	13%	187 942	41%	456 868	100%
Gers	13 016	34%	13 167	34%	5 503	14%	6 661	17%	38 347	100%
Hérault	81 316	29%	87 241	31%	36 604	13%	74 753	27%	279 914	100%
Lot	11 929	31%	11 580	30%	4 294	11%	10 344	27%	38 147	100%
Lozère	6 074	34%	5 975	34%	3 080	17%	2 642	15%	17 771	100%
Hautes-Pyrénées	15 561	31%	16 858	33%	8 208	16%	10 218	20%	50 845	100%
Pyrénées Orient.	32 243	33%	32 337	33%	12 208	13%	20 570	21%	97 358	100%
Tarn	25 688	31%	27 840	33%	12 789	15%	17 659	21%	83 976	100%
Tarn et Garonne	16 048	31%	18 246	36%	7 240	14%	9 435	19%	50 969	100%
Occitanie	395 442	28%	437 835	31%	192 456	13%	404 374	28%	1 430 107	100%

Source : Flores (établissements 2017), Traitement : Direccte-SESE, CREAI-ORS

2.8 Comment sont répartis les établissements employeurs du secteur privé en fonction de leurs effectifs ?

Globalement, les établissements majoritaires emploient 1 à 9 salariés (Tableau 13). Parmi les différents secteurs d'activité, celui de l'industrie se démarque un peu des autres avec une part plus importante d'établissements de 10 à 49 salariés (21%) et celui de l'agriculture avec une part plus importante d'exploitations sans salarié.

Tableau 13. Répartition des établissements employeurs selon leur taille et par secteur d'activité

Secteur d'activité	0 salarié		1 à 9 salariés		10 à 49 salariés		50 et plus		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Agriculture, sylviculture, pêche	2 422	23%	7 653	73%	333	3%	24	0%	10 432	100%
Industrie	832	6%	8 891	67%	2 830	21%	649	5%	13 202	100%
Construction	2 330	11%	16 578	77%	2 322	11%	247	1%	21 477	100%
Commerce, transports, services divers	15 606	12%	94 827	75%	13 737	11%	2 197	2%	126 367	100%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	1 118	7%	10 270	65%	3 218	20%	1 302	8%	15 908	100%
Total	22 308	12%	138 219	74%	22 440	12%	4 419	2%	187 386	100%

Source : Flores (établissements 2017), Traitement : Direccte-SESE, CREA-ORS

Du point de vue de la répartition géographique, on observe que les établissements sans salariés sont un peu moins nombreux, proportionnellement, dans la Haute-Garonne et le Tarn que dans les autres départements. Parallèlement, la Haute-Garonne comporte un peu plus d'établissements de 10 à 49 salariés que les autres départements (tableau 14). Les établissements de 1 à 9 salariés et de 50 salariés et plus sont, eux, répartis proportionnellement de façon homogène sur la région.

Tableau 14. Répartition des établissements employeurs selon leur taille et par département

Départements	0 salarié		1 à 9 salariés		10 à 49 salariés		50 et plus		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Ariège	534	12%	3 389	75%	522	12%	76	2%	4 521	100%
Aude	1 566	14%	8 488	73%	1 277	11%	225	2%	11 556	100%
Aveyron	1 122	11%	7 726	75%	1 239	12%	208	2%	10 295	100%
Gard	3 041	13%	16 919	74%	2 409	11%	454	2%	22 823	100%
Haute-Garonne	3 569	9%	30 574	73%	6 050	15%	1 447	3%	41 640	100%
Gers	700	11%	4 966	77%	669	10%	120	2%	6 455	100%
Hérault	5 257	13%	28 516	73%	4 460	11%	853	2%	39 086	100%
Lot	697	12%	4 289	75%	607	11%	102	2%	5 695	100%
Lozère	506	17%	2 153	71%	305	10%	64	2%	3 028	100%
Hautes-Pyrénées	975	13%	5 546	74%	855	11%	164	2%	7 540	100%
Pyrénées Orient.	2 359	15%	11 342	72%	1 707	11%	283	2%	15 691	100%
Tarn	1 049	9%	8 707	76%	1 426	12%	274	2%	11 456	100%
Tarn et Garonne	933	12%	5 604	74%	914	12%	149	2%	7 600	100%
Occitanie	22 308	12%	138 219	74%	22 440	12%	4 419	2%	187 386	100%

Source : Flores (établissements 2017), Traitement : Direccte-SESE, CREA-ORS

2.9 Dans quels secteurs d'activité sont répartis les salariés des gros établissements employeurs ?

Les salariés de l'industrie sont proportionnellement les plus nombreux à travailler dans les établissements les plus gros (1 000 salariés et plus). D'un point de vue géographique, les salariés de Haute-Garonne sont les plus nombreux à travailler dans ces gros établissements (Tableaux 15 et 16).

Tableau 15. Répartition des salariés dans les gros établissements et par secteur d'activité

Secteur d'activité	1 à 299 salariés		300 à 999 salariés		1000 salariés et plus		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Agriculture, sylviculture, pêche	23 519	98%	367	2%	-	0%	23 886	100%
Industrie	149 783	70%	25 182	12%	39 947	19%	214 912	100%
Construction	111 863	97%	3 684	3%	-	0%	115 547	100%
Commerce, transports, services divers	663 238	87%	73 138	10%	29 463	4%	765 839	100%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	274 879	89%	26 567	9%	8 477	3%	309 923	100%
Total	1 223 282	86%	128 938	9%	77 887	5%	1 430 107	100%

Source : Flores (établissements 2017), Traitement : Direccte-SESE, CREAI-ORS

Tableau 16. Répartition des salariés dans les gros établissements employeurs et par département

Départements	1 à 299 salariés		300 à 999 salariés		1000 salariés et plus		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Ariège	26 056	92%	1 197	4%	1 054	4%	28 307	100%
Aude	67 248	97%	1 856	3%	-	0%	69 104	100%
Aveyron	64 327	94%	2 595	4%	1 616	2%	68 538	100%
Gard	133 027	89%	13 768	9%	3 168	2%	149 963	100%
Haute-Garonne	338 522	74%	60 061	13%	58 285	13%	456 868	100%
Gers	37 954	99%	393	1%	-	0%	38 347	100%
Hérault	243 528	87%	28 909	10%	7 477	3%	279 914	100%
Lot	32 407	85%	2 072	5%	3 668	10%	38 147	100%
Lozère	17 771	100%	-	0%	-	0%	17 771	100%
Hautes-Pyrénées	45 951	90%	3 486	7%	1 408	3%	50 845	100%
Pyrénées Orientales	91 801	94%	5 557	6%	-	0%	97 358	100%
Tarn	77 017	92%	5 748	7%	1 211	1%	83 976	100%
Tarn et Garonne	47 673	94%	3 296	6%	-	0%	50 969	100%
Occitanie	1 223 282	86%	128 938	9%	77 887	5%	1 430 107	100%

Source : Flores (établissements 2017), Traitement : Direccte-SESE, CREAI-ORS

En nombre d'établissements, la part de ceux employant 300 salariés et plus représentant moins de 1% de l'ensemble, leur répartition proportionnelle en fonction du secteur d'activité ou du département n'apporte donc pas d'information. Ainsi, sur les 187 386 établissements du secteur privé en Occitanie, 273 emploient entre 300 et 999 salariés. Parmi ces derniers, 52 appartiennent au secteur de l'industrie et 158 au secteur du commerce, transports et services divers. Par ailleurs, 129 sont situés en Haute-Garonne et 60 dans l'Hérault.

Enfin, les établissements employant 1000 salariés ou plus sont au nombre de 40 pour l'ensemble de l'Occitanie, dont 13 dans l'industrie et 22 dans le secteur du commerce, transports et services divers. On en trouve 25 en Haute-Garonne et 6 dans l'Hérault.

Le contexte socio-économique en synthèse...

Le taux d'emploi occitan est inférieur à celui de l'hexagone et hétérogène au sein de la région. Les taux d'emploi les plus élevés, égaux ou supérieurs à celui de l'hexagone, sont observés dans les zones d'emploi du Nord et de l'Ouest de la région. Celui des femmes est toujours inférieur mais de façon plus marquée chez les plus jeunes et moins important chez les plus âgés.

La catégorie sociale dont la proportion est la plus variable selon les zones d'emploi occitanes est celle des agriculteurs exploitants, comprise entre 1 et 10% des personnes ayant un emploi, proportion plus élevée dans le Nord et l'Ouest de la région. Celle des artisans, commerçants, chefs d'entreprise est plus importante, entre 12 et 15%, dans les zones d'emploi des villes moyennes de l'ensemble de la région. À l'inverse, la part des cadres et des professions intellectuelles supérieures dépasse celle de l'hexagone uniquement dans les deux grandes métropoles, respectivement 27 et 21% à Toulouse et Montpellier. Les parts des professions intermédiaires et des employés est beaucoup plus homogène sur l'ensemble de l'Occitanie et sa part régionale est de 26%. La part des ouvriers est nettement plus faible dans les deux métropoles, avec 14%, et un peu plus importante dans les zones d'emploi de l'ex-Midi-Pyrénées. La seule catégorie sociale où les femmes sont majoritaires est celle des professions intermédiaires et des employés. Elles sont minoritaires dans les autres catégories, en particulier chez les ouvriers.

La part des personnes travaillant dans le secteur de l'agriculture est plus importante dans le Nord et l'Ouest de la région, tandis que l'industrie occupe une part plus importante des travailleurs dans certaines zones d'emploi spécifiques. Le secteur du commerce et des services se concentre dans les deux métropoles, à l'inverse du secteur très vaste de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale plus présent dans les zones éloignées de ces métropoles. Enfin, la part du secteur de la construction est, elle, assez homogène sur l'Occitanie.

Près de 60% des salariés travaillent dans des établissements de moins de 50 salariés en Occitanie. C'est dans le secteur de l'agriculture que les salariés travaillent le plus souvent dans des établissements de moins de 50 salariés et dans l'industrie qu'ils travaillent le plus souvent dans des entreprises de plus de 100 salariés. Par ailleurs, les salariés travaillant dans de grandes entreprises sont proportionnellement plus nombreux en Haute-Garonne.

3/ IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE À LA PANDÉMIE DE COVID19

3.1 Quel a été l'impact sur le taux de chômage et la demande d'emploi dans les différentes zones d'emploi ?

Fin février 2021, l'Insee a publié une analyse de l'impact de la crise sanitaire sur le chômage et la demande d'emploi en Occitanie⁹.

Au troisième trimestre 2020, le taux de chômage au sens du BIT¹⁰ était ainsi de 10,5% dans la région pour 8,8% dans l'hexagone, avec une hausse de 0,7 points en un an dans les deux cas. Au sein des zones d'emploi (ZE) de la région, le constat général est l'hétérogénéité de l'impact de la crise. Le chômage a nettement augmenté dans les zones où il était jusque-là inférieur à la moyenne régionale (Toulouse, Nord du Lot, Figeac-Villefranche de Rouergue) alors que les zones du littoral où le taux de chômage est habituellement élevé ont été relativement épargnées.

L'indicateur ensuite utilisé par l'Insee est essentiellement la demande d'emploi en fin de mois : nombre de personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Les mêmes disparités infrarégionales que pour le taux de chômage sont observées et sont liées à la fois au niveau de spécialisation des ZE en termes d'activité et au niveau de réduction de certaines activités du fait de la crise.

Ainsi, les ZE directement ou indirectement dépendantes de la filière aéronautique dont l'activité a été stoppée, comme Toulouse et Figeac-Villefranche de Rouergue, ont été particulièrement impactées. Entre septembre 2019 et septembre 2020, le nombre de demandeurs d'emploi sur la ZE de Toulouse a augmenté globalement de 8% mais de 20 et 40%, respectivement dans les secteurs de l'industrie et de l'informatique, les jeunes étant les plus concernés. Les secteurs de la construction et des services ont également été touchés. Sur la ZE de Figeac-Villefranche de Rouergue, la réduction de l'activité dans l'industrie, construction aéronautique et métallurgie, et dans les transports ou la logistique a fait croître la demande d'emploi globale tous secteurs confondus de 10%, augmentation supérieure à celle de Toulouse.

Le ZE de Tarbes-Lourdes a été impactée en raison de l'arrêt de l'activité des deux secteurs majoritaires en emplois à la fois : comme précédemment celui de la filière aéronautique (mécanique, travail des métaux) avec les jeunes de moins de 26 ans particulièrement touchés, mais aussi celui du tourisme international (saisonniers de l'hôtellerie, restauration, alimentation). Au total, entre septembre 2019 et septembre 2020, la progression de la demande d'emploi a été de 11%, la plus forte de la région.

Enfin les ZE d'Agde-Pézenas et de Castelsarrasin-Moissac, très dépendantes d'activités saisonnières marquées, dans le tourisme ou la viticulture/arboriculture, ont connu une

⁹ Hild F., Steinmetz F., Dhune M., Potier B., Brossier P. Chômage et demande d'emploi : les territoires occitans inégaux face au choc lié à la crise sanitaire. Insee Analyse : N°105, février 2021. Disponible sur l'URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5209277>

¹⁰ Au sens du Bureau international du travail, un chômeur est une personne âgée de 15 ans ou plus qui est sans emploi au cours de la semaine de référence, disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et a effectué, u cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

augmentation des demandeurs d'emploi sans aucune activité (catégorie A) augmenter de 13 et 13,5% respectivement.

Dans les ZE du littoral (hors Agde-Pézenas) comme celles de Béziers, Perpignan et Narbonne, une reprise correcte du tourisme estival a permis de limiter l'augmentation de la demande d'emploi, inférieure à 5% (toutes catégories confondues). À Montpellier, l'activité informatique, moins liée à l'aéronautique, a mieux résisté qu'à Toulouse.

Les autres ZE de la région, en raison d'une moindre spécialisation dans un secteur d'activité affaibli par la crise, ont également mieux résisté.

3.2 Comment cela s'est-il traduit dans les plans de sauvegarde de l'emploi et les licenciements économiques ?

Les nombres de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) ayant un impact sur l'emploi en Occitanie ont augmenté de près de 30% entre 2019 et 2020 et le nombre d'emplois concernés dans la région a été multiplié par quatre (tableau 17). La répartition des emplois impactés par les PSE sur les différents départements suit bien sûr la répartition des emplois en général (tableau 18).

Tableau 17. Plans de sauvegarde de l'emploi ayant un impact sur l'emploi en Occitanie

Plans de sauvegarde de l'emploi	2019	2020
Nombre	74	97
Nombre d'établissements régionaux touchés	157	177
Nombre d'emplois impactés en Occitanie	1 541	6 355
dont PSE en gestion régionale	19	39
Nombre d'établissements régionaux touchés	22	64
Nombre d'emplois impactés en Occitanie	897	5 305

Source : SI Homologation- traitement SESE Direccte

Tableau 18. Répartition des établissements impactés par un PSE par département

Départements	2019		2020	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Haute-Garonne	42	26,8%	85	48,0%
Hérault	40	25,5%	34	19,2%
Pyrénées Orientales	17	10,8%	7	4,0%
Aude	12	7,6%	3	1,7%
Hautes-Pyrénées	10	6,4%	8	4,5%
Gard	10	6,4%	16	9,0%
Tarn	7	4,5%	5	2,8%
Tarn-et-Garonne	6	3,8%	3	1,7%
Lot	6	3,8%	3	1,7%
Aveyron	4	2,5%	5	2,8%
Ariège	2	1,3%	3	1,7%
Lozère	1	0,6%	1	0,6%
Gers	0	0,0%	4	2,3%

Source : SI Homologation-RupCo- traitement SESE Direccte

Les établissements les plus souvent concernés sont ceux du commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles tandis que les emplois les plus touchés sont ceux de la fabrication de matériel de transport (aéronautique), du transport et de l'entreposage ainsi que ceux des activités scientifiques et techniques avec les services administratifs et de soutien (tableau 19).

Tableau 19. Établissements et emplois impactés en 2020 (Procédures instruites en 2020) par secteur d'activité

Secteur d'activité	Établissements	Emplois
Agriculture, sylviculture et pêche		
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution		
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	6,2%	2,4%
Cokéfaction et raffinage		
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	4,0%	1,8%
Fabrication de matériels de transport	8,5%	45,6%
Fabrication d'autres produits industriels	8,5%	5,5%
Construction		
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	34,5%	5,9%
Transports et entreposage	6,2%	22,4%
Hébergement et restauration	2,3%	0,4%
Information et communication	2,3%	0,7%
Activités financières et d'assurance	5,6%	0,5%
Activités immobilières		
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	16,4%	14,1%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	2,3%	0,2%
Autres activités de services	3,4%	0,4%
Ensemble	177	6 335

Source : DGEFP RupCo- traitement SESE

Les secteurs d'activités concernés par le licenciement de l'ensemble des salariés de l'établissement en 2020 sont ceux des « Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution », de la « Fabrication d'autres produits industriels », de l'« Hébergement et restauration », de l'« Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » et des « Autres activités de services » (tableau 20). Les secteurs de la « Construction », de l'« Entreposage » et du « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » ont également vu des établissements licencier plus de trois quart de leurs effectifs.

Tableau 20. Licenciements économiques notifiés à l'administration en 2020 par des entreprises de 10 à 49 salariés, domiciliées en Occitanie et ayant des établissements impactés en Occitanie

Secteur d'activité	Licenciements de moins de 10 salariés		Licenciements de 10 salariés ou plus	
	Licenciements notifiés dans les établissements de la région	Poids moyen des licenciements dans l'effectif salarié des entreprises ayant notifié	Licenciements notifiés dans les établissements de la région	Poids moyen des licenciements dans l'effectif salarié des entreprises ayant notifié
Agriculture, sylviculture et pêche				
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution			40	100%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac				
Cokéfaction et raffinage				
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	16	16%		
Fabrication de matériels de transport	5	26%		
Fabrication d'autres produits industriels	99	14%	67	100%
Construction	29	16%	51	74%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	24	11%	56	79%
Transports et entreposage	11	13%	79	84%
Hébergement et restauration	35	16%	48	100%
Information et communication	23	16%		
Activités financières et d'assurance	13	18%		
Activités immobilières				
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	117	18%	42	23%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	17	21%	20	100%
Autres activités de services	2	17%	15	100%
Ensemble	391	16%	418	69%

Source : DGEFP RupCo - L'exhaustivité de la source n'est pas garantie

Note de lecture : Dans le secteur de l'hébergement-restauration, en 2020, 35 licenciements ont été notifiés dans des établissements régionaux d'entreprises régionales de 10 à 49 salariés dans le cadre de procédures de licenciements économiques de moins de 10 salariés. Ces licenciements représentent en moyenne 16% des effectifs des entreprises ayant notifié.

4/ SINISTRALITÉ

DÉFINITIONS

- Effectif moyen d'un établissement pour l'ensemble des organismes procédant au calcul des cotisations sociales (Carsat entre autres) : moyenne des nombres mensuels de personnes employées au cours de l'année civile, en tenant compte des périodes réelles de travail de chaque personne.
- Effectif d'un établissement dans le fichier Flores (Insee – Ministère de l'économie et des finances) : ce sont les effectifs décomptés au cours de la dernière semaine de l'année, hors intérimaires et hors particuliers employeurs.
- Indice de fréquence (IF) = (nb des accidents en premier règlement/effectif salarié) x 1 000
- Taux de fréquence (TF) = (nb des accidents en premier règlement/heures travaillées) x 1 000 000
- Taux de gravité (TG) = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000
- Indice de gravité (IG) = (somme des taux d'incapacité permanente/heures travaillées) x 1 000 000

4.1 Quelles sont les caractéristiques des accidents du travail chez les salariés du régime général ?

Le tableau 21 présente, par zone d'emploi, les indicateurs généraux des accidents du travail (AT) survenus en 2019 chez les salariés du régime général.

Sur l'ensemble de l'Occitanie, le taux de fréquence des AT est de 23 AT pour un million d'heures travaillées et il est compris entre 17 et 33 selon la zone d'emploi. On observe que les zones de Sète, Béziers et Agde-Pézenas présentent des taux de fréquence supérieurs à celui de la région avec 30 AT pour un million d'heures travaillées. Ces zones présentent la caractéristique commune d'une orientation économique fortement dominée par le tourisme.

Parallèlement, le taux de gravité des AT est globalement de 1,44 journées perdues pour 1000 heures travaillées pour l'ensemble de l'Occitanie et il est compris entre 0,99 et 2,19 selon la zone d'emploi. Seule la zone de Toulouse présente un taux de gravité inférieur à 1, tandis que les zones de Carcassonne-Limoux, Nîmes, Narbonne, Alès, Sète et Albi présentent comparative-ment des taux de gravité supérieurs à 2 journées perdues pour 1000 heures travaillées. Ces six zones ont des orientations économiques diverses.

✓ La répartition selon l'âge des salariés

La répartition de ces accidents du travail est relativement homogène entre les quatre tranches d'âge décennales, entre 20 et 59 ans, à l'échelle des zones d'emploi (tableau 22). À l'échelle de l'Occitanie, il apparaît néanmoins que la part des accidents du travail de la tranche d'âge diminue avec l'avancée dans la carrière. Ainsi, la tranche des 20-29 ans regroupe 26,0% des AT, celle des 30-39 ans en regroupe 25,3%, celle des 40-49 ans en regroupe 22,4% et celle des 50-59 ans en regroupe 19,4%.

Néanmoins, pour être correctement interprétée, cette répartition devrait être mise en perspective avec les effectifs de salariés de chacune de ces tranches d'âge, dont la déclaration d'AT doit parvenir à la Carsat.

✓ La répartition selon le sexe des salariés

Concernant la répartition par sexe (tableau 22), une majorité des accidents du travail survient chez les hommes quelle que soit la zone d'emploi considérée. À l'échelle de l'Occitanie, la répartition est de 62% chez les hommes et 38% chez les femmes. Là encore, le nombre de salariés de chaque sexe, susceptibles de figurer dans ces données en cas d'AT, serait nécessaire pour une interprétation correcte de cette répartition. En effet, la part des accidents du travail survenu chez les femmes par exemple est dépendante du nombre de femme dont la déclaration d'AT doit parvenir à la Carsat



Tableau 21. Données générales des accidents du travail (AT), taux de fréquence et taux de gravité, pour l'Occitanie et chaque zone d'emploi en 2019

Zone d'emploi	Nombre établissements	Effectifs salariés	Nombre AT avec arrêt	Nombre AT avec incapacité permanente partielle (IPP)	Nombre AT mortels	TAUX DE FREQUENCE*	TAUX DE GRAVITE**
Agde-Pézenas	3 709	16 232	799	26	1	31	1,80
Albi	7 934	49 353	2 092	113	4	25	1,95
Alès-Le Vigan	6 294	30 379	1 346	77	2	27	2,07
Auch	5 486	29 163	1 209	35	0	26	1,47
Bagnols-sur-Cèze	2 051	17 372	501	36	2	17	1,25
Béziers	7 838	45 334	2 372	68	1	32	1,83
Cahors	3 081	16 971	667	12	0	25	1,34
Carcassonne-Limoux	6 236	37 165	1 618	83	2	27	2,19
Castelsarrasin-Moissac	1 967	12 690	587	41	2	27	1,65
Castres-Mazamet	5 214	33 679	1 585	64	2	28	1,71
Figeac-Villefranche	3 065	20 366	766	51	1	23	1,29
Foix-Pamiers	4 436	25 789	972	41	1	23	1,24
Mende	2 994	16 124	717	32	1	26	1,46
Millau	2 508	13 530	555	33	0	25	1,32
Montauban	5 888	39 141	1 764	103	2	27	1,45
Montpellier	29 050	208 873	8 370	310	9	24	1,48
Narbonne	5 672	31 004	1 464	118	2	29	2,14
Nîmes	12 743	80 837	3 650	201	4	27	2,15
Nord-du-Lot	1 931	12 094	441	6	0	22	1,05
Perpignan	17 385	96 620	4 398	85	4	28	1,50
Rodez	5 678	36 754	1 191	102	3	20	1,25
Saint-Gaudens	4 240	21 963	799	29	2	23	1,24
Sète	3 806	18 876	1 007	45	0	33	2,06
Tarbes-Lourdes	8 472	52 286	1 963	151	3	23	1,63
Toulouse	44 752	459 336	13 515	530	9	18	0,99
Total ZE d'Occitanie	204 749	1 434 207	54 928	2 427	58	23	1,44

* Nombre d'AT avec arrêt pour 1 million d'heures travaillées ; Nombre d'indemnités journalières (journées de travail perdues) pour 1000 heures travaillées

Source : Carsat, Traitement : Carsat, CREA-ORS Occitanie

Tableau 22. Répartition des accidents du travail selon la tranche d'âge et le sexe pour l'Occitanie et pour chaque zone d'emploi

Zone d'emploi	Part des AT par tranche d'âge et par sexe								
	<20	20-29	30-39	40-49	50-59	60-64	65 et +	Femmes	Hommes
Agde-Pézenas	3,7%	25,3%	22,7%	21,7%	22,1%	3,8%	0,4%	36%	64%
Albi	4,2%	24,1%	25,8%	22,8%	20,3%	2,3%	0,3%	36%	64%
Alès-Le Vigan	4,0%	26,0%	22,5%	23,4%	20,7%	2,9%	0,5%	41%	59%
Auch	4,0%	23,4%	24,1%	24,0%	20,8%	3,2%	0,3%	39%	61%
Bagnols-sur-Cèze	5,2%	24,9%	27,4%	22,2%	19,5%	0,8%	0,2%	36%	64%
Béziers	5,0%	26,0%	26,3%	22,7%	16,8%	2,7%	0,3%	37%	63%
Cahors	4,6%	22,2%	26,4%	22,2%	21,6%	2,6%	0,3%	43%	57%
Carcassonne-Limoux	3,5%	26,1%	25,2%	22,0%	20,9%	2,0%	0,3%	41%	59%
Castelsarrasin-Moissac	4,1%	23,1%	25,6%	22,5%	21,1%	3,1%	0,5%	37%	63%
Castres-Mazamet	3,9%	26,1%	24,4%	21,5%	22,1%	1,9%	0,1%	35%	65%
Figeac-Villefranche	5,0%	23,8%	21,1%	24,4%	23,3%	1,7%	0,4%	34%	66%
Foix-Pamiers	4,6%	27,4%	21,8%	23,3%	19,6%	3,1%	0,3%	42%	58%
Mende	3,9%	23,6%	22,7%	24,7%	22,8%	1,4%	0,3%	36%	64%
Millau	4,2%	22,9%	25,8%	22,9%	22,0%	1,6%	0,4%	32%	68%
Montauban	4,6%	26,0%	25,4%	23,0%	18,8%	1,8%	0,2%	35%	65%
Montpellier	3,4%	27,6%	26,4%	21,6%	18,0%	2,3%	0,5%	37%	63%
Narbonne	3,8%	25,8%	24,7%	23,0%	20,8%	1,6%	0,3%	37%	63%
Nîmes	3,9%	27,0%	25,2%	20,5%	19,9%	3,1%	0,4%	39%	61%
Nord-du-Lot	4,8%	22,9%	24,3%	24,9%	21,5%	1,1%	0,5%	37%	63%
Perpignan	3,3%	23,6%	25,7%	23,2%	20,3%	3,3%	0,5%	37%	63%
Rodez	5,8%	24,9%	22,4%	24,3%	19,0%	2,8%	0,5%	31%	69%
Saint-Gaudens	3,1%	21,9%	24,8%	24,3%	22,6%	2,9%	0,4%	41%	59%
Sète	4,4%	25,7%	24,2%	22,7%	19,0%	3,4%	0,6%	41%	59%
Tarbes-Lourdes	4,0%	23,0%	22,8%	22,9%	23,4%	3,1%	0,7%	42%	58%
Toulouse	3,2%	28,0%	26,5%	22,0%	17,5%	2,3%	0,3%	37%	63%
Total ZE d'Occitanie	3,9%	26,0%	25,3%	22,4%	19,4%	2,6%	0,4%	38%	62%

Source : Carsat ; traitement : Carsat, CREA-ORS Occitanie

✓ La répartition selon le métier exercé

Le métier exercé par le salarié n'était pas documenté pour 19 500 accidents du travail. La répartition des métiers a pu être décrite pour les 36 866 autres survenus en 2019 (Tableau 23).

À l'échelle de l'Occitanie, les trois catégories de métiers représentant les parts les plus importantes des accidents du travail déclarés à la Carsat sont les métiers de services à la personne, les métiers qualifiés du bâtiment (hors électriciens) et les commerçants et vendeurs. Les métiers de services à la personne font partie du « trio de tête » dans 24 zones d'emploi sur les 25 de la région. Leur part dans les AT atteint 25% dans la ZE de Cahors et près de 23% dans la zone de Tarbes-Lourdes. Les métiers qualifiés du bâtiment (hors électriciens) font partie de ce « trio de tête » dans toutes les zones d'emploi et atteignent un peu plus de 20% dans les zones de Millau et de Mende. Enfin, les métiers de commerçant ou de vendeur font partie du « trio de tête » dans 9 zones d'emploi et représentent 10% ou plus des AT dans chacune d'elle.

Tableau 23. Répartition des AT selon la catégorie de métier, pour chaque zone d'emploi et l'Occitanie

Zone d'emploi	Services directs aux particuliers	Métiers qualifiés bâtiment sauf électriciens	Commerçants et vendeurs	Métiers qualifiés métallurgie	Métiers qualifiés artisanat et industrie***	Manœuvres	Conducteurs véhicules et engins lourds	Personnel soignant
Agde-Pézenas	16,2%	13,2%	10,6%					
Albi	15,2%	14,1%		9,5%				
Alès-Le Vigan	13,4%	13,4%	10,6%					
Auch	17,5%	15,5%			10,1%			
Bagnols-sur-Cèze		13,2%		12,2%	10,9%			
Béziers	16,7%	16,1%	10,4%					
Cahors	25,2%	16,1%		9,7%				
Carcassonne-Limoux	18,0%	13,8%	11,0%					
Castelsarrasin-Moissac	16,0%	17,9%				8,1%		
Castres-Mazamet	14,7%	15,1%			12,3%			
Figeac-Villefranche	12,9%	14,5%		17,5%				
Foix-Pamiers	16,9%	15,1%		9,8%				
Mende	11,4%	21,5%			11,9%			
Millau	13,9%	20,6%			12,2%			
Montauban	15,4%	13,3%				10,9%		
Montpellier	15,4%	14,7%	11,2%					
Narbonne	16,2%	12,8%	10,8%					
Nîmes	13,7%	13,5%	13,1%					
Nord-du-Lot	14,0%	17,5%			11,4%			
Perpignan	16,8%	18,6%	9,9%					
Rodez	12,8%	18,5%					9,6%	
Saint-Gaudens	17,0%	14,9%						12,0%
Sète	19,7%	11,6%	10,7%					
Tarbes-Lourdes	22,8%	14,4%		9,5%				
Toulouse	17,6%	13,4%					10,7%	
Occitanie	16,4%	14,7%	9,0%					

Source : Carsat ; traitement : Carsat, CREAI-ORS Occitanie

✓ La répartition selon le secteur d'activité de l'employeur

Les taux de fréquence et taux de gravité ont pu être calculés par secteur détaillé (Naf Niveau 5) à partir de la base « Établissements » de la Carsat.

Le tableau détaillé des taux de fréquence figure en annexe 1 mais certains secteurs d'activité concentrent les taux de fréquence les plus élevés (Tableau 24). Il s'agit tout d'abord des secteurs du groupe « Bâtiment » qui présente les taux de fréquence parmi les trois les plus élevés dans 15 zones d'emploi sur les 25 zones occitanes. Le secteur lié aux activités sportives présente les taux de fréquence parmi les trois les plus élevés dans 13 zones d'emploi et le secteur du « commerce », le plus souvent de détail, présente lui les taux de fréquence parmi les trois les plus élevés dans 10 zones d'emploi.

Ces résultats sont cohérents avec la répartition des AT en fonction du métier exercé pour le bâtiment et le commerce mais le secteur du service à la personne n'apparaît pas dans les secteurs les plus concernés par les AT.

Tableau 24. Secteurs d'activité où les taux de fréquence des accidents du travail sont les plus élevés, 2019, zones d'emploi occitanes.

Zone d'emploi	Secteurs d'activité des 3 taux de fréquence les plus élevés		
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Agde-Pézenas	Bâtiment		
Albi	Sport	Autre	Commerce détail
Alès-Le Vigan	Commerce détail	Bâtiment	
Auch	Bâtiment	Fabrication alimentaire	Commerce de gros
Bagnols-sur-Cèze	Autres	Commerce détail	
Béziers	Sport	Autres	
Cahors	Commerce détail	Bâtiment	
Carcassonne-Limoux	Sport	Bâtiment	
Castelsarrasin-Moissac	Commerce détail	Sport	
Castres-Mazamet	Sport	Bâtiment	Autres
Figeac-Villefranche	Bâtiment	Commerce détail	Autres
Foix-Pamiers	Autres	Bâtiment	
Mende	Bâtiment	Fabrication alimentaire	
Millau	Autres	Fabrication alimentaire	
Montauban	Bâtiment	Sport	
Montpellier	Autres		
Narbonne	Sport	Bâtiment	
Nîmes	Autres	Sport	Bâtiment
Nord-du-Lot	Bâtiment	Autres	
Perpignan	Fabrication alimentaire	Sport	Autres
Rodez	Sport	Commerce détail	Bâtiment
Saint-Gaudens	Fabrication alimentaire	Sport	
Sète	Autres	Commerce détail	
Tarbes-Lourdes	Sport	Commerce détail	Bâtiment
Toulouse	Sport	Autres	

Source : Carsat ; traitement : Carsat, CREAI-ORS Occitanie

Dans l'ensemble des zones d'emploi, les taux de gravité les plus élevés sont retrouvés globalement dans les mêmes secteurs d'activité que les taux de fréquence (Tableau 25). Il s'agit des secteurs du bâtiment, du commerce de détail, des activités liées au sport et de la fabrication alimentaire. Là encore les activités de service à la personne ne figurent pas, probablement parce que ces emplois dépendent des particuliers employeurs et pas d'établissements.

Tableau 25. Secteurs d'activité où les taux de gravité des accidents du travail sont les plus élevés, 2019, zones d'emploi occitanes.

Zone d'emploi	Secteurs d'activité des 3 taux de gravité les plus élevés		
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Agde-Pézenas	Activité nettoyage	Bâtiment	
Albi	Bâtiment	Commerce détail	
Alès-Le Vigan	Autres	Commerce détail	
Auch	Fabrication alimentaire	Bâtiment	Autres
Bagnols-sur-Cèze	Bâtiment	Autres	
Béziers	Autres		
Cahors	Autres	Commerce en gros	Commerce détail
Carcassonne-Limoux	Sport	Autres	Bâtiment
Castelsarrasin-Moissac	Commerce détail	Bâtiment	
Castres-Mazamet	Commerce en gros	Sport	Commerce détail
Figeac-Villefranche	Fabrication alimentaire	Bâtiment	
Foix-Pamiers	Autres	Bâtiment	
Mende	Sport	Bâtiment	
Millau	Fabrication alimentaire	Bâtiment	Autres
Montauban	Commerce détail	Sport	Bâtiment
Montpellier	Bâtiment	Autres	
Narbonne	Commerce en gros	Autres	
Nîmes	Bâtiment		
Nord-du-Lot	Bâtiment	Autres	
Perpignan	Fabrication alimentaire	Sport	Autres
Rodez	Autres	Bâtiment	
Saint-Gaudens	Bâtiment	Fabrication alimentaire	
Sète	Bâtiment	Commerce détail	Autres
Tarbes-Lourdes	Bâtiment	Autres	
Toulouse	Bâtiment	Commerce en gros	

Source : Carsat ; traitement : Carsat, CREA-ORS Occitanie

Les taux de fréquence des AT sont hétérogènes selon la zone d'emploi, compris entre 17 et 33 AT pour un million d'heures travaillées. Le nombre de journées perdues est compris entre une et deux pour mille heures travaillées pour l'ensemble des zones d'emploi. En Occitanie, la répartition de ces AT selon l'âge des salariés montre une diminution de la part des AT des tranches d'âge les plus avancées. Parallèlement, la majorité des AT surviennent chez les hommes. Néanmoins, en l'absence des heures travaillées ou des nombres de salariés exposés à un AT pour chaque tranche d'âge et chaque sexe, il est difficile d'interpréter ces données.

D'une façon générale, sur la plupart des zones d'emploi, les métiers les plus exposants paraissent être de loin ceux des services à la personne et ceux du bâtiment puis, dans une moindre mesure, ceux de la vente. Pour une raison probablement technique, le secteur du service à la personne n'apparaît pas dans les secteurs d'activité semblant les plus touchés, à l'inverse des secteurs du bâtiment et du commerce. En revanche, le secteur des activités sportives apparaît comme un secteur à risque. Néanmoins, là encore, en l'absence des nombres d'heures travaillées ou de salariés des différents métiers et secteurs, il est difficile d'interpréter les données.

4.2 Quelles sont les caractéristiques des maladies professionnelles chez les salariés du régime général ?

Le tableau 26 présente, par zone d'emploi, les indicateurs généraux des maladies professionnelles (MP) survenues en 2019 chez les salariés du régime général.

Sur l'ensemble de l'Occitanie, le taux de fréquence des MP avec arrêt de travail est de 0,82 pour un million d'heures travaillées et il est compris entre 0,41 et 1,78 selon la zone d'emploi. Dans onze des 25 zones d'emplois entièrement incluses en Occitanie, le taux de fréquence est supérieur à 1 et dans quatre, il dépasse 1,25 : Auch, Alès-Le Vigan, Figeac-Villefranche et Tarbes-Lourdes. À l'inverse, dans quatre zones d'emploi également, ce taux de fréquence est inférieur à 0,6 : Montpellier, Mende, Perpignan et Sète.

Une des manières d'approcher la gravité des maladies professionnelles est de rapporter le nombre de journées de travail perdues du fait d'une maladie professionnelle (mesurées par les indemnités journalières versées) au nombre total de journées travaillées. Sur l'ensemble de l'Occitanie, 1,54 journées de travail pour 1 000 journées travaillées sont perdues du fait d'une maladie professionnelle. Les variations sont importantes selon les zones d'emploi, allant de 0,79 à 3,97. Dans six zones d'emploi, ce taux de gravité dépasse 2,5 : Alès-Le Vigan, Castres-Mazamet, Carcassonne-Limoux, Auch, Figeac-Villefranche et Tarbes-Lourdes. Ce taux est particulièrement bas, inférieur à 1, dans les zones d'emploi de Sète et Montpellier.

✓ La répartition selon l'âge des salariés

La fréquence des maladies professionnelles peut également être rapportées au nombre d'actifs occupés pour une analyse par âge (tableau 27). Cet indicateur montre que le nombre de maladies professionnelles pour 1 000 actifs occupés augmente de manière continue avec l'âge en doublant tous les dix ans après 30 ans. Il est de 0,2 maladies professionnelles pour 1 000 actifs occupés chez les 20-29 ans. Cette fréquence triple presque chez les 30-39 ans, double ensuite chez les 40-49 ans et double encore chez les 50-59 ans.

Dans neuf des 25 zones d'emploi entièrement incluses en Occitanie, aucune maladie professionnelle n'est identifiée chez les 20-29 ans. Ainsi, si on étudie les évolutions à partir de 30 ans, on observe que l'indice de fréquence est près de 4 fois supérieur chez les 50-59 ans que chez les 30-39 ans : 3,8. Ce facteur multiplicatif est supérieur à 5 dans trois zones d'emploi ; Montpellier (6,1), Foix-Pamiers (8,9) et Alès-Le Vigan (9,1)

✓ La répartition selon le sexe des salariés

Concernant la répartition par sexe (tableau 27), les maladies professionnelles apparaissent plus fréquentes chez les femmes : 1,1 pour 1 000 femmes actives occupées alors que cet indice de fréquence est de 0,9 chez les hommes. Cet indice de fréquence plus élevé chez les femmes que chez les hommes est retrouvé dans la moitié des zones d'emploi (13 sur 25). Ainsi, dans la zone d'emploi « Nord du Lot » l'indice de fréquence est 2,3 fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes ; il est également 2,0 fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes dans la zone d'emploi de Cahors.

Dans les zones d'emploi de Rodez, Narbonne et Foix-Pamiers, les indices de fréquences des maladies professionnelles sont très proches entre les femmes et les hommes.

C'est dans les zones d'emploi de Perpignan et Sète où on observe les indices de fréquence les plus élevés chez les hommes par rapport à ce qui est observé chez les femmes

Tableau 26. Données générales des maladies professionnelles des salariés du régime général, taux de fréquence et taux de gravité, pour l'Occitanie et chaque zone d'emploi en 2019

Zone d'emploi	Eff. Moyen	Heures travaillées	Nb de maladies professionnelles avec arrêt	Nbre d'indemnités journalières pour MP	TAUX DE FREQUENCE*	TAUX DE GRAVITE**
Agde-Pézenas	16 232	25 823 604	16	4 896	0,62	1,33
Albi	49 353	82 190 006	91	27 699	1,11	2,36
Alès-Le Vigan	30 379	49 700 118	77	28 194	1,55	3,97
Auch	29 163	47 066 331	84	19 861	1,78	2,95
Bagnols-sur-Cèze	17 372	28 649 108	27	6 730	0,94	1,64
Béziers	45 334	74 405 338	49	13 033	0,66	1,23
Cahors	16 971	27 211 074	30	7 593	1,10	1,95
Carcassonne-Limoux	37 165	59 803 760	66	25 623	1,10	3,00
Castelsarrasin-Moissac	12 690	21 385 323	26	7 332	1,22	2,40
Castres-Mazamet	33 679	56 862 502	71	25 116	1,25	3,09
Figeac-Villefranche	20 366	33 836 657	46	13 323	1,36	2,76
Foix-Pamiers	25 789	42 538 921	48	10 864	1,13	1,79
Mende	16 124	27 116 522	12	4 092	0,44	1,06
Millau	13 530	22 194 063	21	6 571	0,95	2,07
Montauban	39 141	64 390 883	58	14 202	0,90	1,54
Montpellier	208 873	346 961 058	143	41 466	0,41	0,84
Narbonne	31 004	51 338 688	48	16 739	0,93	2,28
Nîmes	80 837	132 921 253	128	44 987	0,96	2,37
Nord-du-Lot	12 094	20 349 736	16	3 903	0,79	1,34
Perpignan	96 620	157 815 645	73	23 200	0,46	1,03
Rodez	36 754	60 763 392	45	10 983	0,74	1,27
Saint-Gaudens	21 963	35 505 127	41	9 572	1,15	1,89
Sète	18 876	30 722 294	17	3 485	0,55	0,79
Tarbes-Lourdes	52 286	85 376 592	110	31 363	1,29	2,57
Toulouse	459 336	766 692 253	585	116 294	0,76	1,06
Occitanie	1 434 207	2 371 178 318	1 952	523 295	0,82	1,54

* Nombre de maladies professionnelles avec arrêt pour 1 million d'heures travaillées ; Nombre de journées de travail perdues (indemnités journalières) pour 1 000 jours travaillés

Source : Base entreprise Carsat, Traitement : Carsat, CREAI-ORS Occitanie

Tableau 27. Indice de fréquence des maladies professionnelles des salariés du régime général selon la tranche d'âge et le sexe pour l'Occitanie et pour chaque zone d'emploi

Zone d'emploi	Indice de fréquence des maladies professionnelles par tranche d'âge et par sexe*					
	20-29	30-39	40-49	50-59	Femmes	Hommes
Agde-Pézenas	0,00	0,53	0,96	1,33	0,73	0,62
Albi	0,47	0,75	1,24	2,16	1,16	0,99
Alès-Le Vigan	0,48	0,37	1,59	3,33	1,37	1,42
Auch	0,63	1,14	1,68	2,71	1,80	1,14
Bagnols-sur-Cèze	0,22	1,22	0,89	1,88	1,01	1,03
Béziers	0,18	0,36	0,80	1,76	0,68	0,73
Cahors	0,00	0,61	1,27	2,17	1,42	0,70
Carcassonne-Limoux	0,10	0,72	1,36	2,37	1,27	0,93
Castelsarrasin-Moissac	0,77	0,48	1,71	1,59	0,96	1,11
Castres-Mazamet	0,12	0,92	2,06	1,72	1,21	1,26
Figeac-Villefranche	0,00	1,09	1,20	3,95	1,50	1,35
Foix-Pamiers	0,28	0,28	1,20	2,43	1,02	1,04
Mende	0,00	0,30	0,25	1,34	0,42	0,40
Millau	0,00	0,91	0,99	1,89	0,93	0,82
Montauban	0,28	0,44	0,85	2,03	1,01	0,81
Montpellier	0,11	0,24	0,59	1,46	0,51	0,58
Narbonne	0,00	0,98	0,62	2,13	0,90	0,91
Nîmes	0,35	0,61	1,10	2,34	1,11	0,89
Nord-du-Lot	0,00	1,20	0,70	1,51	1,10	0,48
Perpignan	0,09	0,36	0,51	1,30	0,49	0,63
Rodez	0,11	0,67	0,70	2,07	0,80	0,79
Saint-Gaudens	0,00	0,82	1,02	1,82	0,87	0,97
Sète	0,00	0,60	0,28	1,32	0,34	0,65
Tarbes-Lourdes	0,53	0,75	1,18	3,19	1,35	1,38
Toulouse	0,25	0,62	1,41	2,76	1,28	0,97
Total ZE d'Occitanie	0,23	0,62	1,12	2,36	1,11	0,92

* nombre de maladies professionnelles pour 1 000 actifs occupés.

Source : Carsat ; traitement : Carsat, CREAI-ORS Occitanie

✓ La répartition selon le métier exercé

La répartition des métiers des personnes concernées a pu être décrite par zone d'emploi (tableau 28). Seuls les principaux métiers concernés selon la classification internationale des types de professions sont présentés et, pour chaque zone d'emploi, les trois parts les plus élevées sont présentées (avec parfois des professions identiquement représentées).

À l'échelle de l'Occitanie, les trois catégories de métiers qui sont les plus représentées parmi les personnes ayant une maladie professionnelle sont les aides de ménage, les métiers qualifiés du bâtiment et assimilés sauf électriciens et les commerçants et vendeurs.

Les métiers d'aides de ménage, qui regroupent 15,6% des maladies professionnelles des personnes relevant du régime général, font partie du « trio de tête » dans 15 zones d'emploi sur les 25 totalement incluses de la région. Leur part dans les maladies professionnelles atteint 22% dans la ZE de Sète et dépasse également 20% dans celle de Cahors (21%). Les métiers qualifiés

du bâtiment (hors électriciens) sont un peu moins représentés au niveau régional (14,2% des MP) mais font partie de ce « trio de tête » dans presque toutes les zones d'emploi et dépassent 20% dans quatre zones d'emploi : Béziers, Saint-Gaudens, Cahors et Perpignan. Enfin, les métiers de commerçant ou de vendeur, qui représentent en Occitanie 10,7% des maladies professionnelles, font partie du « trio de tête » dans 17 zones d'emploi et leur part atteint ou dépasse 20% dans les zones d'emploi d'Agde-Pézenas et de Narbonne.

Tableau 28. Répartition des maladies professionnelles des salariés du régime général selon la catégorie de métier, pour chaque zone d'emploi et l'Occitanie

Zones d'emploi	Aides de ménage	Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	Commerçants et vendeurs	Services directs aux particuliers	Métiers qualifiés métallurgie, construction mécanique et assimilés	Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement et autres de l'artisanat	Personnel soignant	Manœuvres des mines, bâtiment et TP, des industries manufacturières et transports
Agde-Pézenas	17,6%	17,6%	23,5%					
Albi	16,5%	12,4%	12,4%					
Alès-Le Vigan	11,8%	10,6%	11,8%	10,6%				
Auch		11,2%				22,5%		13,5%
Bagnols-sur-Cèze	10,3%	10,3%	24,1%				13,8%	
Béziers	7,5%	32,1%	15,1%	7,5%			7,5%	
Cahors	21,2%	24,2%						9,1%
Carcassonne-Limoux	19,5%	14,3%	14,3%					
Castelsarrasin-Moissac	10,7%	14,3%	10,7%	14,3%				
Castres-Mazamet	11,0%	13,7%			11,0%	12,3%		
Figeac-Villefranche		14,0%		10,0%	12,0%			
Foix-Pamiers		17,6%	9,8%			11,8%		
Mende		16,7%	16,7%			41,7%	25,0%	
Millau		18,2%			13,6%	18,2%		
Montauban	10,6%	12,1%	12,1%					
Montpellier	17,6%	15,7%	13,1%					
Narbonne	12,0%	14,0%	20,0%					
Nîmes		17,4%	13,8%				11,6%	
Nord-du-Lot	18,8%					18,8%	18,8%	
Perpignan	10,2%	20,5%		10,2%				12,5%
Rodez		8,3%	8,3%			16,7%		
Saint-Gaudens	11,9%	26,2%	11,9%					
Sète	22,2%			11,1%	11,1%	16,7%		
Tarbes-Lourdes	15,7%	12,4%			12,4%			
Toulouse	16,3%	14,0%	10,5%	10,0%				
Total ZE d'Occitanie	15,6%	14,2%	10,7%					

* nombre de maladies professionnelles pour 1 000 actifs occupés.

Source : Carsat ; traitement : Carsat, CREAI-ORS Occitanie

✓ La répartition selon le secteur d'activité de l'employeur

Les taux de fréquence et taux de gravité ont pu être calculés par secteur détaillé (Naf Niveau 5) à partir de la base « Établissements » de la Carsat (tableau 29).

En regroupant les secteurs d'activité selon le niveau 2 de la nomenclature d'activité française (NAF), le secteur des « Autres services personnels » apparaît parmi les trois secteurs ayant le taux de fréquence de maladies professionnelles les plus élevés dans près de la moitié des zones d'emploi (11 sur 25). Les « Travaux de construction spécialisés » viennent ensuite (dans les trois premiers dans sept zones d'emploi) avant l'hébergement médico-social et social (5 sur 25) et le génie civil (4 sur 25).

Tableau 29. Secteurs d'activité où les taux de fréquence des accidents du travail sont les plus élevés, 2019, zones d'emploi occitanes.

Zone d'emploi	Secteurs d'activité des 3 taux de fréquence les plus élevés		
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Agde-Pézenas	Autres services personnels	Bâtiments et aménagement paysager	Travaux de construction spécialisés
Albi	Travail du bois (hors meubles)	Commerce de gros	Industrie du cuir et de la chaussure
Alès-Le Vigan	Industries alimentaires	Hébergement médico-social et social	Génie civil
Auch	Collecte, traitement et élimination des déchets	Travaux de construction spécialisés	Activités liées à l'emploi
Bagnols-sur-Cèze	Autres services personnels	Génie civil	Enseignement
Béziers	Génie civil	Travaux de construction spécialisés	Autres services personnels
Cahors	Commerce de gros	Restauration	Travaux de construction spécialisés
Carcassonne-Limoux	Réparation de machines et d'équipements	Industrie du cuir et de la chaussure	Activités de location et location-bail
Castelsarrasin-Moissac	Réparation de machines et d'équipements	Restauration	Transports terrestres et transport par conduites
Castres-Mazamet	Hébergement	Industries alimentaires	Hébergement médico-social et social
Figeac-Villefranche	Hébergement médico-social et social	Commerce et réparation autos/motos	Commerce de détail (hors autos/motos)
Foix-Pamiers	Travail du bois (hors meubles)	Travaux de construction spécialisés	Hébergement médico-social et social
Mende	Commerce de détail (hors autos/motos)	Travaux de construction spécialisés	
Millau	Bâtiments et aménagement paysager	Industrie du cuir et de la chaussure	Hébergement
Montauban	Fabrication d'autres produits minéraux	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	Hébergement
Montpellier	Industrie automobile	Fabrication d'autres produits minéraux	Activités créatives, artistiques et de spectacle
Narbonne	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	Autres services personnels	
Nîmes	Production de films, de vidéo et de programmes TV	Autres services personnels	Activités créatives, artistiques et de spectacle
Nord-du-Lot	Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	Activités liées à l'emploi	
Perpignan	Fabrication de produits métalliques	Travaux de construction spécialisés	Autres services personnels

Zone d'emploi	Secteurs d'activité des 3 taux de fréquence les plus élevés		
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Rodez	Autres industries manufacturières	Génie civil	Enquêtes et sécurité
Saint-Gaudens	Autres services personnels	Autres services personnels	Activités pour la santé humaine
Sète	Autres services personnels	Commerce et réparation autos/motos	
Tarbes-Lourdes	Autres services personnels	Commerce et réparation autos/motos	Hébergement médico-social et social
Toulouse	Fabrication de produits plastiques	Autres services personnels	Bâtiments et aménagement paysager

Source : Carsat ; traitement : Carsat, CREAI-ORS Occitanie

En termes de gravité, les secteurs des « Travaux de construction spécialisés » arrivent dans le trio de tête dans 9 des 25 zones d'emploi (tableau 30), suivis par les « Industries alimentaires », le « Bâtiment » et « Aménagements paysagers » et les « Autres services à la personne » (8 sur 25).

Tableau 30. Secteurs d'activité où les taux de gravité des maladies professionnelles sont les plus élevés, 2019, zones d'emploi occitanes.

Zone d'emploi	Secteurs d'activité des 3 taux de fréquence les plus élevés		
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Agde-Pézenas	Bâtiments et aménagement paysager	Travaux de construction spécialisés	Autres services personnels
Albi	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	Action sociale sans hébergement	Travaux de construction spécialisés
Alès-Le Vigan	Fabrication d'autres produits minéraux	Commerce et réparation autos/motos	Travaux de construction spécialisés
Auch	Travaux de construction spécialisés	Collecte, traitement et élimination des déchets	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles
Bagnols-sur-Cèze	Bâtiments et aménagement paysager	Travaux de construction spécialisés	Génie civil
Béziers	Génie civil	Activités de location et location-bail	Travaux de construction spécialisés
Cahors	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	Travaux de construction spécialisés	Restauration
Carcassonne-Limoux		Autres services personnels	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération
Castelsarrasin-Moissac	Bâtiments et aménagement paysager	Commerce de détail (hors autos/motos)	Travaux de construction spécialisés
Castres-Mazamet	Hébergement	Industries alimentaires	Génie civil
Figeac-Villefranche	Génie civil	Action sociale sans hébergement	Commerce et réparation autos/motos
Foix-Pamiers	Autres services personnels	Industries alimentaires	Travaux de construction spécialisés
Mende	Collecte, traitement et élimination des déchets	Industries alimentaires	Hébergement
Millau	Bâtiments et aménagement paysager	Industries alimentaires	Hébergement

Zone d'emploi	Secteurs d'activité des 3 taux de fréquence les plus élevés		
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Montauban	Fabrication d'autres produits minéraux	Hébergement	Industries alimentaires
Montpellier	Fabrication de produits métalliques	Fabrication d'autres produits minéraux	Industries alimentaires
Narbonne	Hébergement médico-social et social	Autres services personnels	Bâtiments et aménagement paysager
Nîmes	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	Collecte, traitement et élimination des déchets	Bâtiments et aménagement paysager
Nord-du-Lot	Activités liées à l'emploi	Activités des sièges sociaux	
Perpignan	Autres services personnels	Fabrication de produits métalliques	Bâtiments et aménagement paysager
Rodez	Autres industries manufacturières	Génie civil	Enquêtes et sécurité
Saint-Gaudens	Activités créatives, artistiques et de spectacle	Activités pour la santé humaine	Autres services personnels
Sète	Autres services personnels	Industries alimentaires	Transports terrestres
Tarbes-Lourdes	Industries alimentaires	Autres services personnels	Construction de bâtiments
Toulouse	Fabrication d'autres produits minéraux	Fabrication de produits en plastique	Bâtiments et aménagement paysager

Source : Carsat ; traitement : Carsat, CREAI-ORS Occitanie

✓ La répartition selon la maladie professionnelle

Les affections périarticulaires apparaissent comme le groupe de maladies professionnelles le plus fréquent dans la totalité des zones d'emploi dont le territoire est entièrement inclus en Occitanie (tableau 31). Les affections chroniques du rachis viennent ensuite : elles arrivent en 2^e position en termes de fréquence dans presque toutes les zones d'emploi ; dans les deux zones d'emploi où ce n'est pas le cas (Nîmes et Saint-Gaudens), elles arrivent en 3^e position. Les autres pathologies qui apparaissent le plus souvent parmi les trois plus fréquentes sont les lésions chroniques du ménisque (7 zones d'emploi sur 25) et les lésions eczématiformes allergiques (4 zones d'emploi).

Tableau 31. Répartition par fréquences les plus élevées des maladies professionnelles, 2019, zones d'emploi occitanes.

Zone d'emploi	Maladies professionnelles avec les 3 taux de fréquence les plus élevés		
	MP 1	MP 2	MP 3
Agde-Pézenas	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	Affections dues à l'inhalation de poussières de silice cristalline
Albi	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
Alès-Le Vigan	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois

Zone d'emploi	Maladies professionnelles avec les 3 taux de fréquence les plus élevés		
	MP 1	MP 2	MP 3
Auch	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	Affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houille (...)
Bagnols-sur-Cèze	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	Lésions chroniques du ménisque
Béziers	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	
Cahors	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants
Carcassonne-Limoux	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques
Castelsarrasin-Moissac	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	Lésions chroniques du ménisque
Castres-Mazamet	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	Lésions chroniques du ménisque
Figeac-Villefranche	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	Lésions chroniques du ménisque
Foix-Pamiers	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	
Mende	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	Rhinite et asthmes professionnels
Millau	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	Lésions chroniques du ménisque
Montauban	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
Montpellier	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	Affections dues à l'inhalation de poussières de silice cristalline
Narbonne	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

Zone d'emploi	Maladies professionnelles avec les 3 taux de fréquence les plus élevés		
	MP 1	MP 2	MP 3
Nîmes	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes
Nord-du-Lot	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	Affections dues aux vibrations, chocs de machine-outils, outils et objets et aux chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes
Perpignan	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	Affections causées par le ciment (alumino-silicates de calcium)
Rodez	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	
Saint-Gaudens	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Maladies infectieuses ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation ou en EHPAD	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes
Sète	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	Lésions chroniques du ménisque
Tarbes-Lourdes	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	Lésions chroniques du ménisque
Toulouse	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante

Source : Carsat ; traitement : Carsat, CREAI-ORS Occitanie

✓ Les maladies à caractère professionnel chez les salariés du régime général

La quantification des maladies à caractère professionnel (MCP) sur l'ensemble de l'Occitanie apporte un éclairage complémentaire aux données existant par ailleurs (maladies professionnelles reconnues, accidents du travail, conditions de travail...). Le programme MCP, coanimé par Santé publique France et les médecins inspecteurs régionaux de la Direccte, s'appuie sur un réseau de médecins du travail volontaires et de leur équipe qui signalent pendant deux périodes de deux semaines consécutives appelées « Quinzaines » tous symptômes ou maladies, observés au cours de leurs consultations, qui présentent un caractère professionnel et qui n'ont pas fait l'objet d'une reconnaissance en maladie professionnelle¹¹.

¹¹ Méthode : Afin de prendre en compte les différences de structures de population (répartition des secteurs d'activité, profession, âge, sexe) entre la population salariée du programme MCP et la population salariée issue du

En novembre 2019, les résultats de la Quinzaine 2018 ont été diffusés¹². Le taux de participation des médecins du travail était stable par rapport à 2017. 8 585 salariés, âgés de 14 à 77 ans, ont été vus pendant les Quinzaines, dont 50% de femmes. Très peu de salariés du secteur agricole ont été vus et ils n'ont pas pu être intégrés dans les analyses.

Le taux de signalement, i.e. le nombre de salariés souffrant d'au moins une pathologie rapporté à l'ensemble des salariés vus au cours des Quinzaines, était de 10,6% [9,9 – 11,4]. Il était deux fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

Les taux de prévalence des pathologies observées, i.e. le nombre de salariés souffrant d'au moins une pathologie d'un groupe donné de pathologies rapporté à l'ensemble des salariés vus au cours des Quinzaines, étaient les plus élevés pour le groupe de la souffrance psychique et pour le groupe des affections de l'appareil locomoteur. Dans ce dernier groupe, 92% des pathologies signalées étaient des troubles musculosquelettiques (TMS).

Parmi les TMS, 42% ne figuraient pas dans un tableau de maladie professionnelle (MP) comme les TMS du rachis et de l'épaule. Parmi les TMS figurant dans un tableau de MP, 86% n'avaient pas été déclarés, le plus souvent par méconnaissance de la procédure par le salarié, mais également parce que le bilan diagnostique était encore en cours ou encore parce que le salarié refusait la déclaration. Le taux de prévalence des TMS diminuait selon un gradient décroissant des ouvriers-employés jusqu'aux cadres. Parallèlement, ce taux était quatre fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Chez les femmes les secteurs les plus concernés étaient ceux de la santé-action sociale, du commerce, de l'administration publique et de l'hébergement-restauration. Chez les hommes, les secteurs concernés étaient ceux de l'industrie, de la construction, du commerce et des transports. Les facteurs de risque mis en cause dans l'apparition de ces troubles étaient, dans la plupart des cas, des facteurs biomécaniques.

Parmi les troubles rattachés à la souffrance au travail, les symptômes de dépression étaient largement majoritaires, suivis par les situations d'épuisement (burn-out) et les symptômes d'anxiété isolés. Les taux de prévalence de ce groupe de pathologies étaient élevés (entre 6 et 7%) dans l'ensemble des catégories sociales sauf chez les ouvriers. Au sein des catégories sociales, ces troubles sont plus fréquents chez les femmes cadres et employées. Parallèlement, les secteurs d'activité les plus concernés sont celui de la santé et action sociale et celui de l'administration publique. S'y ajoute pour les femmes, le secteur de l'industrie, notamment de l'industrie alimentaire. Les facteurs identifiés les plus fréquemment identifiés sont les relations de travail délétères et conflits professionnels, les contraintes d'horaires de travail inhérentes à l'activité et la surcharge de travail.

recensement Insee, un redressement par calage sur marges de la population Insee salariée a été réalisé au niveau régional en ne conservant que les départements participant à MCP et les secteurs d'activité pour lesquels des salariés ont été vus pendant la Quinzaine. Toutes les estimations présentées prennent en compte le calage sur marges et sont présentées sous forme de pourcentage assorti d'un intervalle de confiance à 95 %. En revanche, les effectifs présentés sont les effectifs observés dans l'échantillon.

¹² S. Rivière , C. Piron , V Tassy , L. Garras , P. Delezire , A. Fouquet et al. Les maladies à caractère professionnel, résultats 2018. N°14, Novembre 2019. Disponible sur l'URL : <https://www.santepubliquefrance.fr/recherche/>

✓ **Les consultations au Centre de Consultation des Pathologies Professionnelles de Toulouse** (Réseau National de Vigilance et de Prévention des Pathologies Professionnelles – RNV3P)

Les centres de consultations de pathologie professionnelle ont pour but d'aider le médecin, traitant ou du travail, à faire le diagnostic de l'origine professionnelle d'une maladie. Leurs missions s'étendent à la prise en charge médico-sociale de ces patients par la présence d'assistances sociales spécialisées, à leur insertion professionnelle et à l'orientation professionnelle des jeunes. On compte actuellement 30 CCPP actifs sur l'ensemble du territoire, dont deux en Occitanie, à Toulouse et à Montpellier, dans les deux CHU. Ces consultations disposent d'un plateau technique hospitalier et sont assurées par des praticiens spécialisés en pathologie professionnelle et recouvrant l'essentiel des disciplines médicales impliquées.

Ces centres participent au **Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles** (Rnv3p), coordonné par l'Anses, et les données de consultation anonymisées sont regroupées dans une base commune. L'objectif est d'exercer une vigilance sur les principaux risques professionnels et de détecter les pathologies professionnelles émergentes.

En 2019, les trois quart des consultations au CCPP de Toulouse ont été demandées par les médecins du travail et les motifs de consultation étaient le plus souvent un diagnostic de pathologie professionnelle, un avis d'aptitude, d'orientation, de reclassement ou une surveillance systématique. La quasi-totalité des consultations (92%) concernaient des salariés, dans près de 30% des cas des employés et dans près de 20% des cas des ouvriers. Les métiers le plus souvent enregistrés au cours des consultations étaient des professions intellectuelles et scientifiques (16%), des métiers de service direct aux particuliers, commerçants et vendeurs (14%), des métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (14%). Enfin, les secteurs d'activité les plus concernés étaient l'industrie manufacturière (18%) (dont construction aéronautique avec 8%), la santé humaine et l'action sociale (15%), l'administration publique (12%).

La conclusion de la consultation était une pathologie professionnelle dans 65% des cas et l'absence de pathologie dans 20% des cas. Dans l'ensemble des consultations, les problèmes de santé identifiés étaient des troubles mentaux et du comportement dans 32% des cas (dont les troubles névrotiques liés à des facteurs de stress 26%) et des maladies du système ostéoarticulaire, des muscles et du tissu conjonctif dans 20% des cas. Dans 19% des consultations, il s'agissait d'un examen général simple.

Les facteurs de risque relevés étaient l'exposition à des roches ou autre substance minérale dans 19% des consultations (dont fibres d'amiante pour 17%), des facteurs biomécaniques dans 27% des cas (effort physique intense, posture, mouvement répétitif) et dans 61% des cas des facteurs organisationnels, relationnels et éthiques dont l'organisation fonctionnelle de l'activité (18%), les relations au travail et la violence (31%).

5/ HANDICAP

5.1 Combien de personnes sont-elles bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) en Occitanie ?

En 2019, la région compte près de 127 100 allocataires de l'AAH âgés de 20-64 ans, nombre qui a augmenté de 13 % depuis 2016 (tableau 32). On observe une augmentation du nombre d'allocataires de l'AAH dans chaque département de la région à l'exception du Lot où il est resté stable. L'augmentation du nombre d'allocataires ne dépasse pas 10 % dans la plupart des départements ; elle est toutefois nettement plus marquée dans l'Aude (+31 %), en Haute-Garonne (+20 %) et dans l'Hérault (+14 %).

C'est dans les départements les plus fortement peuplés, comme le département de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Gard, que l'on trouve le plus grand nombre d'allocataires de l'AAH.

Tableau 32. Évolution du nombre d'allocataires de l'AAH âgés de 20-64 ans dans les départements occitans de 2016 à 2019

Départements	2016	2017	2018	2019	Évolution 2016-2019
Ariège	2 941	3 055	3 087	3 120	6%
Aude	7 539	8 302	9 155	9 876	31%
Aveyron	5 129	5 175	5 360	5 451	6%
Gard	12 777	13 289	13 783	13 947	9%
Haute-Garonne	21 823	23 240	25 104	26 199	20%
Gers	3 917	4 054	4 250	4 317	10%
Hérault	23 800	24 982	26 275	27 154	14%
Lot	3 472	3 478	3 516	3 477	0%
Lozère	2 338	2 322	2 464	2 490	7%
Hautes-Pyrénées	5 943	6 150	6 390	6 435	8%
Pyrénées Orientales	10 033	10 353	10 829	11 083	10%
Tarn	7 444	7 516	7 649	7 749	4%
Tarn et Garonne	5 355	5 494	5 701	5 789	8%
Occitanie	112 511	117 410	123 563	127 087	13%

Sources : CnaF, CCMSA - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Le nombre d'allocataires, rapporté à la population des 20-64 ans, permet d'obtenir un taux d'allocataires et de mesurer l'évolution du nombre d'allocataires en lien avec l'évolution de la population du même âge (tableau 33) ; il permet également la comparaison du nombre d'allocataires d'un département à l'autre.

En 2019, la région compte 3,9 allocataires de l'AAH pour 100 habitants de 20-64 ans, taux plus élevé qu'au niveau national (3,1 %).

C'est dans les départements de la Haute-Garonne et du Gard qu'il est le plus faible (respectivement, 3,2% et 3,4 %) alors qu'il est nettement plus élevé dans les départements de la Lozère (6,0 %), des Hautes-Pyrénées (5,3 %) et dans l'Aude (5,0 %), (*départements où les structures d'hébergement pour adultes handicapés sont les plus nombreuses... ?*)

Entre 2016 et 2019, le taux d'allocataires de l'AAH est passé de 3,5 % à 3,9 %, soit une augmentation de 45 % du taux en trois ans ; augmentation qui n'a été que de 29 % au niveau national sur la même période.

Comme pour l'évolution du nombre d'allocataires, c'est dans le Lot que l'augmentation du taux est la plus faible (+1 %) et dans l'Aude qu'elle est la plus importante (+119 %) ; l'augmentation du taux d'allocataires de l'AAH en Haute-Garonne et dans l'Hérault sont également des plus importantes (+54 % et +52 %).

Tableau 33. Évolution du taux d'allocataires de l'AAH âgés de 20-64 ans dans les départements d'Occitanie de 2016 à 2019

Départements	2016	2017	2018	2019	Évolution 2016-2019
Ariège	3,6	3,7	3,7	3,8	22%
Aude	3,8	4,2	4,7	5,0	119%
Aveyron	3,5	3,5	3,7	3,7	22%
Gard	3,2	3,3	3,4	3,4	29%
Haute-Garonne	2,7	2,9	3,1	3,2	54%
Gers	3,9	4,0	4,2	4,3	40%
Hérault	3,7	3,9	4,1	4,2	52%
Lot	3,8	3,8	3,9	3,8	1%
Lozère	5,6	5,6	5,9	6,0	37%
Hautes-Pyrénées	4,9	5,0	5,2	5,3	40%
Pyrénées Orientales	4,0	4,2	4,4	4,5	42%
Tarn	3,6	3,6	3,7	3,8	15%
Tarn et Garonne	3,8	3,9	4,1	4,2	31%
Occitanie	3,5	3,6	3,8	3,9	45%
<i>France métropolitaine</i>	<i>2,8</i>	<i>2,9</i>	<i>3,0</i>	<i>3,1</i>	<i>29%</i>

Sources : CnaF, CCMSA, Insee - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

5.2 Combien de personnes sont-elles bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (BOETH) en Occitanie ?

En 2018, 24 218 bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont en activité dans les établissements assujettis de la région, ce qui correspond à une part de 4,1 % des employés de ces établissements (tableau 34).

Ce « taux d'emploi » varie de 3,7 % en Haute-Garonne à 5,0 % en Lozère. Il n'est inférieur au taux régional que dans trois des treize départements de la région : en Haute-Garonne (3,7 %) dans le Lot (3,9 %) et dans l'Hérault (4,0 %).

Tableau 34. Nombre et taux d'emploi direct* des BOETH dans les établissements assujettis selon les départements d'Occitanie en 2018

Département	Effectif	Taux (%)
Ariège	440	4,4
Aude	945	4,4
Aveyron	1 218	4,5
Gard	2 269	4,2
Haute-Garonne	9 035	3,7
Gers	616	4,5
Hérault	4 329	4,0
Lot	568	3,9
Lozère	310	5,0
Hautes-Pyrénées	891	4,9
Pyrénées Orientales	1 454	4,4
Tarn	1 392	4,6
Tarn et Garonne	750	4,2
Occitanie	24 218	4,1

* En équivalent temps plein

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic)

Sources : Agefiph-Dares, DOETH ; traitement Dares /INSEE Florès 2017(6) /INSEE RP2017

5.3 Quel est le « taux d'emploi » direct de BOETH par les différents secteurs d'activité ?

En 2018, c'est dans le secteur de l'information et de la communication que le taux d'emploi direct des travailleurs handicapés est le plus faible (2,4 %) et dans le secteur de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (4,9 %) qu'il est le plus élevé (tableau 35).

Entre 2016 et 2018, le taux global d'emploi direct est resté globalement stable. La plus forte évolution observée en fonction des secteurs d'activité concerne le secteur de l'information et de la communication où le taux d'emploi direct est passé de 2,0 % à 2,4 % ; cette augmentation laisse toutefois le secteur d'activité au dernier rang employeurs de travailleurs handicapés en 2018.

On note également une légère augmentation du taux d'emploi direct des travailleurs handicapés dans le secteur de la fonction publique (+0,2 points) qui reste le secteur qui a le taux d'emploi direct des BOETH le plus élevé (4,9 %), suivi par le secteur des activités financières, d'assurance et immobilières (4,5%).

Tableau 35. Évolution du taux d'emploi direct* de BOETH par les établissements occitans assujettis par secteur d'activité de 2016 à 2018 (en %)

Secteurs d'activités du secteur privé	Taux (%) 2016	Taux (%) 2017	Taux (%) 2018
Industrie	3,9	4,0	4,0
Construction	3,5	3,5	3,3
Commerce, transport, hébergement et restauration	3,9	4,1	4,0
Information et communication	2,0	2,1	2,4
Activités financières, d'assurance et immobilières	4,6	4,5	4,5
Services aux entreprises	3,7	3,8	3,8
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	4,7	4,9	4,9
Autres activités **	4,1	4,3	4,0
Ensemble	4,0	4,1	4,1

* En équivalent temps plein ; ** Agriculture, sylviculture et pêche, ainsi que diverses activités de service ; Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic) ; Sources : Agefiph-Dares, DOETH ; traitement Dares /INSEE Florès 2017(6) /INSEE RP2017

En 2019, 85 % des établissements assujettis hors accord d'Occitanie ont recours à l'emploi direct de travailleurs handicapés (tableau 36). Cette part est dépassée dans la moitié des départements de la région et c'est dans le Gers qu'elle est la plus élevée (93%).

Parmi ces entreprises, 61% ont atteint la part légale de 6% de travailleurs handicapés parmi leurs salariés. Cette part varie très fortement d'un département à l'autre : de 52% en Haute-Garonne à 74% dans le Lot et dans le Tarn. On observe que les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault, où sont implantés 43 % établissements employeurs de la région, sont les deux départements où les parts des entreprises qui atteignent les 6% de travailleurs handicapés sont les plus faibles de la région en 2019 (respectivement, 52% et 58%).

Tableau 36. Taux d'entreprises hors accord ayant recours à l'emploi direct de travailleurs handicapés et taux d'entreprises atteignant la part de 6 % d'emploi dans les départements en 2019

Départements	Taux d'entreprises ayant recours à l'emploi direct	Taux d'entreprises atteignant les 6%
Ariège	90%	71%
Aude	89%	65%
Aveyron	85%	64%
Gard	85%	65%
Haute-Garonne	83%	52%
Gers	93%	70%
Hérault	82%	58%
Lot	90%	74%
Lozère	84%	66%
Hauts-Pyrénées	90%	71%
Pyrénées Orientales	85%	63%
Tarn	90%	74%
Tarn et Garonne	90%	65%
Occitanie	85%	61%

Sources : FIPHFP, Agefiph, traitement Carif-Oref Occitanie

6/ ÉTAT DE SANTÉ

6.1 Quel est le poids des maladies chroniques évolutives dans la région et ses départements ?

Les maladies chroniques sont analysées à travers les données des affections de longue durée (ALD) enregistrées chaque année par les différents régimes de l'assurance maladie (Régime général, régime agricole et régime des indépendants). La liste des ALD est très précise et concerne 30 pathologies ou groupes de pathologies (voir liste des 30 ALD en annexe 3).

Les 30 ALD sont analysées globalement dans un premier temps puis les ALD suivantes sont analysées séparément :

- les ALD pour affections psychiatriques de longue durée (ALD n°23),
- les ALD pour maladies cardiovasculaires (ALD n°1-Accident vasculaire cérébral invalidant, n°3- Artériopathies chronique avec manifestation ischémique, n°5- Insuffisance cardiaque grave et n°13-Maladie coronaire)
- les ALD pour diabète de type 1 et de type 2 (ALD n°8),
- les ALD pour tumeurs malignes (ALD n°30),
- les ALD pour maladies du système nerveux (ALD n°9-Formes graves des affections neurologiques et musculaires, 16-Maladies de Parkinson, 20-Paraplégie, 25-Sclérose en plaque),
- les ALD pour polyarthrite rhumatoïde évolutive (ALD n°22),
- les ALD pour maladies inflammatoires du tube digestif (ALD n°24)

Remarque : les données présentées des effectifs de pathologies enregistrées et non des effectifs de malades car une même personne peut souffrir de plusieurs pathologies, ce qui est souvent le cas aux âges élevés. Par ailleurs, les données de prévalence des ALD pour analyser l'état de santé (morbidité) des populations ont leurs limites car elles peuvent soit manquer d'exhaustivité soit, à l'inverse, induire une sur-déclaration.

En 2018, le nombre d'ALD augmente avec l'âge (tableau cc). Les ALD concernent plus souvent les personnes âgées de 50-64 ans (près des deux tiers) et seulement une ALD sur dix touche des personnes âgées de 15-34 ans, pour les hommes comme pour les femmes.

Globalement, plus de la moitié des ALD concerne des hommes (52 %), pour les malades de 15-34 ans comme pour les malades de 50-64 ans ; toutefois pour les personnes en ALD de 35-49 ans, la part des femmes est légèrement plus importante (51 %) que celle des hommes (49 %).

Tableau 37. Répartition des ALD selon le sexe et l'âge en Occitanie en 2018

Tranches d'âge	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
15-34 ans	28 942	51,6	27 196	48,4	56 138	100,0
35-49 ans	60 502	49,0	63 036	51,0	123 538	100,0
50-64 ans	175 234	53,6	151 488	46,4	326 722	100,0
Ensemble	264 678	52,3	241 720	47,7	506 398	100,0

Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee - Exploitation CREA-ORS Occitanie

Sur l'ensemble de la région (tableau 38) et quel que soit le département, l'ensemble des ALD des personnes âgées de 15-64 ans concerne légèrement plus les hommes (52,3 %) que les femmes (47,7 %).

C'est dans le département du Tarn que la part des ALD concernant des hommes est la plus faible (51,4 %) et dans le département de la Lozère qu'elle est la plus forte (54,4 %).

Par ailleurs, c'est évidemment dans les départements les plus peuplés comme la Haute-Garonne, l'Hérault et le Gard que l'on trouve le plus grand nombre d'ALD de personnes âgées de 15-64 ans.

Tableau 38. Nombre d'ALD et part selon le genre parmi les personnes âgées de 15-64 ans dans les départements d'Occitanie en 2019

Départements	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ariège	7 746	52,9	6 884	47,1	14 630	100,0
Aude	18 107	52,2	16 597	47,8	34 704	100,0
Aveyron	13 094	53,7	11 269	46,3	24 363	100,0
Gard	35 464	51,7	33 079	48,3	68 543	100,0
Haute-Garonne	53 017	52,4	48 112	47,6	101 129	100,0
Gers	8 624	52,8	7 698	47,2	16 322	100,0
Hérault	52 208	51,9	48 361	48,1	100 569	100,0
Lot	7 491	52,9	6 678	47,1	14 169	100,0
Lozère	4 023	54,4	3 376	45,6	7 399	100,0
Hautes-Pyrénées	10 314	52,5	9 333	47,5	19 647	100,0
Pyrénées-Orientales	2 4545	52,1	22 553	47,9	47 098	100,0
Tarn	18 688	51,4	17 639	48,6	36 327	100,0
Tarn-et-Garonne	11 357	52,8	10 141	47,2	21 498	100,0
Occitanie	264 678	52,3	241 720	47,7	506 398	100,0

Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Le calcul de taux standardisés permet de comparer les effectifs des ALD entre les départements en gommant les différences concernant la taille et la structure par âge de ces populations (tableau 39).

Tableau 39. Nombre et taux standardisés de prévalence des ALD parmi les habitants âgés de 15-64 ans dans les départements d'Occitanie en 2019

Départements	Hommes		Femmes		Ensemble (pour 1 carte)	
	Nombre	TSP*	Nombre	TSP*	Nombre	TSP*
Ariège	7 746	15 082,7	6 884	14 190,2	14 630	14 599,6
Aude	18 107	15 031,4	16 597	13 360,5	34 704	14 172,5
Aveyron	13 094	13 988,9	11 269	12 504,9	24 363	13 246,6
Gard	35 464	14 684,2	33 079	13 070,5	68 543	13 848,5
Haute-Garonne	53 017	12 671,0	48 112	11 124,3	101 129	11 866,4
Gers	8 624	13 179,5	7 698	11 879,4	16 322	12 517,9
Hérault	52 208	15 108,5	48 361	12 924,2	100 569	13 951,6
Lot	7 491	12 520,6	6 678	11 192,7	14 169	11 838,2
Lozère	4 023	15 212,7	3 376	13 627,2	7 399	14 432,4

Départements	Hommes		Femmes		Ensemble (pour 1 carte)	
	Nombre	TSP*	Nombre	TSP*	Nombre	TSP*
Hautes-Pyrénées	10 314	13 515,9	9 333	11 954,8	19 647	12 702,8
Pyrénées-Orientales	24 545	16 762,9	22 553	14 395,2	47 098	15 531,1
Tarn	18 688	14 822,2	17 639	13 630,3	36 327	14 206,8
Tarn-et-Garonne	11 357	13 600,4	10 141	11 973,6	21 498	12 768,0
Occitanie	264 678	14 196,6	241 720	12 522,4	506 398	13 331,2
TSP* France continentale		14 028,3		12 413,0		13 190,6

*TSP : taux standardisé de prévalence pour 100 000 hab. = le taux de prévalence des ALD que l'on observerait si la répartition par âge de la population était la même que celle de la France entière au RP de 2006. Les TSP en rouge sont significativement supérieurs au taux national et les TSP en vert sont significativement inférieurs
Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Ainsi, à structure par âge comparable, la prévalence des ALD est significativement plus élevée en Occitanie et dans plus de la moitié de ses départements qu'en France métropolitaine.

À l'inverse, dans les départements de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne, la prévalence des ALD est significativement plus faible que celle observée au niveau national, à structure par âge comparable.

Seule la prévalence des ALD du département de l'Aveyron n'observe pas de différence significative avec la prévalence des ALD de la France métropolitaine.

Les mêmes observations sont faites dans les départements quel que soit le genre.

Entre 2014 et 2018, le nombre d'ALD des occitans âgés de 15 à 64 ans a augmenté de 11,6 % (tableau 40).

Parmi les principales ALD, trois groupes de pathologies ont plus fortement augmenté entre 2014 et 2018 : les maladies inflammatoires du tube digestif (+22 %), les maladies du système nerveux (+21 %) et les affections psychiatriques (+18 %). Seules les ALD pour polyarthrite rhumatoïde observent une baisse sur la période (-4 %).

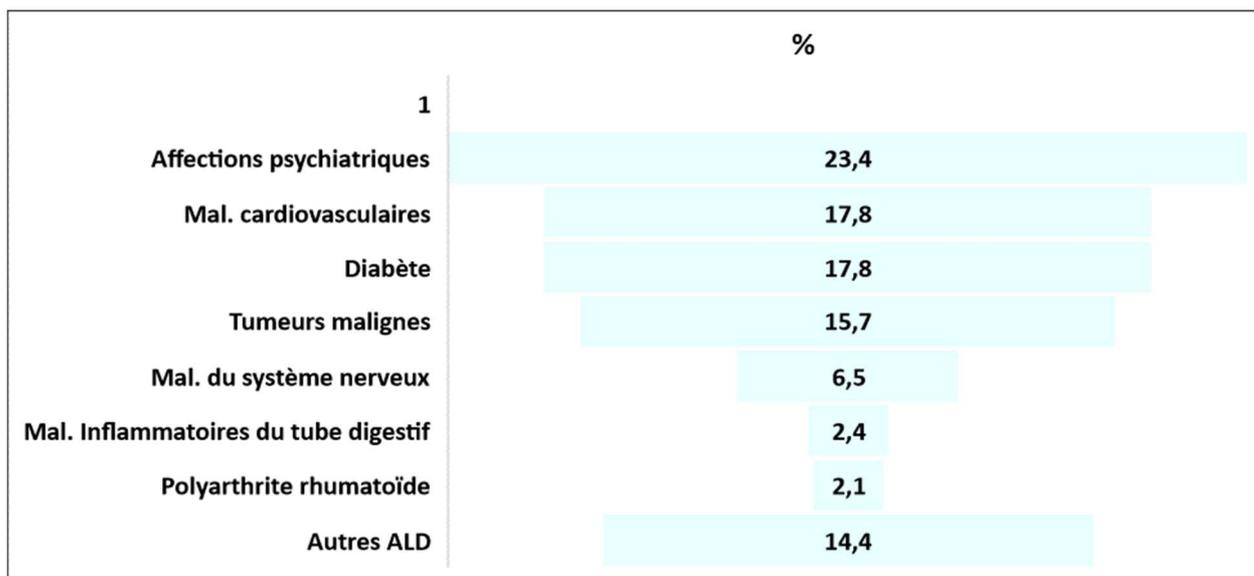
La répartition des ALD selon la pathologie est figurée sur le graphe 1.

Tableau 40. Effectif et % d'évolution des principales ALD des habitants de 15-64 ans entre 2014 et 2018 en Occitanie

Maladies à l'origine de l'ALD	2014	2018	% évol
Affections psychiatriques	100 327	118 613	18,2
Maladies cardiovasculaires	78 958	90 272	14,3
Diabète de type 1 et diabète de type 2	79 943	90 264	12,9
Tumeurs malignes	72 660	79 253	9,1
Maladies du système nerveux	27 104	32 824	21,1
Maladies inflammatoires du tubes digestif	9 840	12 005	22,0
Polyarthrite rhumatoïde	10 852	10 398	- 4,2
Autres ALD	74 130	72 769	- 1,8
Ensemble des ALD	453 813	506 398	11,6

Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Grphe 1. Répartition (en %) des principales ALD des personnes âgées de 15-64 ans en Occitanie en 2018



Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

6.2 Quel impact peuvent avoir les maladies chroniques sur les déclarations d'inaptitude ?

Le projet « Inaptitudes en Occitanie : diagnostics et analyses » (IODA) a recueilli au sein des services de santé au travail interentreprises (SSTI) des données sur les déclarations d'inaptitude au travail prononcées entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020. Parmi ces données figurait l'existence ou non d'une ALD chez le salarié déclaré inapte. Cette information, recueillie pour 3 961 salariés déclarés inaptes, indique que seule une part marginale (0,7%) de ces salariés souffrent d'une ALD reconnue par l'assurance maladie.

7/ INAPTITUDES MÉDICALES AU TRAVAIL

Le projet IODA a permis d'estimer le taux d'incidence annuel des déclarations d'inaptitudes selon un certain nombre de caractéristiques des salariés et de leur activité.

7.1 Les taux d'incidence des inaptitudes sont-ils différents selon le sexe et l'âge des salariés ?

Ainsi le taux d'incidence est supérieur chez les femmes et augmente avec l'âge du salarié (tableau 41). Ces deux relations, statistiquement significatives, persistent lorsqu'on prend en compte en même temps le sexe et l'âge dans l'analyse : le risque d'être déclaré inapte augmente avec l'âge quel que soit le sexe et lorsqu'on est une femme quel que soit l'âge.

Tableau 41. Taux d'incidence annuel des déclarations d'inaptitude, intervalles de confiance et risques relatifs ajustés, septembre 2019 - août 2020.

Variable	Nombre inaptitudes	Taux d'incidence (/1000)	IC[95%]	Risque relatif ajusté	IC[95%]
Sexe					
Homme	3 603	6,2	[6,02-6,43]	1 (réf)	
Femme	4 758	10,0	[9,7-10,27]	1,57	[1,49-1,66]
Classe d'âge					
<25 ans	253	2,8	[2,45-3,14]	1 (réf)	
25-34 ans	1 360	5,3	[5,07-5,64]	1,89	[1,64-2,17]
35-44 ans	1 932	7,4	[7,05-7,71]	2,56	[2,23-2,93]
45-54 ans	2 349	8,9	[8,59-9,31]	2,87	[2,50-3,29]
>=55 ans	2 467	13,3	[12,81-13,87]	4,09	[3,57-4,70]

Source : Dispositif IODA – CREAI-ORS Occitanie

7.2 Y a-t-il des différences géographiques dans les taux d'incidence des inaptitudes ?

D'un point de vue géographique, trois départements présentent des taux d'incidence supérieurs à 10 inaptitudes pour 1 000 salariés en une année (tableau 42) : le Lot, la Lozère et le Tarn.

Tableau 42. Taux d'incidence et intervalles de confiance annuel des déclarations d'inaptitude par département, septembre 2019 - août 2020.

Département	Nombre inaptitudes	Taux d'incidence (/1000)	IC[95%]
Aude	563	9,7	[8,9-10,5]
Aveyron	412	8,6	[7,82-9,48]
Gard	1089	8,8	[8,26-9,3]
Haute-Garonne	2375	6,8	[6,48-7,03]
Gers	143	6,3	[5,37-7,45]
Hérault	1741	8,0	[7,6-8,34]
Lot	293	11,0	[9,77-12,29]
Lozère	42	11,4	[8,39-15,37]
Hautes-Pyrénées	382	9,2	[8,3-10,15]
Pyrénées Orientales	524	6,7	[6,17-7,32]
Tarn	554	10,7	[9,87-11,66]
Tarn et Garonne	243	7,9	[6,97-8,97]

Source : Dispositif IODA – CREAI-ORS Occitanie

Ces différences géographiques ne se retrouvent que partiellement lorsqu'on détaille les taux d'incidence par zone d'emploi (tableau 43). Si les zones d'Albi et de Castres-Mazamet pour le département du Tarn et les zones de Cahors et de Nord du Lot pour le département du Lot présentent des taux d'incidence élevés, la zone de Mende pour le département de la Lozère en revanche présente le taux d'incidence le plus faible de toutes les zones d'emploi. Par ailleurs, si le département de Haute-Garonne présente un taux d'incidence faible, on observe que le taux d'incidence de la zone d'emploi de Saint-Gaudens est élevé, estimé à plus de 15 inaptitudes pour 1 000 salariés en une année.

Ces observations rendent compte de l'intérêt d'examiner les données en santé travail à des échelles infra-départementales comme la zone d'emploi.

Tableau 43. Taux d'incidence et intervalles de confiance annuel des déclarations d'inaptitude par zone d'emploi, septembre 2019 - août 2020.

Zone d'emploi	Nombre inaptitudes	Taux d'incidence (/1000)	IC[95%]
7601-Agde-Pézenas	72	6,8	[5,39-8,55]
7602-Albi	360	11,5	[10,39-12,78]
7603-Alès-Le Vigan	160	7,2	[6,17-8,42]
7604-Auch	124	6,6	[5,56-7,91]
7605-Bagnols-sur-Cèze	197	9,9	[8,6-11,37]
7606-Béziers	239	7,5	[6,59-8,49]
7607-Cahors	181	15,2	[13,16-17,61]
7608-Carcassonne-Limoux	349	10,9	[9,79-12,07]
7609-Castelsarrasin-Moissac	73	10,8	[8,56-13,55]
7610-Castres-Mazamet	178	9,9	[8,5-11,41]
7611-Figeac-Villefranche	146	8,1	[6,91-9,56]
7613-Mende	71	5,4	[4,3-6,84]
7614-Millau	68	7,8	[6,16-9,9]
7615-Montauban	162	6,9	[5,93-8,07]
7616-Montpellier	1266	8,1	[7,62-8,51]
7617-Narbonne	218	8,3	[7,28-9,49]
7618-Nîmes	684	9,9	[9,21-10,7]
7619-Nord-du-Lot	70	9,4	[7,44-11,89]
7620-Perpignan	527	6,7	[6,16-7,31]
7621-Rodez	244	8,4	[7,45-9,57]
7622-Saint-Gaudens	8	15,1	[7,53-30,11]
7623-Sète	157	8,7	[7,46-10,2]
7624-Tarbes-Lourdes	381	9,0	[8,1-9,9]
7625-Toulouse	2407	6,7	[6,48-7,02]

Source : Dispositif IODA – CREAI-ORS Occitanie

7.3 Les taux d'incidence des inaptitudes sont-ils différents selon les caractéristiques de l'activité professionnelle des salariés ?

Les taux d'incidence des déclarations d'inaptitude sont aussi différents selon les caractéristiques de l'activité professionnelle du salarié (tableau 44). Dans les entreprises de 250 salariés ou plus, le taux d'incidence est ainsi plus faible que dans les très petites entreprises de moins de 10 salariés, et dans les entreprises de taille intermédiaire.

Les données recueillis par IODA comportaient 748 métiers et 860 secteurs d'activité différents libellés et/ou codés avec des niveaux de précision variables et selon des nomenclatures. Ces métiers et secteurs d'activités ont donc été regroupés respectivement en 149 puis 63 métiers et en 165 secteurs d'activité, pour lesquels les taux d'incidence ont été calculés. Le tableau 44 présente les 10 métiers et les 10 secteurs d'activité pour lesquels les taux d'incidence des déclarations d'inaptitude sont les plus élevés.

Tableau 44. Taux d'incidence et intervalles de confiance annuel des déclarations d'inaptitude par taille d'entreprise – Les 10 métiers et secteurs d'activité ayant les taux d'incidence les plus élevés, septembre 2019 - août 2020.

Variable	Nombre inaptitudes	Taux d'incidence (/1000)	IC[95%]
Nombre de salariés de l'établissement			
moins de 10	1 833	7,2	[6,9-7,6]
10 à 49	2 992	8,5	[8,2-8,8]
50 à 249	2 577	8,6	[8,3-8,9]
250 ou plus	803	5,4	[5,1-5,8]
Ancienneté			
<2 ans	1 816	6,5	[6,2-6,8]
2-5 ans	2 681	7,5	[7,2-7,7]
6-10 ans	1 534	9,3	[8,9-9,8]
11-20 ans	1 580	9,4	[8,9-9,9]
>=20 ans	588	7,8	[7,2-8,4]
Métier			
Aide à domicile et aide-ménagère	633	29,0	[26,8-31,3]
Ambulancier (y.c. artisan)	69	20,6	[16,3-26,1]
Ouvrier de la production agro-alimentaire	95	20,1	[16,4-24,6]
Standardiste	69	18,3	[14,4-23,1]
Ouvrier/employé traitement déchets et assainissement	409	17,4	[15,8-19,1]
Agent hospitalier (y compris aide-soignant)	383	17,0	[15,4-18,8]
Employé de l'hôtellerie	61	15,2	[11,8-19,5]
Cadre infirmier	23	14,6	[9,7-22,0]
Ouvrier de la confection, du textile ou du cuir	23	14,4	[9,6-21,7]
Employé ou artisan coiffure et esthétique	85	14,4	[11,6-17,8]
Secteur d'activité			
Activités des ménages en tant que particulier employeur	24	35,7	[23,9-53,3]
Aide à domicile	628	26,0	[24,0-28,1]
Blanchisserie	31	25,7	[18,1-36,6]
Cuisson de produits de boulangerie	31	23,4	[16,5-33,3]

Variable	Nombre inaptitudes	Taux d'incidence (/1000)	IC[95%]
Hydrocarbure-extraction et raffinage	3	22,8	[7,4-70,8]
Activités de centres d'appels	39	21,8	[15,9-29,9]
Transports fluviaux et maritimes	1	20,9	[2,9-148,1]
Activités de nettoyage	325	19,4	[17,4-21,6]
Ambulance	76	16,5	[13,2-20,7]
Services funéraires	23	15,9	[10,6-24,0]

Source : Dispositif IODA – CREAI-ORS Occitanie

Les 10 taux d'incidence des déclarations d'inaptitude les plus élevés sont supérieurs à 14/1000 si on considère le métier du salarié, supérieurs à 15/1000 si on considère le secteur d'activité. Le travail d'aide à domicile – aide-ménagère est celui qui est associé aux taux d'incidence les plus élevés, que l'on considère l'indicateur métier ou l'indicateur secteur d'activité, respectivement 29,0/1000 et 35,7/1000. Le métier de standardiste et le secteur d'activité de centre d'appel sont également associés à des taux d'incidence faisant partie des 10 les plus élevés, de même que le métier d'ambulancier et le secteur d'activité de l'ambulance. Néanmoins, l'indicateur le plus représentatif du travail au quotidien des salariés et des conditions de ce travail est probablement le métier, plus que le secteur d'activité qui est davantage une donnée économique.

7.4 Quelles sont les pathologies en cause dans les déclarations d'inaptitude ?

Le nombre et le taux d'incidence des déclarations d'inaptitude au cours de l'année d'étude figurent dans le tableau 45 pour chacun des groupes de pathologies. Les taux d'incidence sont exprimés en nombre de cas pour 100 000 personnes-années afin de faciliter la lecture quand leur valeur est faible.

De façon attendue, on observe que les maladies de l'appareil locomoteur ou troubles musculo-squelettiques (TMS) et les troubles mentaux et du comportement sont les deux familles de pathologies à l'origine du plus grand nombre de déclarations d'inaptitude avec respectivement 300 cas environ pour 100 000 salariés en une année. Les taux d'incidence pour les autres familles de pathologies sont nettement plus faibles, compris entre 6 et 30 inaptitudes pour 100 000 salariés en une année selon la famille de pathologies.

Tableau 45. Nombre et taux d'incidence annuels des déclarations d'inaptitude pour chaque famille de pathologies dans les SSTI occitans.

Pathologies	Déclarés inaptes (n)	Taux incidence (/100 000)	IC[95%]
Maladies de l'appareil locomoteur	3 190	302	[292-313]
Troubles mentaux et du comportement	3 110	295	[285-305]
Maladies de l'appareil circulatoire	303	29	[26-32]
Tumeurs malignes	211	20	[17-23]
Maladies du système nerveux	167	16	[14-18]
Maladies de l'appareil respiratoire	111	11	[9-13]
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	104	9	[8-12]
Maladies de l'œil et de l'oreille	75	7	[6-9]
Maladies de l'appareil digestif	63	6	[5-8]
Autres diagnostics	140	13	[11-16]

Source : Dispositif IODA – CREAI-ORS Occitanie

Si l'on détaille les pathologies en cause dans les déclarations d'inaptitude pour pathologie de l'appareil locomoteur (tableau 46), on observe que les lombalgies et/ou sciatalgies et/ou cruralgies sont celles à l'origine du taux d'incidence le plus élevé avec 102 déclarations pour 100 000 salariés sur l'année. Les pathologies de l'épaule sont deux fois moins fréquentes et les TMS ou arthrose du membre inférieur, le plus souvent des gonarthroses, sont trois fois moins fréquentes.

Tableau 46. Nombre de déclarations d'inaptitude et taux d'incidence détaillés pour les différentes pathologies de l'appareil locomoteur avec leurs intervalles de confiance.

Pathologies de l'appareil locomoteur	Déclarés inaptes (n)	Taux incidence (/100 000)	IC[95%]
Lombalgie et/ou sciatalgie et/ou cruralgie	1 072	102	[96-108]
Pathologie de l'épaule	576	55	[50-59]
TMS ou arthrose des membres inférieurs dont	346	33	[30-36]
<i>Gonarthrose y compris arthrose rotulienne</i>	186	18	[15-20]
<i>Lésion du genou (avec ménisque ou ligament) autre qu'arthrose</i>	122	12	[10-14]
<i>Coxarthrose</i>	44	4	[3-6]
Cervicalgie et/ou névralgie cervico-brachiale	289	27	[24-31]
Séquelles de lésions traumatiques	224	21	[19-24]
TMS du coude dont	137	13	[11-15]
<i>Épicondylite du coude</i>	128	12	[10-14]
<i>Compression du nerf cubital</i>	11	1	[1-2]
TMS des poignets ou des mains dont	102	10	[8-12]
<i>Ténosynovite chronique sténosante du pouce (Syndrome de Quervain)</i>	27	3	[2-4]
<i>Syndrome du canal carpien</i>	78	7	[6-9]
Polyarthrite, SP	113	11	[9-13]
Fibromyalgie	81	7	[6-10]
Pathologie de l'appareil locomoteur autre que celles précisées	622	59	[54-64]

Au sein des troubles mentaux et du comportement, ce sont les troubles dépressifs qui conduisent au taux d'incidence des déclarations d'inaptitude le plus élevé avec 178 pour 100 000 salariés au cours de l'année (tableau 47). Les réactions à des facteurs de stress sévère ou les troubles de l'adaptation sont trois fois moins fréquents.

Tableau 47. Nombre de déclarations d'inaptitude et taux d'incidence détaillés pour les différents troubles mentaux et du comportement, avec leurs intervalles de confiance.

Troubles mentaux et du comportement	Déclarés inaptes (n)	Taux incidence (/100 000)	IC[95%]
Troubles dépressifs	1 881	178	[170-186]
Réaction à un facteur de stress sévère ou troubles de l'adaptation	621	59	[54-64]
Troubles anxieux non phobiques	534	51	[46-55]
Trouble affectif bipolaire	67	6	[5-8]
Psychose non organique (sans lésion ou maladie cérébrale)	61	6	[4-7]
Troubles mentaux et du comportement liés aux drogues et d'autres substances psychoactives	36	3	[2-5]
Troubles mentaux et du comportement autres que ceux précisés	134	13	[11-15]

Source : Dispositif IODA – CREAI-ORS Occitanie

7.5 Y a-t-il eu un impact de la crise sanitaire Covid19 sur les déclarations d'inaptitude ?

Les données ont été recueillies de septembre 2019 à août 2020 inclus. Cette période a été marquée par l'arrivée en France du coronavirus et par les périodes de confinement qui en ont résulté. Ainsi, l'activité professionnelle des salariés ainsi que leur suivi médical par les SSTI ont été perturbés, comme le montre les nombres mensuels de consultations au cours de la période (tableau 48). Le nombre de salariés vus en consultation chaque mois diminue nettement en avril et mai 2020 et cet alea introduit sans doute une part d'incertitude dans les estimations de risque d'inaptitude.

Tableau 48. Nombre mensuel de salariés vus en consultation par les services de santé au travail inter-entreprises au cours de la période d'étude 2019-2020.

Mois d'observation	Salariés hors intérimaires	Salariés intérimaires
09/2019	21 658	1 928
10/2019	29 824	2 326
11/2019	35 624	2 860
12/2019	28 839	2 429
01/2020	40 111	3 285
02/2020	37 860	3 204
03/2020	22 345	1 649
04/2020	6 660	341
05/2020	15 506	811
06/2020	34 936	2 259
07/2020	35 777	2 723
08/2020	22 162	1 925

Source : Dispositif IODA – CREAI-ORS Occitanie

FOCUS

PETITES ET TRÈS PETITES ENTREPRISES

1/ CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

1.1 Quel est le poids des entreprises de moins de 50 salariés dans les départements occitans ?

En 2017, la grande majorité des entreprises régionale sont de petite taille et emploient de 1 à 9 salariés (138 219 soit 73,8 % des établissements). Ensuite ce sont les entreprises de 10 à 49 salariés qui sont les plus nombreuses (22 440 soit 12 %).

Ainsi, 160 659 entreprises emploient moins de 50 salariés représentent **près de 86 %** des établissements de la région.

Par ailleurs, 22 308 entreprises n'emploient pas de salariés (soit 11,9 % des entreprises) et seulement 4 419 en comptent plus de 50 (soit 2,3 % des établissements de la région).

Selon les départements, la part des entreprises de moins de 10 salariés, varie de 71,1 % en Lozère, à 76,9 % dans le Gers et la part des entreprises de 9 à 49 salariés varie de 10,1 % en Lozère, à 14,5 % en Haute-Garonne.

Ainsi, concernant les entreprises de moins de 50 salariés (de 1 à 9 et de 10 à 49 salariés), c'est en Lozère que leur part est la plus faible (respectivement, 71,1 % et 10,1 %, soit 81,2 %) et dans le Tarn qu'elle est la plus importante (respectivement, 76 % et 12,4 %, soit 88,5 %); les départements de la Haute-Garonne, du Gers et de l'Aveyron se distinguent également avec des parts élevées d'entreprises de moins de 50 salariés (respectivement, 88 %, 87,3 % et 87,1 %). À l'inverse, c'est en Lozère que la part des entreprises de moins de 50 salariés est la plus faible (71,1 % de moins de 10 et 10,1 % de 10 à 49 salariés, soit 81,2 %).

Tableau 49. Nombres et pourcentages des établissements par tranche d'effectif de salariés dans les départements occitans, 2017.

Département	0 salarié	De 1 à 9	De 10 à 49	De 50 à 99	De 100 à 199	200 et plus	Effectif total
Ariège	11,8	75,0	11,5	1,2	0,4	0,0	4 521
Aude	13,6	73,5	11,1	1,5	0,4	0,0	11 556
Aveyron	10,9	75,0	12,0	1,4	0,4	0,1	10 295
Gard	13,3	74,1	10,6	1,2	0,5	0,1	22 823
Haute-Garonne	8,6	73,4	14,5	2,1	0,8	0,2	41 640
Gers	10,8	76,9	10,4	1,2	0,5	0,1	6 455
Hérault	13,4	73,0	11,4	1,4	0,5	0,1	39 086
Lot	12,2	75,3	10,7	1,1	0,4	0,1	5 695
Lozère	16,7	71,1	10,1	1,5	0,5	0,1	3 028
Hautes-Pyrénées	12,9	73,6	11,3	1,6	0,4	0,1	7 540
Pyr.-Orientales	15,0	72,3	10,9	1,2	0,4	0,2	15 691
Tarn	9,2	76,0	12,4	1,6	0,5	0,1	11 456
Tarn-et-Garonne	12,3	73,7	12,0	1,4	0,4	0,1	7 600
Occitanie Effectif total	11,9 22 308	73,8 138 219	12,0 22 440	1,5 2 845	0,5 1 025	0,1 549	187 386

* Pour Arles et Avignon : ne sont comptabilisées que les données de la partie occitane de la zone d'emploi

Source : Flores (flores_etab_2017) - établissements employeurs du secteur privé actif au 31/12/2017 hors PE - effectif au 31/12 - Exploitation CREA-ORS Occitanie

La répartition des entreprises par tranche d'effectif est très hétérogène selon les zones d'emploi (tableau 50).

Pour les entreprises de moins de 10 salariés, leur part varie de 65,7 % dans la zone d'emploi d'Alès-le-Vigan, à 77,9 % à Albi où elle est la plus élevée de la région ; elle dépasse la part régionale (73,8 %) dans près des deux tiers des zones d'emploi (17 sur 27).

Pour les entreprises de 9 à 49 salariés, leur part est nettement plus faible et varie de 6,7 % dans la zone d'emploi d'Alès-le-Vigan, à 14,8 % dans la zone d'emploi de Toulouse ; la part régionale des entreprises de 9 à 49 salariés (12 %) n'est dépassée que dans cinq zones d'emploi (en plus de celle de Toulouse) : celle d'Arles (partie occitane) avec 12,2 %, celle de Rodez (12,4 %), de Montpellier (12,4 %) de Montauban (12,7 % et celle de Castres-Mazamet (12,9 %).

Ainsi, concernant **les entreprises de moins de 50 salariés**, la zone d'emploi d'Alès-Le Vigan se distingue avec à la fois, la plus faible part d'entreprises de 1 à 9 salariés (65,7 %) et la plus faible part d'entreprises de 10 à 49 salariés (6,7 %), soit un total de 72,4 % d'entreprises de moins de 50 salariés. À l'inverse, dans 13 des 27 zones d'emploi de la région, la part des entreprises de 1 à 49 salariés est plus élevée que la part régionale (85,7 %).

Tableau 50. Répartition des établissements (en %) par tranche d'effectif dans les zones d'emploi en 2017

Zones d'emploi	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 salariés et plus	Total	Effectif total
Agde – Pézenas	15,5	72,5	10,4	1,1	0,5	-	100,0	3 512
Albi	11,2	77,9	9,3	0,8	0,5	0,2	100,0	7 272
Alès-le-Vigan	26,6	65,7	6,7	0,9	0,2	0,0	100,0	5 639
Auch	13,6	74,6	10,3	1,1	0,4	0,1	100,0	5 508
Bagnols-sur-Cèze	12,9	75,0	9,5	1,4	0,8	0,5	100,0	2 093
Béziers	13,2	74,1	10,7	1,3	0,5	0,2	100,0	7 252
Cahors	11,0	75,7	11,5	1,2	0,4	0,1	100,0	2 834
Carcassonne - Limoux	11,2	75,2	11,5	1,5	0,5	0,1	100,0	5 868
Castelsarrasin - Moissac	14,5	73,3	10,3	1,4	0,3	0,2	100,0	2 174
Castres - Mazamet	8,6	76,2	12,9	1,6	0,5	0,2	100,0	4 880
Figeac - Villefranche	11,6	74,8	11,7	1,1	0,5	0,2	100,0	2 894
Foix - Pamiers	11,3	75,5	11,4	1,3	0,4	0,2	100,0	3 887
Mende	16,5	70,8	10,5	1,6	0,5	0,1	100,0	2 860
Millau	12,9	74,5	11,0	1,1	0,4	0,0	100,0	2 508
Montauban	11,5	73,7	12,7	1,3	0,4	0,2	100,0	5 564
Montpellier	12,4	72,7	12,4	1,5	0,6	0,4	100,0	25 261
Narbonne	14,7	72,7	10,8	1,5	0,3	0,1	100,0	5 439
Nîmes	11,8	74,5	11,4	1,4	0,6	0,3	100,0	11 949
Nord-du-Lot	14,3	74,6	9,3	1,0	0,5	0,3	100,0	1 847
Perpignan	15,5	72,0	10,7	1,1	0,4	0,2	100,0	16 032
Rodez	10,0	75,3	12,4	1,7	0,4	0,2	100,0	5 784
Saint-Gaudens	12,1	75,4	10,8	1,3	0,2	0,1	100,0	3 698
Sète	13,6	75,5	9,4	1,2	0,1	0,1	100,0	3 572
Tarbes - Lourdes	12,8	73,8	11,2	1,5	0,4	0,2	100,0	7 910
Toulouse	8,4	73,3	14,8	2,2	0,9	0,6	100,0	38 636
Occitanie	11,9	73,8	12,0	1,5	0,5	0,3	100,0	187 386
Effectif total	22 308	138 219	22 440	2 845	1 025	549	187 386	

* Pour Arles et Avignon : ne sont comptabilisées que les données de la partie occitane de la zone d'emploi

Source : Flores (flores_etab_2017) - établissements employeurs du secteur privé actif au 31/12/2017 hors PE - effectif au 31/12 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

La répartition des établissements selon le nombre de salariés varie très fortement d'un secteur d'activité à l'autre (tableau 51).

En 2017, la part des entreprises régionales de **moins de 10 salariés** varie de 48,6 % dans le secteur de la fabrication de matériels de transport à 86,1 % dans le secteur des activités financières et d'assurance.

Pour les entreprises **de 10 à 49 salariés**, leur part varie de façon nettement plus marquée selon les secteurs : elle est de seulement 3,2 % dans le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche alors qu'elle est dix fois plus élevée dans le secteur de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques (32,6 %).

Tableau 51. Répartition des établissements d'Occitanie selon le nombre de salariés et le secteur d'activité, 2017

Secteur d'activité	0	1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 199	200 et plus	Effectif
Commerce - Réparation d'automobiles et de motocycles	9,1	77,3	11,9	1,0	0,4	0,2	41 000
Activités scientifiques et techniques- Services administratifs et de soutien	8,9	77,4	11,4	1,3	0,6	0,4	25 559
Construction	10,8	77,2	10,8	0,8	0,3	0,1	21 477
Autres activités de services	18,8	74,4	6,1	0,5	0,1	0,1	19 751
Hébergement et restauration	22,8	66,7	9,8	0,6	0,1	0,0	18 439
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	7,0	64,6	20,2	6,1	1,5	0,6	15 908
Agriculture, sylviculture et pêche	23,2	73,4	3,2	0,2	0,0	0,0	10 432
Activités financières et d'assurance	4,5	86,1	8,2	0,5	0,4	0,3	8 175
Fabrication d'autres produits industriels	5,8	67,5	21,7	2,9	1,4	0,6	5 885
Transports et entreposage	7,1	57,0	28,5	4,5	1,8	1,0	4 999
Activités immobilières	10,9	83,3	4,9	0,5	0,3	0,1	4 846
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	8,0	73,0	16,8	1,1	0,7	0,4	4 828
Information et communication	11,3	67,1	16,6	2,6	1,1	1,4	3 598
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	4,7	55,4	30,6	4,9	3,5	1,0	1 212
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques -	4,2	51,9	32,6	5,9	2,7	2,7	740
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2,3	73,3	23,2	1,0	0,3	0,0	311
Fabrication de matériels de transport	3,6	48,6	24,8	6,8	6,8	9,5	222
Cokéfaction et raffinage	0,0	75,0	25,0	0,0	0,0	0,0	4
Total général	11,9	73,8	12,0	1,5	0,5	0,3	
Effectif total	22 308	138 219	22 440	2 845	1 025	549	187 386

Source : Flores (flores_etab_2017) - établissements employeurs du secteur privé actif au 31/12/2017 hors PE - effectif au 31/12 - Exploitation CREA-ORS Occitanie

1.2 Quel est le poids des salariés travaillant dans des entreprises de moins de 50 salariés dans les départements occitans ?

En 2017, parmi les 1 430 107 salariés de la région, 833 277 travaillent dans des entreprises de 1 à 49 salariés, soit 58,3 % (27,7 % dans des entreprises de moins de 1 à 10 salariés et 30,6 % dans des entreprises de 10 à 49 salariés (tableau 52).

Selon les départements, la part des salariés travaillant dans les entreprises de 1 à 10 salariés varie de 20 % en Haute-Garonne à 35 % dans l'Aude. Seul le département de la Haute-Garonne observe une part de salariés (20 %) plus faible que la part observée sur l'ensemble de la région (27,7 %).

Pour les salariés des entreprises comptant de 10 à 49 salariés, la part varie de 26 % en Haute-Garonne, à 36,2 % dans l'Aveyron. La Haute-Garonne est ici aussi un des départements où la part des salariés de ces entreprises est plus faible qu'en moyenne régionale (30,6 %) ; avec le Lot dont la part est toutefois plus proche de la moyenne régionale (30,4 %).

Tableau 52. Répartition des salariés selon la taille des établissements (secteur privé) dans les départements occitans, 2017

Département		1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 199	200 ou plus	Total
Ariège	Effectif	9 621	10 083	3 516	2 301	2 786	28 307
	%	34,0	35,6	12,4	8,1	9,8	100,0
Aude	Effectif	24 166	24 355	11 391	6 192	3 000	69 104
	%	35,0	35,2	16,5	9,0	4,3	100,0
Aveyron	Effectif	21 009	24 822	10 050	5 994	6 663	68 538
	%	30,7	36,2	14,7	8,7	9,7	100,0
Gard	Effectif	47 403	46 146	19 200	16 367	20 847	149 963
	%	31,6	30,8	12,8	10,9	13,9	100,0
Haute-Garonne	Effectif	91 368	119 185	58 373	47 071	140 871	456 868
	%	20,0	26,1	12,8	10,3	30,8	100,0
Gers	Effectif	13 016	13 167	5 503	4 281	2 380	38 347
	%	33,9	34,3	14,4	11,2	6,2	100,0
Hérault	Effectif	81 316	87 241	36 604	27 629	47 124	279 914
	%	29,1	31,2	13,1	9,9	16,8	100,0
Lot	Effectif	11 929	11 580	4 294	3 307	7 037	38 147
	%	31,3	30,4	11,3	8,7	18,4	100,0
Lozère	Effectif	6 074	5 975	3 080	1 770	872	17 771
	%	34,2	33,6	17,3	10,0	4,9	100,0
Hautes Pyrénées	Effectif	15 561	16 858	8 208	4 211	6 007	50 845
	%	30,6	33,2	16,1	8,3	11,8	100,0
Pyrénées Orientales	Effectif	32 243	32 337	12 208	9 013	11 557	97 358
	%	33,1	33,2	12,5	9,3	11,9	100,0
Tarn	Effectif	25 688	27 840	12 789	8 171	9 488	83 976
	%	30,6	33,2	15,2	9,7	11,3	100,0
Tarn et Garonne	Effectif	16 048	18 246	7 240	4 010	5 425	50 969
	%	31,5	35,8	14,2	7,9	10,6	100,0
Occitanie	Effectif	395 442	437 835	192 456	140 317	264 057	1 430 107
	%	27,7	30,6	13,5	9,8	18,5	100,0

Source : Flores (flores_etab_2017) - établissements employeurs du secteur privé actif au 31/12/2017 hors PE - effectif au 31/12 - Exploitation CREA-ORS Occitanie

Comme on l'a vu précédemment, les entreprises de moins de 50 salariés emploient 59 % des salariés de la région en 2017 (28 % dans des établissements de 1 à 9 salariés et 31 % dans des établissements de 10 à 59 salariés).

Ces parts varient en fonction des secteurs d'activité (tableau 53) : c'est dans le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche, que la part des salariés travaillant dans les entreprises de petite taille est la plus importante (67 % des salariés travaillent dans des entreprises de moins de 10 salariés) et ensuite dans le secteur de la construction (41 % des salariés) ; c'est également dans le secteur de la construction que la part des salariés qui travaillent dans des entreprises de 10 à 49 salariés est la plus élevée (38 %).

Tableau 53. Répartition des salariés selon la taille des établissements et selon le secteur d'activité en 2017

Secteur d'activité	1 à 9 salariés		10 à 49 salariés		50 et plus		Ensemble	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Agriculture, sylviculture, pêche	16 073	67	5 634	24	2 179	9	23 886	100
Industrie	30 743	14	56 731	26	127 438	59	214 912	100
Construction	46 842	41	43 827	38	24 878	22	115 547	100
Commerce, transports, services	240 207	31	236 575	31	289 057	38	765 839	100
Administration publique	61 577	20	95 068	31	153 278	50	309 923	100
Tous secteurs	395 442	28	437 835	31	596 830	42	1 430 107	100

Source : Flores (établissements 2017), Traitement : Direccte-SESE, CREA-ORS Occitanie

2/ QUEL A ÉTÉ LE POIDS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES DES ÉTABLISSEMENTS DE 10 À 50 SALARIÉS ?

En 2020, **809 licenciements économiques** ont été notifiés en Occitanie dans des entreprises de 10 à 49 salariés : 391 ont été effectués dans le cadre de procédures de licenciements économiques de moins de 10 salariés et représentent en moyenne 16 % des effectifs des entreprises qui ont notifié ; 418 autres licenciements ont été effectués dans le cadre de procédures de licenciement de plus de 10 salariés et représentent en moyenne 69 % des effectifs des entreprises ayant notifié.

Deux secteurs d'activités sont plus particulièrement concernés :

Le secteur de la « fabrication d'autres produits industriels » (166 licenciements soit 20,5 % de l'ensemble) et le secteur des « activités scientifiques et techniques... » (159 licenciements soit 19,7 %). Toutefois, ces deux secteurs ne concernent pas le même nombre de salariés : le premier ne représente que 1 % de la masse salariale des entreprises de 10 à 49 salariés alors que le second représente 13,7 % des salariés de ces entreprises.

Les secteurs d'activités concernés par le licenciement de l'ensemble des salariés de l'établissement en 2020 sont ceux des « Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution », de la « Fabrication d'autres produits industriels », de l'« Hébergement et restauration », de l'« Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » et des « Autres activités de services » (tableau 54). Les secteurs de la « Construction », de l'« Entreposage » et du « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » ont également vu des établissements licencier plus de trois quarts de leurs effectifs.

Tableau 54. Répartition des licenciements économiques notifiés en 2020 par les entreprises occitanes de 10 à 49 salariés selon le secteur d'activité et selon le nombre de licenciements

Secteurs d'activité	Licenciements < 10 salariés		Licenciements >=10 salariés		Ensemble des licenciements		Répartition des salariés de l'ensemble des entreprises ²
	Nombre	Part des salariés ¹	Nombre	Part des salariés ¹	Nombre	%	
Agriculture, sylviculture et pêche					0	0,0%	1,6%
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution			40	100%	40	4,9%	4,4%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac					0	0,0%	0,0%
Cokéfaction et raffinage					0	0,0%	1,3%
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	16	16%			16	2,0%	0,3%
Fabrication de matériels de transport	5	26%			5	0,6%	7,1%
Fabrication d'autres produits industriels	99	14%	67	100%	166	20,5%	1,0%

Secteurs d'activité	Licenciements < 10 salariés		Licenciements >=10 salariés		Ensemble des licenciements		Répartition des salariés de l'ensemble des entreprises ²
	Nombre	Part des salariés ¹	Nombre	Part des salariés ¹	Nombre	%	
Construction	29	16%	51	74%	80	9,9%	11,6%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	24	11%	56	79%	80	9,9%	19,8%
Transports et entreposage	11	13%	79	84%	90	11,1%	5,5%
Hébergement et restauration	35	16%	48	100%	83	10,3%	8,4%
Information et communication	23	16%			23	2,8%	2,5%
Activités financières et d'assurance	13	18%			13	1,6%	1,5%
Activités immobilières					0	0,0%	1,2%
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	117	18%	42	23%	159	19,7%	13,7%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	17	21%	20	100%	37	4,6%	13,7%
Autres activités de services	2	17%	15	100%	17	2,1%	6,5%
Ensemble	391	16%	418	69%	809	100%	100%

¹ - poids moyen des licenciements dans l'effectif salarié des entreprises ayant notifié, ² - entreprises de 10 à 49 salariés domiciliées en Occitanie

Source : DGEFP RupCo - L'exhaustivité de la source n'est pas garantie

3/ SINISTRALITÉ

3.1 Quel est le poids des accidents du travail dans les entreprises de moins de 50 salariés ?

En 2019, les entreprises de moins de 50 salariés ont enregistré **29 427 accidents du travail (AT)** avec arrêt soit 54 % des AT avec arrêt de l'ensemble des établissements de la région ; les 1 320 AT avec incapacité permanente partielle (IPP) représentent également 54 % de l'ensemble des AT graves de la région (tableau 55).

Globalement, le taux de fréquence de ces AT est de 23,4 AT par un million d'heures travaillées, plus important que celui des entreprises comptant 50 salariés ou plus (22,8) et très légèrement plus élevé que le taux observé pour l'ensemble des entreprises régionales (23,2).

Toutefois, en détaillant les tranches d'effectif, on note une augmentation du taux de fréquence avec la taille des établissements : le taux de fréquence passe de 16,7 AT par un million d'heures travaillées dans les plus petites entreprises (0 à 5 salariés) à 30,3 AT par un million d'heures travaillées dans les plus grandes (de 20 à 49 salariés).

Les **1 320 AT avec incapacité permanente partielle (IPP)**, représentent un taux de gravité global de 1,42 journées perdues pour 1 000 jours travaillés dans les entreprises de moins de 50 salariés, proche du taux de gravité de l'ensemble des entreprises de la région. Comme pour le taux de fréquence, le taux de gravité augmente en fonction de la taille des établissements : il passe de 1,08 journée perdue pour 1 000 jours travaillés dans les plus petites entreprises (0 à 5 salariés) à 1,85 journée perdue pour 1 000 jours travaillés dans les plus grandes (de 20 à 49 salariés).

Remarque : il est important de noter que, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, 34 248 entreprises n'ont pas renseigné leur tranche d'effectif, soit 17 % de l'ensemble des 204 749 entreprises de la région, part non négligeable alors que ces établissements ne comptabilisent que 49 AT avec arrêt (soit 0,1 % des AT survenus dans les entreprises occitanes en 2019) et 10 AT avec IPP (soit 0,4 % de l'ensemble). **Ces données manquantes peuvent biaiser les résultats de l'analyse dans cette partie.**

Tableau 55. Les accidents du travail (AT), taux de fréquence et taux de gravité selon les tranches d'effectif des entreprises occitanes en 2019

Tranches d'effectif	Nb d'établissements	Nb AT avec arrêt	Taux de fréquence*	Nb AT avec IPP	Taux de gravité**
0 à 5 salariés	122 115	6 048	16,7	301	1,08
5 à 9 salariés	16 787	4 160	20,4	199	1,27
10 à 19 salariés	12 516	6 931	24,3	301	1,47
20 à 49 salariés	7 698	12 288	30,3	519	1,85
0 à 49 salariés	159 116	29 427	23,4	1 320	1,45
>= 50 salariés	11 385	25 452	22,8	1 097	1,42
Indéterminée	34 248	49		10	
Ensemble	204 749	54 928	23,2	2 427	1,44

* nombre d'AT avec arrêt pour 1 million d'heures travaillées ;

** Nombre d'indemnités journalières (journées de travail perdues) pour 1 000 jours travaillés

Source : Carsat - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2019, le taux de fréquence des AT avec arrêt varie, selon les zones d'emploi (tableau 56), de 19,4 AT par million d'heures travaillées dans la zone d'emploi de Rodez à 30,9 AT par million d'heures travaillées dans celle d'Arles (partie Occitanie).

À l'exception de quatre zones d'emploi (Bagnols-sur-Cèze, Castres-Mazamet, Millau et Toulouse), le taux de fréquence des AT avec arrêt des entreprises de moins de 50 salariés est toujours plus faible que celui des entreprises de plus grande taille (50 salariés ou plus). Quelle que soit la zone d'emploi, le taux de fréquence des AT des entreprises de 10 à 49 salariés est plus élevé que celui des entreprises de 0 à 9 salariés.

Le taux de fréquence des AT est plus faible dans les petits établissements (0 à 9 salariés) où il varie de 13,4 à 22,9 AT par million d'heures travaillées, alors qu'il varie de 21,8 à 38,2 dans les établissements de 10 à 49 salariés.

Tableau 56. Taux de fréquence* des accidents du travail (AT) avec arrêt dans les entreprises occitanes selon les zones d'emplois et par tranche d'effectif en 2019

Zone d'emploi	0 à 9 salariés	10 à 49 salariés	0 à 49 salariés	50 salariés et plus	Ensemble
Agde-Pézenas	20,7	34,5	27,6	40,9	30,2
Albi	20,2	28,2	24,4	27,0	25,3
Alès-Le Vigan	19,8	31,8	25,8	26,1	25,9
Arles	23,8	38,2	30,9	34,8	32,1
Auch	15,5	28,0	22,1	30,7	24,0
Avignon	17,3	35,6	27,0	33,5	28,2
Bagnols-sur-Cèze	16,0	23,6	19,7	13,8	16,3
Béziers	22,9	37,2	30,5	31,5	30,9
Cahors	17,4	23,2	20,2	30,5	22,9
Carcassonne-Limoux	18,1	30,6	24,7	27,6	25,8
Castelsarrasin-Moissac	17,1	31,2	24,4	35,1	28,3
Castres-Mazamet	18,4	36,9	28,1	27,4	27,9
Figeac-Villefranche	16,5	27,9	22,2	28,2	23,8
Foix-Pamiers	17,0	23,5	20,3	23,7	21,1
Mende	22,6	28,6	25,5	28,7	26,2
Millau	18,4	28,7	23,7	22,8	23,5
Montauban	16,2	29,1	23,3	36,1	27,7
Montpellier	18,8	27,8	23,9	23,9	23,9
Narbonne	18,9	33,9	27,0	30,5	28,2
Nîmes	19,9	31,9	26,2	26,8	26,5
Nord-du-Lot	20,5	25,4	22,7	32,8	24,8
Perpignan	19,6	33,7	27,0	28,2	27,4
Rodez	16,3	21,8	19,4	21,4	19,9
Saint-Gaudens	13,4	25,4	19,4	30,7	20,9
Sète	22,5	38,7	30,4	40,6	32,5
Tarbes-Lourdes	14,4	26,8	21,1	26,4	22,5
Toulouse	15,7	22,3	19,6	14,8	16,9
Occitanie	18,0	27,8	23,4	22,8	23,2

* nombre d'AT avec arrêt pour 1 million d'heures travaillées
Source : Carsat - Exploitation CREA-ORS Occitanie

Toutefois, d'importantes variations du taux de fréquence apparaissent lorsque les tranches d'effectif des entreprises sont plus détaillées comme le montre le tableau de la page suivante.

Globalement, sur l'ensemble de la région, on note une augmentation du taux de fréquence des AT avec la taille des entreprises : il passe de 16,7 AT par million d'heures travaillées dans les plus petites et atteint 30,3 AT par million d'heures travaillées dans les plus grandes. Cette augmentation se retrouve dans la majorité des zones (19 sur 27).

Toutefois, dans certaines zones d'emploi, le taux de fréquence des AT est plus important dans les entreprises de 10 à 19 salariés que dans celles de 20 à 49 salariés (tableau 57), comme dans les zones d'emploi d'Arles (42,8 AT par million d'heures travaillées vs 34,3), de Castres-Mazamet (43,8 vs 32,4), de Nord-du-Lot (31,2 vs 20,8) et dans une moindre mesure, celle de Tarbes-Lourdes (27,8 vs 26,2).

Dans d'autres zones d'emploi comme celles de Béziers, de Foix-Pamiers, de Rodez ou de Sète, le taux de fréquence des AT est plus élevé dans les établissements de 5-9 salariés que dans ceux de 10-19 salariés.

Les zones d'emploi d'Arles (partie occitane) et de Cahors se caractérisent avec des taux de fréquence des AT nettement plus élevés dans les entreprises de 0-5 salariés (respectivement, 29,0 et 19,2 AT par million d'heures travaillées) que dans celles de 5-9 salariés (respectivement, 11,5 et 13,6 AT par million d'heures travaillées).

Ces variations sont peut-être à lier au secteur d'activité plus qu'à la taille de l'entreprise.

Tableau 57. Taux de fréquence* des accidents du travail (AT) avec arrêt dans les entreprises de moins de 50 salariés selon les zones d'emplois et par tranche d'effectif détaillée en 2019

Zone d'emploi	0 à 5	5 à 9	10 à 19	20 à 49	0 à 49 salariés
Agde-Pézenas	17,4	27,5	22,9	42,7	27,6
Albi	20,1	20,5	24,6	30,6	24,4
Alès-Le Vigan	18,6	22,1	28,0	34,3	25,8
Arles	29,0	11,5	42,8	34,3	30,9
Auch	14,8	16,7	22,9	31,8	22,1
Avignon	16,1	20,1	27,8	41,2	27,0
Bagnols-sur-Cèze	14,9	18,3	23,0	24,1	19,7
Béziers	19,0	30,3	27,6	44,2	30,5
Cahors	19,2	13,6	21,8	24,3	20,2
Carcassonne-Limoux	16,2	21,8	25,4	34,1	24,7
Castelsarrasin-Moissac	16,0	19,6	30,4	31,8	24,4
Castres-Mazamet	17,1	20,7	43,8	32,4	28,1
Figeac-Villefranche	16,3	17,0	23,2	31,3	22,2
Foix-Pamiers	14,6	22,0	21,0	25,8	20,3
Mende	21,1	25,6	28,2	28,9	25,5
Millau	17,9	19,6	22,4	33,1	23,7
Montauban	14,8	18,7	22,8	33,8	23,3
Montpellier	17,8	20,5	23,8	30,5	23,9
Narbonne	17,6	21,2	24,5	40,0	27,0
Nîmes	18,8	21,9	28,5	34,5	26,2
Nord-du-Lot	16,6	29,1	31,2	20,8	22,7
Perpignan	17,6	23,1	28,1	38,2	27,0
Rodez	15,2	18,1	16,7	25,3	19,4
Saint-Gaudens	12,0	16,8	23,5	27,1	19,4
Sète	16,2	35,1	31,2	43,8	30,4
Tarbes-Lourdes	14,1	14,9	27,8	26,2	21,1
Toulouse	14,6	17,5	20,0	23,8	19,6
Occitanie	16,7	20,4	24,3	30,3	23,4

* nombre d'AT avec arrêt pour 1 million d'heures travaillées
Source : Carsat - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

3.2 Quel est le taux de gravité des accidents du travail avec incapacité permanente partielle dans les entreprises de moins de 50 salariés ?

Globalement, concernant les entreprises de moins de 50 salariés de la région, le taux de gravité des AT est de 1,45 journée perdue pour 1 000 jours travaillés en 2019 : il est plus faible dans les entreprises de 0 à 9 salariés (1,15) que dans les entreprises de 10 à 49 salariés (1,69) ; cette observation se retrouve dans chaque zone d'emploi de la région (tableau 58).

Selon les zones d'emploi, le taux de gravité des AT varie de 0,85 (Saint-Gaudens) à 1,61 journée perdue pour 1 000 jours travaillés (Bagnols-sur-Cèze) dans les entreprises de moins de 10 salariés ; il varie de 1,19 (Foix-Pamiers) à 2,67 journées perdues pour 1 000 jours travaillés (Avignon-partie occitane) pour celles de 10 à 49 salariés.

Tableau 58. Taux de gravité* des accidents du travail (AT) dans les entreprises de moins de 50 salariés selon les zones d'emplois et par tranche d'effectif en 2019

Zone d'emploi	0 à 9 salariés	10 à 49 salariés	0 à 49 salariés	50 salariés et plus	Ensemble
Agde-Pézenas	1,35	2,02	1,68	2,41	1,83
Albi	1,33	2,17	1,77	2,16	1,90
Alès-Le Vigan	1,57	2,44	2,01	2,08	2,02
Arles	1,51	2,19	1,85	2,22	1,97
Auch	0,92	1,53	1,24	1,86	1,38
Avignon	1,22	2,67	1,99	3,70	2,31
Bagnols-sur-Cèze	1,61	1,36	1,49	0,73	1,05
Béziers	1,42	1,99	1,72	1,85	1,76
Cahors	0,90	1,21	1,05	1,93	1,28
Carcassonne-Limoux	1,46	2,44	1,98	2,15	2,05
Castelsarrasin-Moissac	1,12	1,85	1,50	1,94	1,66
Castres-Mazamet	1,18	2,01	1,61	1,69	1,64
Figeac-Villefranche	0,96	1,64	1,30	1,38	1,32
Foix-Pamiers	0,92	1,19	1,06	1,27	1,12
Mende	1,24	1,44	1,34	1,53	1,38
Millau	1,03	1,53	1,29	0,98	1,22
Montauban	0,92	1,46	1,22	1,89	1,46
Montpellier	1,19	1,65	1,45	1,46	1,46
Narbonne	1,34	2,42	1,93	2,49	2,10
Nîmes	1,53	2,52	2,05	2,11	2,08
Nord-du-Lot	1,19	1,30	1,24	1,37	1,27
Perpignan	1,11	1,73	1,43	1,54	1,47
Rodez	1,04	1,45	1,27	1,15	1,24
Saint-Gaudens	0,85	1,28	1,07	1,94	1,18
Sète	1,46	2,51	1,97	2,46	2,07
Tarbes-Lourdes	0,93	1,76	1,37	2,15	1,59
Toulouse	0,93	1,27	1,13	0,81	0,95
Occitanie	1,15	1,69	1,45	1,42	1,44

* nombre d'AT avec incapacité permanente partielle (IPP) pour 1 000 jours travaillés
Source : Carsat - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Toutefois, d'importantes variations du taux de gravité apparaissent lorsque les tranches d'effectif des entreprises sont plus détaillées comme le montre le tableau 59.

Tableau 59. Taux de gravité* des accidents du travail (AT) avec arrêt dans les entreprises de moins de 50 salariés selon les zones d'emplois et par tranche d'effectif détaillée en 2019

Zone d'emploi	0 à 5 salariés	5 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	0 à 49 salariés
Agde-Pézenas	1,15	1,76	1,28	2,55	1,68
Albi	1,33	1,33	1,77	2,45	1,77
Alès-Le Vigan	1,44	1,81	2,25	2,56	2,01
Arles	1,44	1,69	2,45	1,96	1,85
Auch	0,96	0,85	0,93	1,96	1,24
Avignon	1,29	1,05	2,12	3,07	1,99
Bagnols-sur-Cèze	1,32	2,18	1,34	1,38	1,49
Béziers	1,14	1,94	1,62	2,26	1,72
Cahors	0,90	0,92	0,86	1,48	1,05
Carcassonne-Limoux	1,37	1,63	2,34	2,51	1,98
Castelsarrasin-Moissac	1,19	0,98	1,63	2,02	1,50
Castres-Mazamet	1,04	1,42	2,38	1,78	1,61
Figeac-Villefranche	0,92	1,04	1,01	2,10	1,30
Foix-Pamiers	0,89	0,98	1,17	1,21	1,06
Mende	1,20	1,33	1,53	1,37	1,34
Millau	1,07	0,93	1,20	1,76	1,29
Montauban	0,96	0,85	1,19	1,67	1,22
Montpellier	1,13	1,29	1,35	1,85	1,45
Narbonne	1,19	1,61	1,81	2,82	1,93
Nîmes	1,49	1,60	2,27	2,72	2,05
Nord-du-Lot	1,01	1,59	1,92	0,81	1,24
Perpignan	1,04	1,23	1,45	1,96	1,43
Rodez	0,88	1,34	0,88	1,85	1,27
Saint-Gaudens	0,75	1,08	1,19	1,35	1,07
Sète	1,24	1,90	2,23	2,70	1,97
Tarbes-Lourdes	0,81	1,17	1,82	1,71	1,37
Toulouse	0,90	0,96	1,15	1,35	1,13
Occitanie	1,08	1,27	1,47	1,85	1,45

* nombre d'AT avec incapacité permanente partielle (IPP) pour 1 000 d'heures travaillées

Source : Carsat - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Sur l'ensemble de la région et comme pour les taux de fréquence des AT, on note une augmentation du taux de gravité des AT avec la taille des entreprises : il passe de 1,08 journée perdue pour 1 000 jours travaillés dans les plus petites (0-5 salariés) et passe à 1,85 journée perdue pour 1 000 jours travaillés dans les plus grandes (20 à 49 salariés).

Cette augmentation du taux de gravité des AT avec la taille des entreprises se retrouve dans la moitié des zones d'emploi.

Ainsi, dans certaines zones d'emploi, le taux de gravité des AT est plus important dans les entreprises de 10 à 19 salariés que dans celles de 20 à 49 salariés, comme dans les zones d'emploi d'Arles (2,45 journées perdues pour 1 000 jours travaillés vs 1,96), de Castres-Mazamet (2,38 vs 1,78), de Nord-du-Lot (1,92 vs 0,81), et dans une moindre mesure celles de Tarbes-Lourdes (1,82 vs 1,71) et celle de Mende (1,53 vs 1,37 journée perdue pour 1 000 jours travaillés).

À l'exception de la zone d'emploi de Mende, ces zones sont les mêmes que celles où le taux de fréquence des AT était plus important dans les entreprises de 10 à 19 salariés que dans celles de 20 à 49 salariés.

La zone d'emploi de Bagnols-sur-Cèze se distingue avec un taux de gravité de 2,18 journées perdues pour 1 000 jours travaillés dans les entreprises de 5 à 9 salariés, plus important que celui des établissements de 10 à 19 salariés (1,34 journée perdue pour 1 000 jours travaillés) et plus important que celui des établissements de 20 à 49 salariés (1,38 journée perdue pour 1 000 jours travaillés).

3.3 Quel est le poids des maladies professionnelles dans les entreprises de moins de 50 salariés ?

En 2019, les entreprises de moins de 50 salariés ont enregistré 1 031 maladie professionnelle (MP) avec arrêt soit 53 % des MP avec arrêt de l'ensemble des établissements de la région ; les 514 MP avec incapacité permanente partielle (IPP) représentent également 53 % de l'ensemble des MP graves de la région (tableau 60).

Globalement, le taux de fréquence de ces MP avec arrêt est de 0,8 MP par million d'heures travaillées, est identique à celui observé pour l'ensemble des entreprises régionales. Toutefois, la fréquence des MP augmente légèrement en fonction de la taille des établissements : le taux de fréquence passe de 0,6 MP par million d'heures travaillées dans les plus petites entreprises (0 à 5 salariés) à 1,0 MP par million d'heures travaillées dans les plus grandes (de 20 à 49 salariés).

Les 514 MP avec incapacité permanente partielle (IPP), représentent un taux de gravité global de 0,2 journée perdue pour 1 000 jours travaillés, identique à celui de l'ensemble des entreprises de la région. Il est identique dans les entreprises de moins de 50 salariés à celui des entreprises de plus de 50 salariés.

Dans les entreprises de 0 à 49 salariés, le taux de gravité varie peu en fonction de la taille des établissements : il est de 0,2 journée perdue pour 1 000 jours travaillés dans les entreprises de moins de 10 salariés et passe à 0,3 journée perdue pour 1 000 jours travaillés dans les plus grandes.

Tableau 60. Les maladies professionnelles avec arrêt (MP), taux de fréquence et taux de gravité selon les tranches d'effectif des entreprises occitanes en 2019

Tranches d'effectif	Nb étab.	Nb Maladies Profession. avec arrêt	Taux de fréquence*	Nb Maladies Profession. avec IPP	Taux de gravité**
0 à 5 salariés	122 115	215	0,6	123	0,2
5 à 9 salariés	16 787	145	0,7	61	0,2
10 à 19 salariés	12 516	271	1,0	123	0,3
20 à 49 salariés	7 698	400	1,0	207	0,3
0 à 49 salariés	159 116	1 031	0,8	514	0,2
>= 50 salariés	11 385	917	0,8	453	0,2
<i>Indéterminée</i>	34 248	4	-	2	-
Ensemble	204 749	1 952	0,8	969	0,2

* Nombre de MP avec arrêt par 1 million d'heures travaillées

** Nombre d'indemnités journalières (journées de travail perdues) pour 1 000 jours travaillés

Source : Carsat - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2019, dans un tiers des zones d'emploi de la région le taux de fréquence des MP avec arrêt est plus important dans les entreprises de moins de 50 salariés que dans celles de plus de 50 salariés (tableau 61).

Dans les entreprises de moins de 50 salariés, le taux de fréquence des MP avec arrêt varie fortement selon les zones d'emploi : de 0,3 MP par million d'heures travaillées dans la zone d'emploi de Mende à 1,7 dans celle de Bagnols-sur-Cèze ; il est plus élevé que le taux de fréquence régional (0,8 MP par million d'heures travaillées) dans 12 des 27 zones d'emploi.

Dans les entreprises de moins de 10 salariés, le taux de fréquence régional est de 0,6 MP par million d'heures travaillées et, selon les zones d'emploi, il varie de 0 dans la zone d'emploi d'Arles à 1,5 dans celle de Bagnols-sur-Cèze ; il dépasse le taux régional (0,6) dans la moitié des zones d'emploi et il est nettement plus élevé dans quatre zones d'emploi : Alès-le-Vigan (1,2), Figeac-Decazeville (1,2), Avignon (1,3) et Bagnols-sur-Cèze (1,5).

Dans les entreprises de 10 à 49 salariés, le taux de fréquence des MP varie de 0,4 MP par million d'heures travaillées dans la zone d'emploi de Mende, à 2,3 MP par million d'heures travaillées dans celle de Saint-Gaudens. Le taux de fréquence des MP est nettement plus important que la moyenne régionale (1,0) dans trois zones d'emploi : Bagnols-sur-Cèze (1,9), Alès-le-Vigan (1,9) et Saint-Gaudens (2,3 MP par million d'heures travaillées).

L'effectif régional des MP avec arrêt est trop faible pour être analysé dans les établissements des zones d'emploi selon des tranches de salariés plus détaillées.

Tableau 61. Taux de fréquence* des maladies professionnelles (MP) avec arrêt dans les entreprises de moins de 50 salariés selon les zones d'emplois et par tranche d'effectif en 2019

Zone d'emploi	0 à 9 salariés	10 à 49 salariés	0 à 49 salariés	50 salariés et plus	Ensemble
Agde-Pézenas	0,6	0,5	0,6	0,8	0,6
Albi	0,8	1,3	1,1	1,3	1,1
Alès-Le Vigan	1,2	1,9	1,6	1,5	1,5
Arles	0,0	1,0	0,5	3,9	1,5
Auch	1,1	1,6	1,4	3,5	1,8
Avignon	1,3	0,5	0,8	0,0	0,7
Bagnols-sur-Cèze	1,5	1,9	1,7	0,4	0,9
Béziers	0,2	1,1	0,7	0,4	0,6
Cahors	0,6	1,1	0,8	1,0	0,9
Carcassonne-Limoux	1,1	1,0	1,1	1,2	1,1
Castelsarrasin-Moissac	0,9	0,7	0,8	1,3	1,0
Castres-Mazamet	0,8	0,9	0,9	1,6	1,1
Figeac-Villefranche	1,2	1,1	1,2	2,0	1,4
Foix-Pamiers	0,6	1,3	1,0	0,7	0,9
Mende	0,2	0,4	0,3	0,4	0,3
Millau	0,7	0,7	0,7	1,5	0,9
Montauban	0,6	1,0	0,8	0,9	0,9
Montpellier	0,2	0,5	0,4	0,4	0,4
Narbonne	0,6	1,0	0,8	1,0	0,9
Nîmes	0,7	1,1	0,9	0,9	0,9
Nord-du-Lot	0,2	1,3	0,7	1,2	0,8
Perpignan	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4
Rodez	0,6	0,6	0,6	0,9	0,7
Saint-Gaudens	0,6	2,3	1,5	0,7	1,4
Sète	0,4	0,9	0,6	0,5	0,6
Tarbes-Lourdes	0,8	1,6	1,2	0,9	1,1
Toulouse	0,7	1,0	0,9	0,6	0,7
Occitanie	0,6	1,0	0,8	0,8	0,8

* nombre de maladies professionnelles avec arrêt par million d'heures travaillées
Source : Carsat - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

3.4 Quel est le taux de gravité des maladies professionnelles dans les entreprises occitanes de moins de 50 salariés

En 2019, dans les entreprises de moins de 50 salariés, le taux de gravité des MP avec arrêt varie relativement peu selon la taille des entreprises et selon les zones d'emploi de la région : il ne dépasse pas 0,5 jour de travail perdu pour 1 000 jours travaillés.

Dans les entreprises de moins de 10 salariés, le taux de gravité des MP avec arrêt varie de 0,0 à 0,5 jour de travail perdu pour 1 000 jours travaillés et, légèrement plus élevé dans les entreprises de 10 à 49 salariés, le taux de gravité des MP varie de 0,1 à 0,7 jour de travail perdu pour 1 000 jours travaillés.

On observe des taux de gravité deux fois plus important qu'en moyenne régionale (0,2 jour de travail perdu pour 1 000 jours travaillés) dans cinq zones d'emploi : Bagnols-sur-Cèze (0,4), Carcassonne-Limoux (0,4), Figeac-Villefranche (0,4), Saint-Gaudens (0,4) et Alès-le-Vigan (0,5).

Ainsi, pour **les entreprises de moins de 50 salariés** de la région, les données de sinistralité abordées à travers les accidents du travail et les maladies professionnelles semblent mettre en relief certaines zones d'emploi plus concernées que d'autres (tout en tenant compte du biais possible dû au nombre important d'entreprises qui n'entrent pas dans l'analyse puisqu'on ne connaît pas l'effectif des salariés).

Tableau 62. Taux de gravité* des maladies professionnelles (MP) avec IPP dans les entreprises de moins de 50 salariés selon les zones d'emplois et par tranche d'effectif en 2019

Zone d'emploi	0 à 9 salariés	10 à 49 salariés	0 à 49 salariés	50 salariés et plus	Ensemble
Agde-Pézenas	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Albi	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3
Alès-Le Vigan	0,4	0,7	0,5	0,5	0,5
Arles	0,0	0,5	0,3	1,2	0,5
Auch	0,2	0,4	0,3	0,8	0,4
Avignon	0,3	0,2	0,2	0,1	0,2
Bagnols-sur-Cèze	0,3	0,5	0,4	0,1	0,2
Béziers	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2
Cahors	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2
Carcassonne-Limoux	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4
Castelsarrasin-Moissac	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3
Castres-Mazamet	0,3	0,3	0,3	0,6	0,4
Figeac-Villefranche	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Foix-Pamiers	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2
Mende	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2
Millau	0,2	0,3	0,2	0,5	0,3
Montauban	0,1	0,3	0,2	0,2	0,2
Montpellier	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Narbonne	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
Nîmes	0,2	0,4	0,3	0,3	0,3
Nord-du-Lot	0,0	0,2	0,1	0,2	0,1
Perpignan	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Rodez	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Saint-Gaudens	0,1	0,7	0,4	0,2	0,4
Sète	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Tarbes-Lourdes	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3
Toulouse	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1
Occitanie	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2

* nombre de MP avec incapacité permanente partielle (IPP) pour 1 000 jours travaillés

Source : Carsat - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

FOCUS

PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

1/ CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

1.1 Comment sont réparties les personnes ayant un emploi dans les différents secteurs d'activité ?

Quel est le rapport hommes/femmes dans ces différents secteurs ?

En Occitanie, on dénombre parmi les personnes ayant un emploi 1,07 homme pour une femme (tableau 63). Ce sex-ratio varie de manière assez marquée entre les départements : en Aveyron, on dénombre 1,11 homme ayant un emploi pour une femme et dans les Hautes-Pyrénées ou le Tarn, 1,01. Quatre départements présentent un sex-ratio supérieur à la valeur régionale, c'est-à-dire avec une proportion plus importante d'hommes parmi les personnes ayant un emploi et neuf départements un sex-ratio inférieur.

Tableau 63. Sex-ratio parmi des personnes ayant un emploi en Occitanie et par départements selon les grands secteurs d'activité.

	Agriculture, sylviculture, pêche	Industrie	Construction	Commerce, transports, services divers	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	Total
Ariège	2,27	2,77	10,94	1,00	0,55	1,07
Aude	2,54	2,43	9,80	1,13	0,54	1,05
Aveyron	2,43	2,82	9,64	1,10	0,41	1,11
Gard	2,43	2,64	8,81	1,17	0,50	1,07
Haute-Garonne	2,47	2,51	6,28	1,34	0,46	1,13
Gers	2,26	1,98	12,83	1,10	0,39	1,02
Hérault	2,85	2,37	7,89	1,23	0,47	1,03
Lot	2,37	2,22	11,03	1,08	0,41	1,04
Lozère	2,62	3,15	13,29	1,13	0,52	1,08
Hautes-Pyrénées	2,46	3,12	10,38	0,97	0,52	1,01
Pyrénées Orient.	2,25	2,31	8,85	1,13	0,54	1,02
Tarn	2,58	2,47	9,25	1,08	0,42	1,01
Tarn et Garonne	2,32	2,39	10,69	1,11	0,51	1,06
Occitanie	2,47	2,51	8,24	1,20	0,48	1,07

Les valeurs en gras sont supérieures à la valeur régionale
Source : Insee, RP2017, Traitement : Direccte-SESE, CREAI-ORS Occitanie

À un niveau territorial plus fin, deux zones d'emploi se caractérisent par un sex-ratio inférieur à 1, donc avec plus de femmes que d'hommes parmi les personnes ayant un emploi : celles d'Albi, de Cahors et de Saint Gaudens. À l'autre extrême, on dénombre 1,28 homme pour une femme ayant un emploi dans la zone d'emploi de Bagnols-sur-Cèze. Dans huit zones d'emploi sur 25, le sex-ratio parmi les personnes ayant un emploi est supérieur à la valeur régionale (tableau 64).

Le secteur d'activité dans lequel la proportion d'hommes est la plus élevée est celui de la construction avec 8,22 hommes pour une femme ayant un emploi. Les secteurs « Agriculture, sylviculture, pêche » et « Industrie » se caractérisent également par une majorité d'hommes (sex-ratio de 2,5). Dans le secteur « Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale », l'inverse est observé avec 0,48 homme pour une femme ayant un emploi. Des disparités sont observées par départements selon les secteurs d'activité : ainsi, le sex-ratio varie plus que du simple au double entre la Haute-Garonne et la Lozère dans le domaine de la construction alors que les écarts entre départements sont moins importants dans le secteur « Agriculture, sylviculture, pêche » (le sex-ratio est 1,3 fois plus élevé dans l'Hérault que dans les Pyrénées-Orientales). Les rapports entre sex-ratio le plus élevé et sex-ratio le moins élevé sont de 1,4 pour les secteurs « Commerce, transports, services divers » et « Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » et de 1,6 dans celui de l'« Industrie ». Les écarts observés entre zones d'emploi sont, comme il se doit, plus importants.

Tableau 64. Sex-ratio parmi des personnes ayant un emploi en Occitanie et par zone d'emploi selon les grands secteurs d'activité.

	Agriculture, sylviculture, pêche	Industrie	Construction	Commerce, transports, services divers	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	Total
7601 Agde – Pézenas	3,04	2,56	7,88	1,03	0,48	1,03
7602 Albi	2,61	2,49	9,39	1,06	0,39	0,96
7603 Alès - Le Vigan	2,79	2,57	9,28	1,12	0,45	1,01
7604 Auch	2,27	1,76	15,18	1,11	0,40	1,01
7605 Bagnols-sur-Cèze	2,50	3,36	7,67	1,19	0,55	1,28
7606 Béziers	2,75	2,61	9,56	1,18	0,44	1,02
7607 Cahors	2,32	2,13	11,48	1,06	0,44	0,97
7608 Carcassonne - Limoux	2,57	2,44	10,09	1,10	0,61	1,07
7609 Castelsarrasin - Moissac	2,36	3,10	14,66	1,06	0,53	1,14
7610 Castres - Mazamet	2,41	2,30	9,86	1,09	0,46	1,06
7611 Figeac - Villefranche	2,48	3,11	11,97	1,00	0,38	1,14
7612 Foix - Pamiers	2,26	2,75	10,99	1,00	0,56	1,07
7613 Mende	2,68	3,10	13,67	1,12	0,52	1,07
7614 Millau	2,23	2,09	8,12	1,08	0,55	1,12
7615 Montauban	2,29	2,02	9,37	1,13	0,50	1,02
7616 Montpellier	2,95	2,34	7,33	1,27	0,48	1,04
7617 Narbonne	2,60	2,41	9,22	1,17	0,45	1,05
7618 Nîmes	2,08	2,40	8,95	1,19	0,54	1,05
7619 Nord-du-Lot	2,23	1,68	10,49	1,16	0,37	1,07

	Agriculture, sylviculture, pêche	Industrie	Construction	Commerce, transports, services divers	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	Total
7620 Perpignan	2,25	2,29	8,90	1,13	0,54	1,02
7621 Rodez	2,53	3,19	9,42	1,14	0,38	1,11
7622 Saint-Gaudens	2,74	2,47	9,00	1,02	0,43	0,98
7623 Sète	2,92	2,07	9,79	1,18	0,48	1,01
7624 Tarbes - Lourdes	2,33	3,19	9,90	0,98	0,52	1,02
7625 Toulouse	2,48	2,56	6,15	1,35	0,46	1,14
Occitanie	2,46	2,52	8,22	1,20	0,48	1,07

Les valeurs en gras sont supérieures à la valeur régionale

Source : Insee, RP2017, Traitement : Direccte-SESE, CREA-ORS Occitanie

1.2 Comment évolue l'emploi des travailleurs handicapés dans les différents secteurs d'activité ?

En 2018, un peu plus de 6 700 établissements privés sont assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, soit 200 de plus qu'en 2016 (3%).

Le nombre de ces établissements varie sensiblement de la même manière que le nombre d'habitants de chacun de ces départements : un plus grand nombre d'établissements dans les départements les plus peuplés comme la Haute-Garonne, l'Hérault ou le Gard, un plus petit nombre d'établissements dans les départements les moins peuplés comme la Lozère, l'Ariège, le Lot ou le Gers (tableau 65).

En 2018, près de 600 000 personnes (en équivalent temps plein) travaillent dans ces établissements soit près de 71 600 de plus qu'en 2016 (+13,6 %). Parmi ces personnes, plus de 33 600 sont reconnues comme travailleurs handicapés représentant 24 218 ETP. Proportionnellement, leur nombre en équivalent temps plein a plus progressé entre 2016 et 2018 que le nombre total de salariés en ETP : près de 3 300 de plus soit une augmentation de 15,8 %. La proportion de travailleurs handicapés en emploi direct dans ces établissements est ainsi passé de 3,98 % des ETP en 2016 à 4,09 % en 2017 mais il est redescendu à 4,06 % en 2018.

Le nombre total de travailleurs handicapés (quel que soit leur temps de travail) a plus progressé que le nombre d'équivalents temps plein : de 28 387 personnes en 2016 à 33 633 en 2018, soit près de 5 250 de plus et une progression de 18,5 %.

Un peu moins des trois quart des établissements assujettis emploient directement des personnes en situation de handicap sans que ce soit dans le cadre d'un accord avec les partenaires sociaux. Cette proportion est comprise entre 58,1 % en Lozère et 84,9 % dans le Gers. La part des établissements qui le font dans le cadre d'un accord est de 14 %. Cette part varie entre départements inversement à la précédente : seulement 9,3 % dans le Gers mais 28,0 % en Lozère. Ainsi, sur l'ensemble de la région, 85,8 % des établissements assujettis emploient directement des travailleurs handicapés, cette proportion variant entre 82,8 % en Haute-Garonne et 94,1 % dans le Gers.

Tableau 65. Établissements assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés et nombre de travailleurs concernés en 2018 en Occitanie et par département.

	Établissements assujettis à l'OETH	Effectifs salariés (en ETP) des établissements assujettis à l'OETH	Nombre de travailleurs handicapés en ETP	Taux d'emploi direct en ETP	Part des établissements employant directement des TH hors accord	Part des établissements employant directement des TH sous accord
Ariège	156	9 903	440	4,4	79,5	14,1
Aude	336	21 701	945	4,4	70,8	14,6
Aveyron	419	26 946	1 218	4,5	74,2	12,4
Gard	696	54 181	2 269	4,2	69,8	16,7
Haute-Garonne	1 962	243 090	9 035	3,7	70,0	12,8
Gers	205	13 821	616	4,5	84,9	9,3
Hérault	1 306	107 067	4 329	4,0	69,5	13,4
Lot	170	14 631	568	3,9	77,1	14,7
Lozère	93	6 234	310	5,0	58,1	28,0
Hautes-Pyrénées	258	18 272	891	4,9	76,7	14,3
Pyrénées Orient.	464	32 800	1 454	4,4	75,6	12,3
Tarn	412	30 232	1 392	4,6	73,3	17,7
Tarn et Garonne	248	17 822	750	4,2	77,0	11,3
Occitanie	6 725	596 700	24 218	4,1	72,0	13,8

Source : Source : Agefiph-Dares, DOETH, Insee ; traitement Dares CREA-ORS Occitanie

C'est dans le secteur de l'information et de la communication que la progression a été la plus forte mais ce secteur présente un taux d'emploi des travailleurs handicapés très bas, restant inférieur de près de moitié en 2018 à la valeur tous secteurs confondus. Dans ce secteur, le taux d'emploi est passé de 2,02 travailleurs handicapés pour 100 salariés en 2016 à 2,44 en 2018 (graphe 2).

L'autre secteur où on note une progression plus nette que celle observée tous secteurs confondus est celui de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale alors que ce secteur était déjà celui où le taux d'emploi de travailleurs handicapés était le plus élevé en 2016 : il est ainsi passé de 4,69 travailleurs handicapés pour 100 salariés en 2016 à 4,95 en 2018.

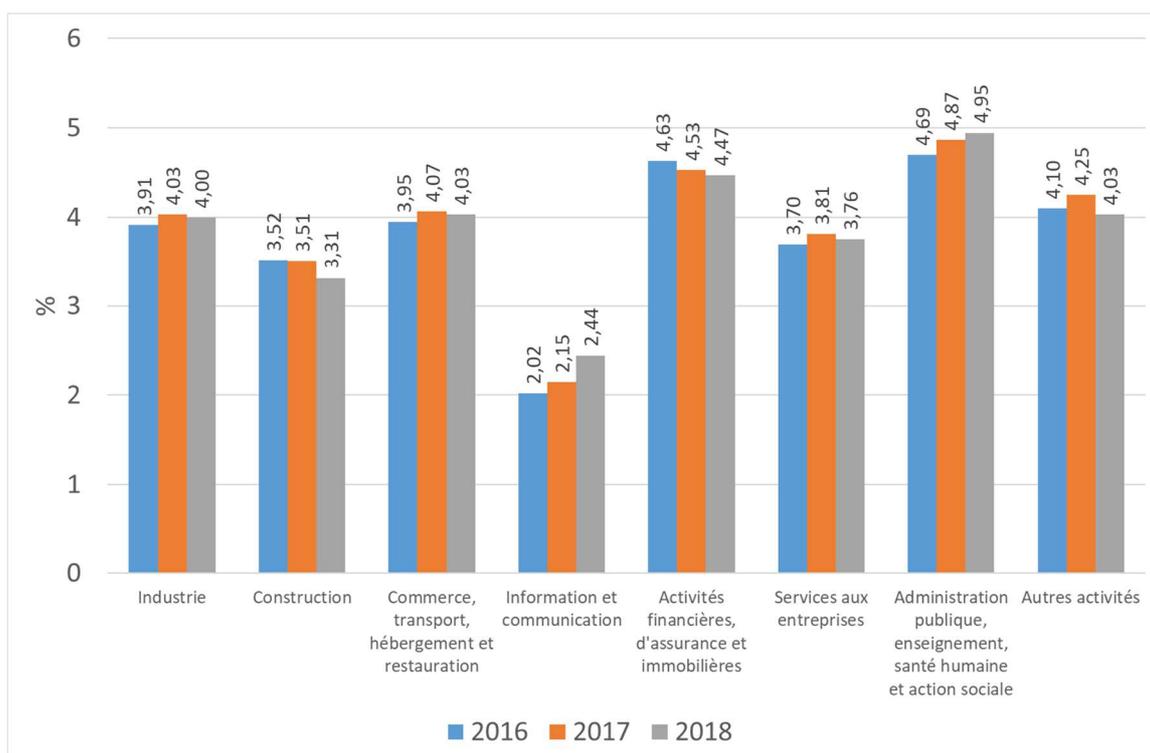
Dans trois secteurs, les évolutions et les taux sont proches de ce qui est observé tous secteurs confondus : l'industrie, le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration ainsi que celui des services aux entreprises.

Dans le secteur des « autres activités », une légère baisse est observée (de 4,10 à 4,03).

Enfin, dans deux secteurs, la baisse est plus marquée :

- celui de la construction qui présentait déjà des taux d'emplois plus faibles que celui tous secteurs confondus, passant de 3,52 travailleurs handicapés pour 100 salariés en 2016 à 3,31 en 2018 ;*
- celui des activités financières, d'assurance et immobilières où on passe de 4,63 travailleurs handicapés pour 100 salariés en 2016 à 4,47 en 2018 mais qui reste un secteur avec un taux d'emploi de travailleurs handicapés parmi les plus élevés.

Graphe 2. Évolution du taux d'emploi des travailleurs handicapés entre 2016 et 2018 en Occitanie par secteur d'activité



Source : Source : Agefiph-Dares, DOETH, Insee ; traitement Dares CREA-ORS Occitanie

1.3 Comment évolue l'insertion des travailleurs handicapés du point de vue de l'âge, du sexe, de la PCS, du type de contrat, de la durée de travail ?

Parmi les travailleurs handicapés qui sont employés dans des établissements d'Occitanie assujettis à l'OETH, un peu plus de la moitié (53,4 %) sont des hommes. Cette proportion d'hommes est plus élevée que celle observée sur l'ensemble de la population active en Occitanie : 51,1 %. Cependant, entre 2016 et 2018, le nombre de femmes a plus progressé (2 846 de plus soit +22,2 %) que celui des hommes (2 400 de plus soit +15,4 %).

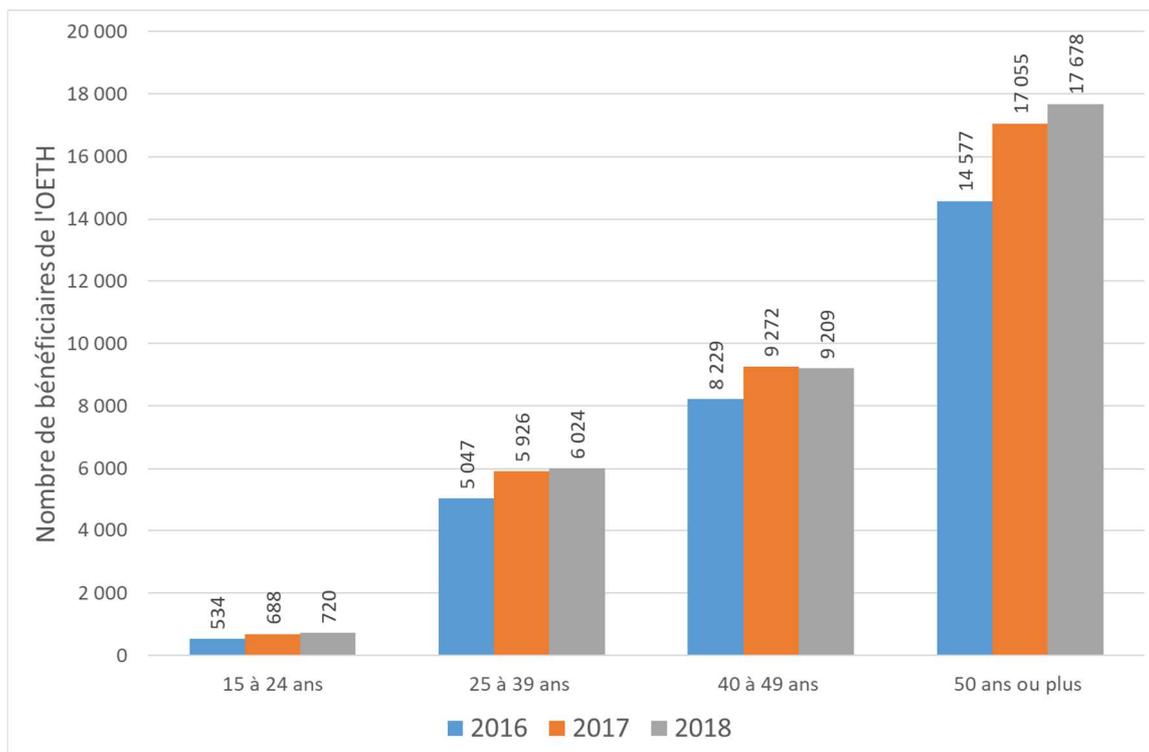
C'est parmi les plus jeunes (15-24 ans) que l'on observe la plus forte progression entre 2016 et 2018 du nombre de personnes employées : +34,9 %. Cependant, les personnes de cet âge restent de loin les moins nombreuses à bénéficier : 3,4 % de la population active de cet âge (graphe 3).

L'augmentation du nombre de bénéficiaire de l'OETH a été assez similaire dans deux classes d'âge :

- parmi les 25-39 ans ou leur nombre a progressé de 19,3 %. Dans cette tranche d'âge, 6,8 % de la population active bénéficie de l'OETH ;
- parmi les 50 ans et plus avec une progression de 21,3 % pour atteindre 21,6 % de la population active de cette âge bénéficiant de l'OETH.

L'augmentation a été plus limitée parmi les 40-49 ans : +11,9 % entre 2016 et 2018. Une très légère baisse est même observée dans cette classe d'âge entre 2017 et 2018, le nombre de bénéficiaires diminuant de 63 individus. Dans cette classe d'âge, 13,5 ‰ de la population active bénéficie de l'OETH.

Graph 3. Évolution du nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés entre 2016 et 2018 en Occitanie par classe d'âge

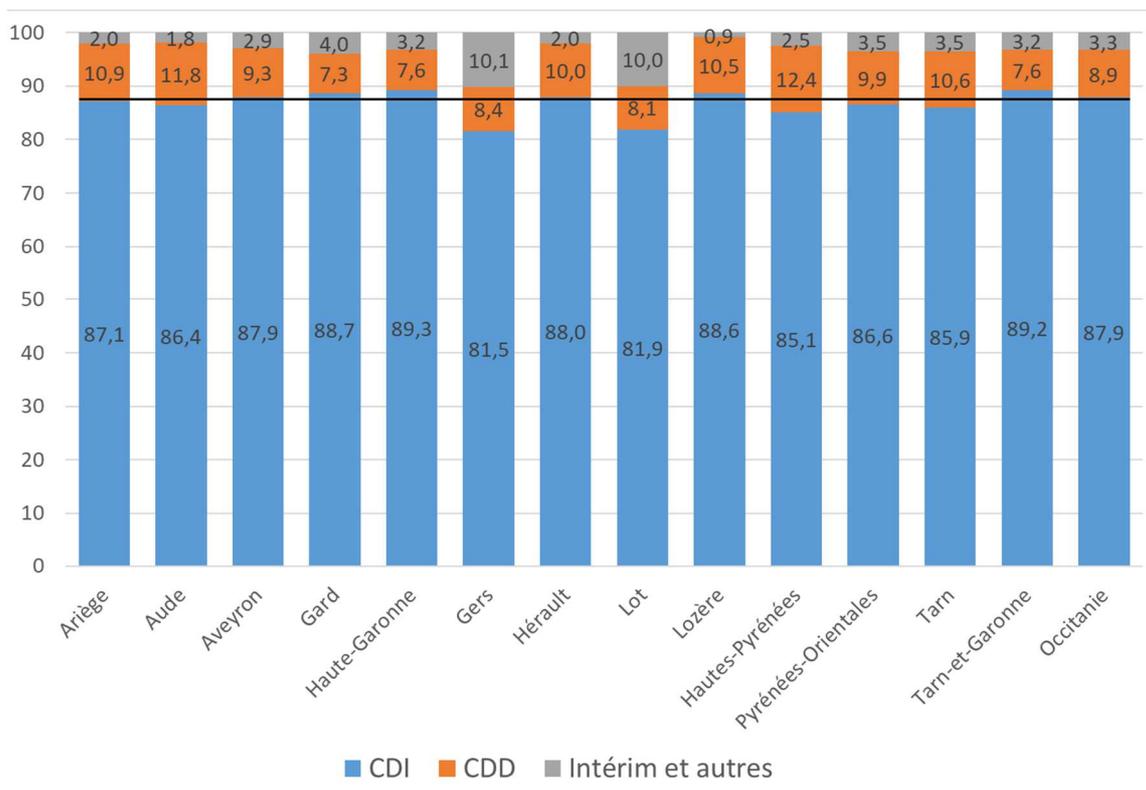


Source : Source : Agefiph-Dares, DOETH, Insee ; traitement Dares CREAI-ORS Occitanie

Les employés sont la profession et catégorie socio-professionnelle (PCS) la plus représentée parmi les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés avant les ouvriers, les professions intermédiaires et le groupe des chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures (graphe 4). Ainsi les employés sont surreprésentés parmi les bénéficiaires de l'OETH : 37 % des bénéficiaires alors qu'ils représentent 29 % de la population active en emploi (hors agriculteurs exploitants). Les ouvriers, quoique proportionnellement un peu moins nombreux que les employés parmi les bénéficiaires de l'OETH, sont encore plus surreprésentés : 35 % contre 18 % dans la population active. À l'inverse, les personnes bénéficiaires de l'OETH sont sous représentées parmi les professions intermédiaires (19 % alors qu'elles représentent 27 % de la population active) ; cette sous-représentation est encore plus nette parmi les cadres et professions intellectuelle supérieure (8 % versus 26 % dans la population active). Ces écarts sont un peu amplifiés du fait de la prise en compte dans la population active des artisans et commerçants qui, étant indépendants, ne relèvent pas de l'OETH.

Entre 2016 et 2018, la répartition par PCS des bénéficiaires de l'OETH a très peu varié : diminution de 38,5 % à 37,1 % de la part des employés et de 35,7 % à 35,3 % de celle des ouvriers alors que la part des professions intermédiaires augmentait légèrement, passant de 18,6 % à 19,3 %, et celle des cadres un peu plus, de 7,1 % à 8,4 %.

Graph 4. Répartition (%) par type de contrat des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés par département en 2018



Source : Source : Agefiph-Dares, DOETH, Insee ; traitement Dares CREA-ORS Occitanie

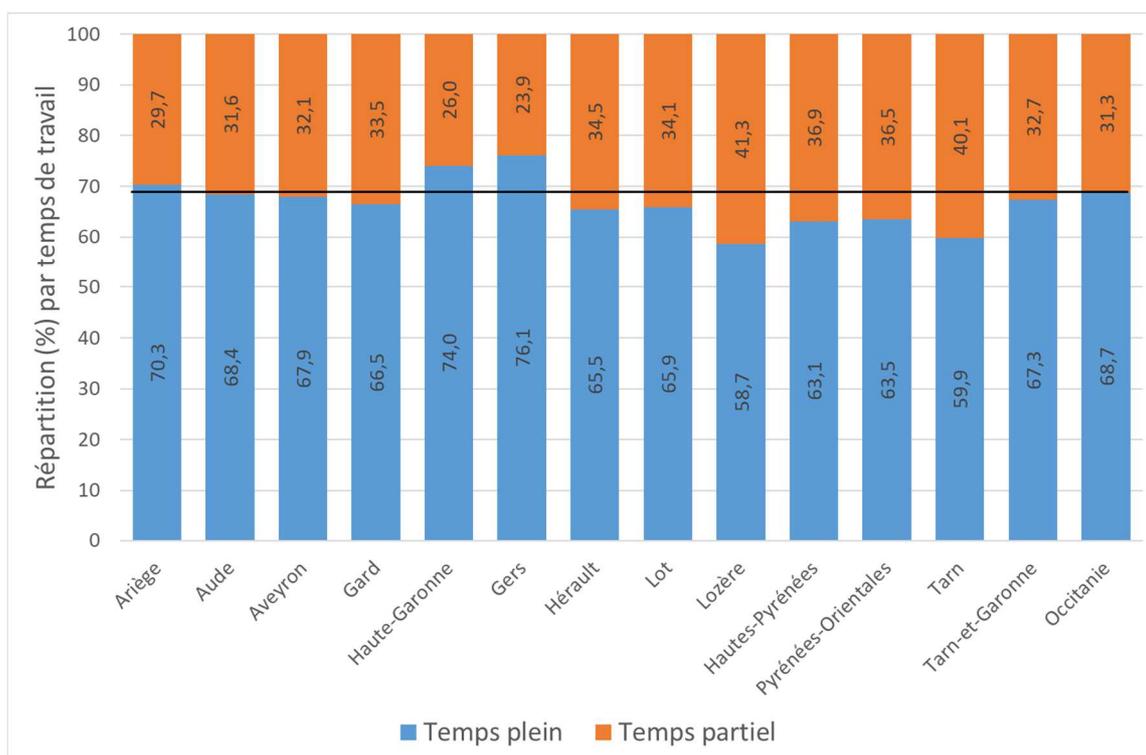
Les salariés en CDI sont mieux représentés parmi les personnes bénéficiaires de l'OETH que dans la population générale salariée (88 % versus 84 %). À l'inverse, les salariés en CDD sont proportionnellement moins nombreux (9 % versus 11 %), de même que les salariés en contrat d'intérim (3 % versus 6 %). Ces proportions sont restées stables entre 2016 et 2018.

Des variations entre départements sont notées : c'est dans le Gers que la proportion de CDI parmi les bénéficiaires de l'OETH est la plus faible et dans la Haute-Garonne qu'elle est la plus élevée. Elle est également supérieure à la valeur régionale dans les départements du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et du Tarn-et-Garonne. La proportion de CDI parmi les bénéficiaires de l'OETH dépasse les 10 % dans l'Ariège, l'Aude, l'Hérault, la Lozère, les Hautes-Pyrénées et le Tarn. La proportion des personnes en intérim ou avec un contrat autre qu'un CDI ou CDD parmi les bénéficiaires de l'OETH dépassé également les 10 % dans le Gers et le Lot.

Les personnes employé à temps partiel sont proportionnellement plus nombreuses parmi les bénéficiaires de l'OETH (31 %) que dans la population active en emploi hors non-salariés (20 %). Cette proportion est restée stable au cours des trois dernières années disponibles (2016-2018).

La proportion de contrats de travail à temps partiel parmi les bénéficiaires de l'OETH varie nettement entre les départements : c'est en Lozère que cette proportion est la plus importante (41,3 %) et dans les Gers qu'elle est la plus faible (23,9 %). Une proportion de contrats à temps partiel inférieure à la valeur régionale n'est retrouvée que dans trois départements : l'Ariège, la Haute-Garonne et le Gers (graphe 5).

Grappe 5. Répartition par temps de travail des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés par département en 2018



Source : Source : Agefiph-Dares, DOETH, Insee ; traitement Dares CREAL-ORS Occitanie

2/ DIALOGUE SOCIAL

2.1 Comment évolue le nombre d'accords d'entreprise sur les conditions de travail ?

La majorité des accords d'entreprise au cours des dernières années (56%) concerne l'épargne salariale et les rémunérations, 72% pour celles de moins de 50 salariés (tableau 66). Les accords sur les conditions de travail En dehors de ces sujets, ces dernières négocient essentiellement sur les questions de temps de travail. Viennent ensuite, particulièrement dans les entreprises de plus de 50 salariés, les négociations sur le droit syndical et la représentation du personnel, notamment en 2018 et 2019, correspondant à la mise en place des CSE.

Les accords sur les conditions de travail sont très minoritaires dans les entreprises, et encore davantage dans celles de moins de 50 salariés. On observe de plus une diminution sur les données provisoires de 2019 concernant l'ensemble des entreprises, le nombre d'accords sur les conditions de travail passant de 3 à 2% des accords d'entreprises.

Tableau 66. Évolution des nombres d'accord d'entreprise par thème entre 2017 et 2019, pour les entreprises en général et celles de moins de 50 salariés

Thématiques	Toutes entreprises						Entreprises de moins de 50 salariés					
	2017		2018		2019prov		2017		2018		2019prov	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Épargne salariale	2 060	42%	2 177	37%	2 399	38%	1 351	80%	1 441	69%	1 639	61%
Salaires / rémunérations	776	16%	873	15%	1 127	18%	78	5%	109	5%	302	11%
Durée du travail / repos	593	12%	921	16%	923	15%	135	8%	359	17%	450	17%
Égalité professionnelle femmes-hommes	350	7%	444	8%	301	5%	17	1%	18	1%	26	1%
Droit syndical et représentation du personnel	170	3%	523	9%	559	9%	10	1%	43	2%	51	2%
Emploi / GPEC	168	3%	150	3%	128	2%	15	1%	7	0%	21	1%
Conditions de travail	124	3%	181	3%	103	2%	12	1%	22	1%	19	1%
Prévoyance / protection sociale complémentaire	174	4%	143	2%	121	2%	20	1%	15	1%	7	0%
Autres	451	9%	488	8%	642	10%	44	3%	72	3%	151	6%
Total	4 866	100%	5 900	100%	6 303	100%	1 682	100%	2 086	100%	2 666	100%

Précision : Le nombre total de thématiques abordées est supérieur au nombre d'accords déposés car un accord peut concerner plusieurs thèmes

Source : Dares, Base statistique des accords, traitement Direccte - Sese

Champ : Accords et avenants, bases définitives (2017, 2018) et provisoire (2019)

3/ ÉTAT DE SANTÉ

3.1 Les nombres d'arrêts de travail de plus de 60 jours, pensions d'invalidité 1^{ère} catégorie et rentes pour AT/MP ont-ils varié ces trois dernières années ?

Les données sur les rentes pour accident du travail ou maladie professionnelle étaient disponibles pour huit des treize départements de la région (tableau 67). Sur l'ensemble des huit départements, le nombre de nouvelles rentes était stable entre 2018 et 2019, puis il a diminué de 26% entre 2019 et 2020. Il est possible que cette baisse soit liée à la crise sanitaire en raison du chômage partiel et consécutivement de la diminution des accidents du travail et maladies professionnelles. Entre 2018 et 2020, les baisses les plus importantes ont été observées en Haute-Garonne (-59%), Hautes-Pyrénées (-43%) et Pyrénées Orientales (-33%).

Le nombre de pensions d'invalidité de 1^{ère} catégorie était disponible pour 11 départements de la région. Ce nombre était en baisse plus faible et plus régulière sur les trois années pour ces 11 départements confondus : -11% entre 2018 et 2019, puis -14% entre 2019 et 2020. Les évolutions de ce nombre étaient hétérogènes selon les départements avec une augmentation de 95% dans le Gers et une baisse de 59% dans le Lot par exemple.

Les arrêts de travail de plus de 60 jours représentent sans doute un indicateur plus sensible de l'état de santé des salariés mais ces données n'étaient disponibles que pour 6 départements. Pour l'ensemble de ces six départements, ils ont augmenté de 19% entre 2018 et 2019, puis de 6% entre 2019 et 2020. C'est en Lozère que cette augmentation a été la plus importante (+178%).

Tableau 67. Indicateurs de l'état de santé des salariés en 2018, 2019 et 2020 par département : incidences des rentes pour accident de travail ou maladie professionnelle, pensions pour invalidité 1^{ère} catégorie, arrêts de travail de plus de 60 jours

Départements	Nouvelles rentes AT/MP avec IPP supérieures à 10%			Nouvelles Pensions Invalidité 1 ^{ère} catégorie			Arrêts de travail > 60jours		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Pyr.-Orientales	114	107	76	18	19	21	7 429	7 284	6 999
Aude	257	279	222	207	267	209	5 492	6 061	6 355
Lozère	36	27	45	23	35	28	1 446	1 285	4 013
Gard	392	447	407	409	319	264	7 666	14 433	11 095
Hérault	329	346	251	646	504	377	3 789	4 008	3 518
Ariège				6	9	6			
Aveyron				17	11	11			
Haute-Garonne	414	366	169				17 874	19 129	23 131
Gers	56	64	47	107	128	209			
Lot				22	6	9			
Hautes-Pyrénées	185	119	106	156	135	103			
Tarn				30	27	20			
Tarn et Garonne									
OCCITANIE	1 783	1 755	1 323	1 641	1 460	1 257	43 696	52 200	55 111

Source : Dispositif IODA – CREAI-ORS Occitanie

3.2 Quelles sont les caractéristiques des salariés déclarés inaptés ?

Les salariés déclarés inaptés sont plus souvent des femmes et des personnes de 45 ans et plus (tableau 68). En revanche, ils ont plus souvent une ancienneté relativement courte (moins de 6 ans). Par ailleurs, les employés et ouvriers sont proportionnellement plus nombreux parmi les salariés déclarés inaptés que les salariés d'autres catégories socioprofessionnelles, de même que les salariés en CDI par rapport à ceux en contrat précaire. Enfin, les plus grandes proportions, 3 % ou plus, de salariés déclarés inaptés exercent les métiers de l'aide à la personne à domicile, d'employé de commerce, d'agent hospitalier ou aide-soignant, de chauffeur routier, de manutentionnaire ou d'ouvrier du bâtiment (gros œuvre). Les autres métiers correspondent à des proportions de déclaration d'inaptitude inférieures à 3 %.

Tableau 68. Nombre et proportion de salariés déclarés inaptés selon leurs caractéristiques.

Caractéristiques des salariés	Déclarés inaptés	
	n	% col
Sexe	Homme	3 603 43,1
	Femme	4 758 56,9
	Total	8 361 100,0
Classe d'âge	<25 ans	253 3,0
	25-34 ans	1 360 16,3
	35-44 ans	1 932 23,1
	45-54 ans	2 349 28,1
	>=55 ans	2 467 29,5
	Total	8 361 100,0
Classe d'ancienneté	<2 ans	1 816 22,1
	2-5 ans	2 681 32,7
	6-10 ans	1 534 18,7
	11-20 ans	1 580 19,3
	>=20 ans	588 7,2
	Total	8 199 100,0
Catégorie sociale	Agriculteur exploitant	4 0,1
	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	60 0,8
	Cadre, PIS	378 5,2
	Profession intermédiaire	1 110 15,4
	Employé	3 256 45,0
	Ouvrier	2 420 33,5
	Total	7 228 100,0
Type de contrat	CDI	7 676 95,1
	Contrat précaire	399 4,9
	Total	8 075 100,0
Métiers les plus fréquents	Employé de commerce	952 13,4
	Aide à domicile et aide-ménagère	633 8,9
	Ouvrier - employé traitement déchets - assainissement	409 5,8
	Agent hospitalier (avec aide-soignant)	383 5,4
	Chauffeur routier (avec artisan)	292 4,1
	Ouvrier ou artisan de la manutention, magasinier industriel	267 3,8
	Ouvrier ou artisan du gros œuvre en bâtiment, travaux publics, béton	233 3,3
	Total	3 169 44,6

Source : Dispositif IODA – CREAI-ORS Occitanie

Du point de vue géographique, les plus grandes proportions de salariés déclarés inapte sont observés dans les départements les plus peuplés : la Haute-Garonne et l’Hérault (tableau 69).

Tableau 69. Répartition des salariés déclarés inaptés par département.

Département	Déclarés inaptés	
	n	% col
Aude	563	6,73
Aveyron	412	4,93
Gard	1 089	13,02
Haute-Garonne	2 375	28,41
Gers	143	1,71
Hérault	1 741	20,82
Lot	293	3,50
Lozère	42	0,50
Hautes Pyrénées	382	4,57
Pyrénées Orientales	524	6,27
Tarn	554	6,63
Tarn et Garonne	243	2,91
Total	8 361	100,00

Source : Dispositif IODA – CREAI-ORS

On observe la même répartition sur les différentes zones d’emploi avec une part des salariés déclarés inaptés plus importante dans les zones d’emploi les plus peuplées, comme celles de Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan.

Tableau 70. Répartition des salariés déclarés inaptés par zone d’emploi.

Zone d’emploi	Inapte	
	n	% col
Agde-Pézenas	72	0,86
Albi	360	4,31
Alès-Le Vigan	160	1,91
Auch	124	1,48
Bagnols-sur-Cèze	197	2,36
Béziers	239	2,86
Cahors	181	2,16
Carcassonne-Limoux	349	4,17
Castelsarrasin-Moissac	73	0,87
Castres-Mazamet	178	2,13
Figeac-Villefranche	146	1,75
Mende	71	0,85
Millau	68	0,81
Montauban	162	1,94
Montpellier	1 266	15,14
Narbonne	218	2,61
Nîmes	684	8,18
Nord-du-Lot	70	0,84
Perpignan	527	6,30

Zone d'emploi	Inapte	
	n	% col
Rodez	244	2,92
Saint-Gaudens	8	0,10
Sète	157	1,88
Tarbes-Lourdes	381	4,56
Toulouse	2 407	28,79
Total	8 361	100,00

3.3 Comment sont réparties les ALD des différentes pathologies dans l'ensemble des salariés ?

Quelles que soient les ALD, leur fréquence augmente avec l'âge, pour les hommes comme pour les femmes (tableau 71).

L'augmentation des ALD selon l'âge est plus importante pour certaines pathologies : pour les maladies cardiovasculaires, le diabète, les tumeurs ou la polyarthrite rhumatoïde, moins de 10 % des ALD concernent des personnes âgées de 15-34 ans alors qu'environ 70 % de ces ALD concernent des personnes âgées de 50-64 ans.

Les ALD pour affections psychiatriques, pour maladies du système nerveux et pour maladies inflammatoires du tube digestif augmentent de façon plus progressive selon l'âge : elles concernent de 14% à 27 % des 15-34 ans et de 35% à 55% des 50-64 ans.

Tableau 71. Répartition des principales ALD selon le genre et l'âge en Occitanie en 2018

Pathologies	Hommes				Femmes			
	15-34 ans	35-49 ans	50-64 ans	Total	15-34 ans	35-49 ans	50-64 ans	Total
Affections psychiatriques	11 955	19 757	24 505	56 217	8 975	19 173	34 248	62 396
Mal. cardiovasculaires	1 776	8 984	53 831	64 591	1 469	4 563	19 649	25 681
Diabète	2 814	9 393	41 298	53 505	2 566	6 981	27 212	36 759
Tumeur maligne	1 840	4 762	22 552	29 154	2 320	11 854	35 925	50 099
Mal. du système nerveux	3 962	4 902	6 975	15 839	3 956	5 595	7 434	16 985
Mal. du tube digestif	1 409	1 771	2 018	5 198	1 819	2 598	2 390	6 807
Polyarthrite rhumatoïde	149	542	1 934	2 625	644	1 947	5 182	7 773

Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

3.4 Comment évoluent les usages réguliers des principales substances actives à l'âge adulte en Occitanie ?

Les éléments sur l'impact de la crise sanitaire sur les pratiques addictives ne sont actuellement disponibles qu'au travers d'enquêtes nationales, sans déclinaisons régionales.

Pour documenter l'évolution des consommations de substances psychoactives et les conditions de travail en période d'épidémie de Covid-19, la MILDECA et ses partenaires - ANSES, Anact, INRS, OFDT, Santé Publique France et le COCT - ont commandité une enquête réalisée par Ipsos en septembre 2020 auprès d'environ 4 000 salariés et agents publics sur la période écoulée depuis le 1er confinement. La crise sanitaire s'est traduite par des évolutions de consommations de substances psychoactives à la hausse et à la baisse. Parmi les répondants qui déclarent leur consommation de substances psychoactives en hausse, 75% estiment que c'est en raison de leurs conditions de travail. Les facteurs liés à la baisse de consommation relèvent, eux, majoritairement de la vie privée :

- Dans les 12 derniers mois (y compris la période de crise sanitaire) l'alcool est de loin la substance la plus consommée, rapportée par 65% des salariés et agents.
- Pendant le confinement, la consommation de tabac, de cigarette électronique et de médicaments psychotropes est en hausse : 30% ont augmenté leur consommation de tabac, 30% leur usage de cigarette électronique et 20% leur consommation de médicaments psychotropes.
- La consommation globale d'alcool et de cannabis est en baisse : 18% des travailleurs ont diminué leur fréquence de consommation ou arrêté l'alcool, 30% pour le cannabis.
- Les facteurs de hausse de consommation les plus cités sont le sentiment d'isolement par rapport aux collègues (31%), les évolutions des conditions d'emploi et de travail (29%) et la charge de travail (26%).
- Les facteurs de baisse de consommations les plus cités sont la volonté de se maintenir en bonne santé (29%), la qualité du sommeil (28%), le poids (26%), le niveau ou la fréquence de l'activité physique (21%).

Le Baromètre santé (réalisé par Santé publique France) permet, dans les résultats publiés en mai 2021 à partir de son édition 2017, de caractériser, sur le plan national, les consommations de substances psychoactives en milieu professionnel. Les principaux résultats montrent de fortes disparités de consommation de substances psychoactives entre secteurs d'activité. Ainsi :

- « Parmi les hommes actifs occupés des secteurs agriculture, sylviculture et pêche, construction et activités immobilières, la consommation déclarée de drogues licites (tabac et alcool) est plus fréquente par rapport à la moyenne.
- Parmi l'ensemble des actifs occupés (hommes et femmes) des secteurs hébergement et restauration, et arts, spectacles et activités récréatives, la consommation déclarée de drogues licites et illicites est plus fréquente par rapport à la moyenne. »

Il est possible de caractériser, à partir des données mises à disposition par l'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT) et de sa base de données ODICER, les niveaux de

consommation de substances psychoactives par les adultes en Occitanie. Ainsi, la synthèse faite par l'OFDT met en avant que :

« En matière de tabagisme, la population adulte se distingue par des indicateurs de consommation supérieurs à la moyenne nationale (en 2017, 29 % des 18-75 ans étaient des fumeurs quotidiens, contre 27 % sur l'ensemble de la France métropolitaine). En revanche, les jeunes de la région se situent dans la moyenne nationale s'agissant de leur usage quotidien de tabac, même si leur niveau d'expérimentation s'avère lui supérieur. Dans ce contexte de consommation, la mortalité liée aux cancers des voies pulmonaires ne se détache pas de la moyenne nationale. S'agissant de l'alcool, les adultes et les jeunes de 17 ans de la région se démarquent quasi systématiquement des autres régions par des prévalences de consommation plus importantes. En termes de conséquences des usages, la région Occitanie affiche en revanche un niveau de mortalité prématurée liée à l'alcool (alcoolisme et cirrhose) inférieur à la moyenne nationale. Pour le cannabis, le niveau d'expérimentation parmi l'ensemble de la population s'avère élevé. Si les adultes présentent des niveaux de consommation comparables, les jeunes de 17 ans d'Occitanie ont des niveaux de consommation supérieurs à la moyenne nationale et ce, quel que soit l'indicateur considéré (usage dans le mois, ou régulier). Par ailleurs, le nombre d'interpellations pour infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS), concernant principalement le cannabis, se situe à un niveau inférieur à celui de la France entière. Enfin, s'agissant des autres produits, les niveaux d'expérimentation de la cocaïne, de champignons hallucinogènes et d'amphétamines sont supérieurs aux autres régions parmi les jeunes de 17 ans et les adultes. Plus généralement, la région Occitanie tend à se distinguer par une surmortalité due aux accidents de la route liés à l'usage de drogues illicites. »

4/ MAINTIEN DANS L'EMPLOI

4.1 Évolution des accompagnements Cap Emploi sur le maintien en emploi

Les « Cap emploi » sont des **organismes de placement spécialisés (OPS)** exerçant une mission de service public. Ils sont présents dans chacun des départements de la région. Ils s'adressent aux personnes handicapées en recherche d'emploi, aux salariés, travailleurs indépendants et agents publics qui souhaitent engager une reconversion professionnelle ainsi qu'aux employeurs privés ou publics, quel que soit l'effectif de l'entreprise. Depuis le 1^{er} janvier 2018, leurs missions ont été élargies au maintien dans l'emploi. Ils proposent leurs services aussi bien aux personnes handicapées qu'aux employeurs.

En 2019, près de 2 900 travailleurs handicapés ont démarré un parcours d'accompagnement avec Cap emploi¹³. Ce nombre est en nette progression par rapport à l'année précédente, passant de 2 580 à 2891, soit une progression de 12,1 % en un an. Deux départements se

¹³ Source : tableau de bord PRITH Occitanie (novembre 2020)

caractérisent avec une hausse particulièrement marquée : l'Aveyron avec un passage de 145 à 237 nouveaux parcours d'accompagnement (+ 63 %) et le Tarn (de 223 à 308 soit une hausse de 38 %. Dans le même temps, en Lozère, le nombre de nouveaux parcours d'accompagnement passait de 79 à 58 soit une baisse de 27 %.

Les actions de maintiens dans l'emploi ont concerné 2 031 personnes en 2019 soit 115 de plus qu'en 2018 (+ 6,0 %). Le nombre de ces actions a augmenté dans quatre départements (Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Pyrénées-Orientales). Leur nombre est stable dans quatre autres (Aude, Gard, Lozère et Tarn) et une baisse a été observée dans les cinq derniers (Gers, Hérault, Lot, Hautes-Pyrénées et Tarn-et-Garonne).

La plupart de ces maintiens dans l'emploi se font dans le secteur privé (82,1 %) alors que leur nombre est relativement proche dans le secteur privé et auprès des travailleurs indépendants (respectivement 195 et 168 soit 9,6 % et 8,3 %). Le nombre de ces actions de maintien dans l'emploi a plus augmenté entre 2018 et 2019 dans le secteur public (+ 38,3 %) qu'auprès des indépendants (+ 13,5 %) ou dans le secteur privé (+2,5 %).

Le tableau de bord du PRITH publié en novembre 2020 décrit ainsi les maintiens dans l'emploi réalisés par Cap emploi : « Dans le secteur privé, le taux de maintien (parcours réussis rapportés aux parcours clos sur l'année, hors causes exogènes) a légèrement reculé à 78,9 % en 2019 (- 1,9 point sur un an), phénomène observé dans la majorité des départements. Le ratio a ainsi reculé de 10 points sur un an dans l'Aude et les Pyrénées Orientales, de 8 points dans l'Ariège et de plus, de 5 points dans le Tarn et Garonne, le Tarn et le Gers. Le taux de maintien affiche en revanche une hausse marquée dans l'Hérault et l'Aveyron (+ 9 points), en Haute Garonne (+ 8 points) et en Lozère (+ 7 points). Le Lot affiche le taux de parcours réussis le plus important d'Occitanie, à 91,5 % devant l'Aveyron (91,1 %) et la Lozère (89,4 %). Le Tarn (74,6 %), l'Ariège (74,2 %) et l'Aude (67,6 %) ferment la marche. »

4.2 Évolution de l'accompagnement du service social des Carsat/MSA

Plus de 14 200 salariés ou travailleurs indépendants ont bénéficié en 2020 d'un accompagnement individuel par les services sociaux des deux CARSAT présentes en Occitanie (tableau 72).

Entre 2018 et 2020, le nombre de ces accompagnements a progressé de 7,6 % globalement en région : cette hausse cache une diminution de 3,7 % entre 2018 et 2019 et une hausse de 12,3 % entre 2019 et 2020. L'interprétation de ces évolutions, notamment celles couvrant l'année 2020 doivent être faite avec prudence : en 2018 et 2019, les accompagnements ne concernaient que les salariés, en 2020, avec l'intégration au régime des indépendants dans le régime général, ces accompagnements peuvent également concerner des travailleurs indépendants.

Les évolutions entre départements sont contrastées :

- dans cinq départements une hausse du nombre de personnes accompagnées est observée aussi bien entre 2018 et 2019 qu'entre 2019 et 2020. Il s'agit des quatre départements présentant la plus forte progression sur la période 2018-2020 : l'Ariège, le Tarn, les Hautes-Pyrénées, le Lot et la Lozère ;

- dans six départements, une hausse entre 2018 et 2019 a précédé une baisse entre 2019 et 2020. In fine, une hausse est observée sur l'ensemble de la période pour tous ces départements : le Gers, le Tarn-et-Garonne, l'Aude, les Pyrénées-Orientales, la Haute-Garonne et l'Hérault ;
- dans les deux derniers départements, le nombre d'accompagnement a diminué aussi bien entre 2018 et 2019 qu'entre 2019 et 2020 : l'Aveyron et le Gard.

Tableau 72. *Accompagnement dans le domaine PDP des assurés du régime général (y compris travailleurs indépendants depuis 2020) en arrêt de travail (quel que soit le type d'arrêt de travail) et présentant des difficultés à leur reprise d'activité professionnelle du fait de leurs problèmes de santé et/ou de leur handicap.*

Départements	2018	2019	2020	Évolution (%) 2018-2020
Ariège	354	435	591	40,1
Aude	639	633	723	11,6
Aveyron	885	798	786	-12,6
Gard	1 658	1 438	1 084	-53,0
Haute-Garonne	3 021	2 898	3 168	4,6
Gers	504	467	582	13,4
Hérault	2 034	1 728	2 092	2,8
Lot	433	514	547	20,8
Lozère	241	248	280	13,9
Hautes-Pyrénées	732	794	982	25,5
Pyrénées Orient.	672	569	705	4,7
Tarn	1 174	1 387	1 773	33,8
Tarn et Garonne	792	749	903	12,3
Occitanie	13 139	12 658	14 216	7,6

Source : Service social des CASRSAT LR et MP ; traitement CREA-ORS Occitanie

4.3 Évolution des types de visites de médecine du travail

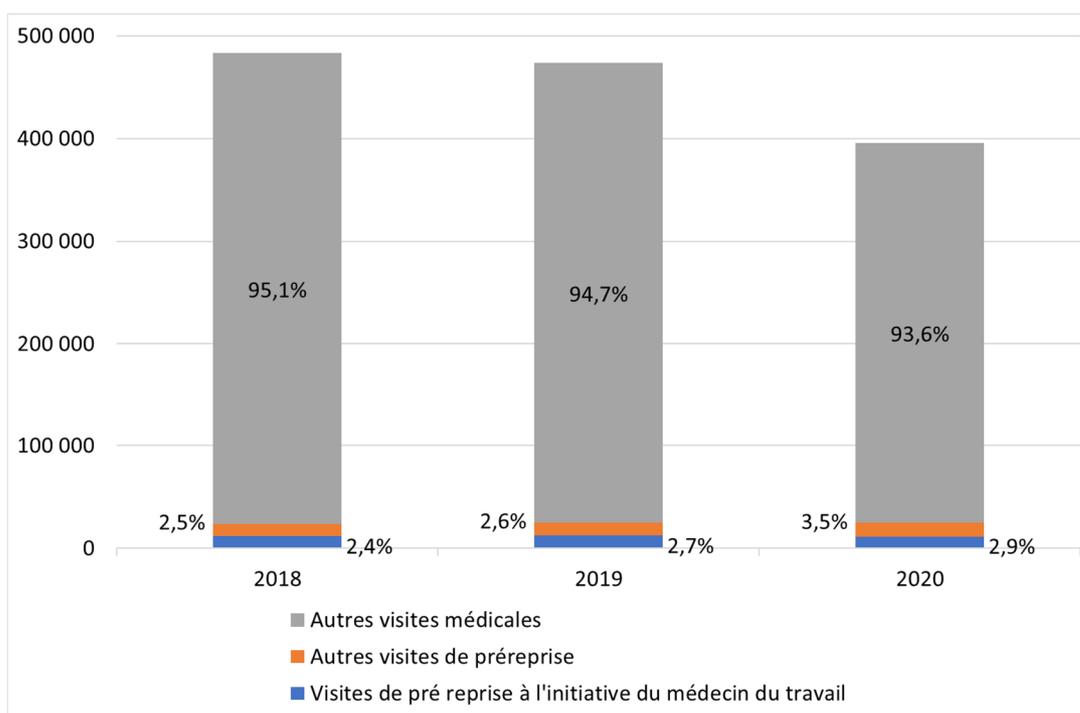
Les visites de pré reprise à la suite d'un arrêt de travail, quelle qu'en soit la cause, ne représentent qu'une petite part de l'ensemble des visites médicales effectuées par les services interentreprises de santé au travail (SIST). On dénombrait 23 749 visites de ce type en 2018, leur nombre dépassait légèrement 25 000 en 2019 pour atteindre 25 280 en 2020. Pendant le même temps, le nombre total de visites diminuait, passant de plus de 483 000 par an en 2018 à près de 395 800 en 2020. De ce fait, la part des visites de pré reprise parmi l'ensemble des visites augmentait, passant de 4,9 % en 2018 à 6,4 % en 2020.

Rapporté au nombre total de salariés suivis par les SIST, le taux de visites de pré reprise pour 100 salariés a légèrement progressé entre 2018 et 2020, passant de 2,01 visites de pré reprise pour 100 salariés à 2,15 en 2020. Pendant le même temps, le nombre total de visites médicales pour 100 salariés diminuait, passant de 40,9 à 33,6.

Une partie de ces visites de pré reprise sont effectuées à la demande du médecin du travail. Cela représentait 48,9 % des visites de pré reprise en 2018. Cette part est passé à 50,7 % en 2019

avant de redescendre à 44,8 % en 2020, dans le contexte particulier de crise sanitaire de la période. Cependant, cette part est sous-estimée car cette information est manquante pour trois des 19 SIST en 2018 et pour deux en 2020 alors qu'elle est disponible pour tous les SIST en 2019. Si on se limite aux 16 services pour lesquels cette information est disponible sur les trois années, la part des visites de pré reprise à la demande du médecin du travail était de 71,4 % en 2018, elle progresse en 2019 pour atteindre 75,2 % avant de redescendre à 66,5 % en 2020.

Graph 6. Évolution des types de visites médicales en service de santé au travail entre 2018 et 2020

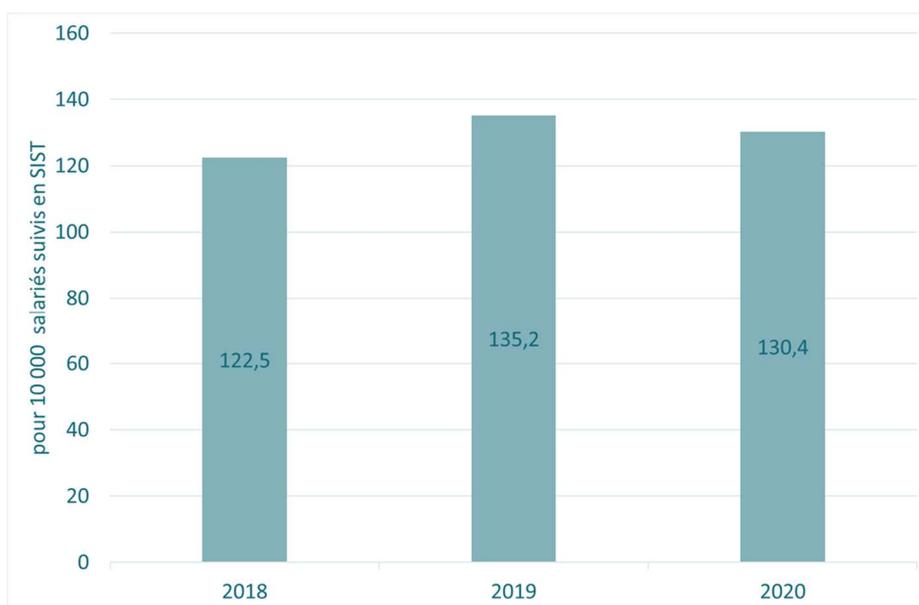


Source : Source : SST Occitanie ; traitement CREAI-ORS Occitanie

4.4 Évolution des préconisations d'aménagement de postes

Les données sur les préconisations d'aménagement de postes ne sont pas disponibles, selon les années, pour six des 19 SIST. Si on se limite aux SIST pour lesquels les données sont disponibles pour les trois années prises en compte, on constate que le taux de préconisations d'aménagement de postes a progressé entre 2018 et 2019, passant de 122,5 pour 10 000 salariés suivis en SIST en 2018 à 135,2 en 2019 avant de redescendre légèrement à 130,4 pour 10 000 en 2020.

Graph 7. Évolution du nombre de préconisations d'aménagement de postes pour 10 000 salariés suivis entre 2018 et 2020



Source : Source : SST Occitanie ; traitement CREAI-ORS Occitanie

4.5 Actions sur la prévention de la désinsertion professionnelle menées dans le cadre du PRST 3

Plusieurs groupes de travail ont été mobilisés sur la prévention de la désinsertion professionnelle dans le cadre du PRST 3, déployant chacun des actions avec les partenaires contributeurs :

- **pour le groupe sur la promotion du vieillissement actif et la prévention de l'usure professionnelle** : l'élaboration et la diffusion de fiches repères, accompagnées d'un autodiagnostic permettant aux entreprises de mieux situer leurs enjeux en matière d'usure professionnelle et d'un outil d'analyse démographique pour les aider à caractériser leur population au travail ;
- **pour le groupe sur le maintien dans l'emploi** : la réalisation d'une fiche type pour permettre aux services de santé au travail d'intégrer la PDP dans leur CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens), l'organisation d'ateliers et l'élaboration, avec le PRITH, d'une plaquette de sensibilisation pour les professionnels de santé ;
- **pour le groupe sur le maintien dans l'emploi des travailleurs atteints de maladie chronique évolutive** : analyse de données sur le sujet en Occitanie et production et diffusion d'un kit d'animation permettant aux acteurs du maintien dans l'emploi de réaliser des séances de sensibilisation auprès d'entreprises ;
- **pour le groupe sur les pratiques addictives en milieu professionnel** : formation des services de santé au travail (« repérage précoce et intervention brève » et « substances psychoactives et travail »), organisation d'un séminaire régional à destination des entreprises et actions d'information dans les territoires.

Actions menées par les SST en matière de prévention des addictions

Sur les 19 services de santé au travail ayant transmis des données dans le cadre du diagnostic régional santé travail (hors OPBTP), 15 indiquent réaliser des actions en matière de prévention des conduites addictives au travail, deux répondent par la négative et deux ne précisent pas si de telles actions ont été réalisées.

La majorité réalise des séances de sensibilisation dans l'entreprise ou en inter-entreprises, sur l'ensemble des addictions ou ciblées sur le tabac, l'alcool et les substances psychoactives ; certains mettent en place des formations ou des webinaires. Le sujet est évoqué lors des visites médicales ou encore lors d'actions en milieu de travail, notamment avec les CSE.

La plupart des répondants indiquent travailler avec des partenaires, des associations locales, des centres hospitaliers, etc. –l'Association Addictions France étant la plus citée– ; le réseau de partenaires est mobilisé tant pour outiller le SST à agir sur les addictions, que pour participer à des ateliers ou sensibilisations pour des entreprises. De nombreux outils sont utilisés : outils de communication, brochures, plaquette, flyers, intégration du thème dans la fiche d'entreprise, kit addiction comprenant des exemples de fiches constat, jeu de cartes, réglette alcool, drogues, films, atelier bar ou encore lunettes de simulation. Un des SST propose un accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche de prévention plus globale.

FOCUS

SANTÉ FÉMININE AU TRAVAIL

1/ CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

1.1 Quel est le taux d'emploi des femmes dans les différentes zones d'emploi occitanes ?

En Occitanie, 58,9 % des femmes âgées de 15-64 ans ont un emploi en 2017, taux plus faible que le taux observé pour les femmes au niveau national (61,4 %) et taux également plus faible que celui des hommes en Occitanie (64,8 % des hommes âgés de 15-64 ans ont un emploi en 2017). Selon les zones, le taux d'emploi des femmes varie de 68 % dans la zone d'emploi de Rodez à 51,9 % dans celle d'Alès-Le-Vigan (tableau 73).

Il est plus élevé que le taux régional dans la moitié des zones d'emploi (13 sur 25) et dépasse le taux national (61,4 %) dans sept zones d'emploi : Rodez, Mende, Nord-du-Lot, Auch, Millau, Toulouse et Figeac-Villefranche.

Tableau 73. Taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans selon le sexe dans les 25 zones d'emploi d'Occitanie et en France métropolitaine en 2017

Zones d'emploi	15- 64 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes
7621 - Rodez	69,9%	71,7%	68,0%
7613 - Mende	67,4%	68,1%	66,6%
7619 - Nord-du-Lot	66,3%	67,3%	65,2%
7604 - Auch	66,5%	68,5%	64,4%
7614 - Millau	65,8%	67,6%	63,9%
7625 - Toulouse	65,7%	69,0%	62,5%
7611 - Figeac-Villefranche	64,7%	67,0%	62,3%
7624 - Tarbes-Lourdes	62,9%	64,5%	61,3%
7607 - Cahors	62,8%	65,0%	60,8%
7602 - Albi	63,3%	66,0%	60,7%
7615 - Montauban	64,2%	67,9%	60,7%
7622 - Saint-Gaudens	62,1%	64,5%	59,7%
7610 - Castres-Mazamet	62,8%	66,1%	59,5%
7612 - Foix-Pamiers	61,7%	64,7%	58,6%
7616 - Montpellier	59,3%	62,0%	56,8%
7609 - Castelsarrasin-Moissac	61,3%	66,0%	56,6%
7608 - Carcassonne-Limoux	59,7%	62,8%	56,6%
7605 - Bagnols-sur-Cèze	61,2%	66,5%	55,9%
7618 - Nîmes	58,9%	62,4%	55,5%
7623 - Sète	58,0%	61,7%	54,6%

Zones d'emploi	15- 64 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes
7617 - Narbonne	57,9%	61,5%	54,5%
7606 - Béziers	56,7%	59,6%	54,0%
7620 - Perpignan	56,3%	58,9%	53,8%
7601 - Agde-Pézenas	54,7%	57,7%	51,9%
7603 - Alès-Le Vigan	55,0%	58,1%	51,9%
<i>Occitanie</i>	<i>61,8%</i>	<i>64,8%</i>	<i>58,9%</i>
<i>France métropolitaine</i>	<i>64,2%</i>	<i>67,1%</i>	<i>61,4%</i>

Source : Insee RP2017 - Traitement : Directe-SESE, CREAI-ORS OCCITANIE

1.2 Et par tranche d'âge ?

Le taux d'emploi varie avec l'âge : c'est à 25-54 ans qu'il est le plus élevé (près de trois quarts des femmes ont un emploi) et ensuite à 55-59 ans (65,8 %) ; à 20-24 ans, moins d'une femme sur deux (41,5 %) a un emploi et ce taux est nettement plus faible aux âges extrêmes de la vie active : 7,2 % à 15-19 ans (beaucoup de femmes étant encore étudiantes ou en formation) et 27,5 % à 60-64 ans (âge des départs à la retraite).

Le taux d'emploi des hommes varie de la même façon selon l'âge mais, quelle que soit la tranche d'âge considérée, le taux d'emploi des hommes est toujours plus important que celui des femmes (tableau 74).

À l'intérieur des différentes tranches d'âge, les taux d'emploi les plus élevés se retrouvent globalement dans les mêmes zones d'emploi (Rodez, Mende, Nord-du-Lot, Auch, Millau, Toulouse et Figeac-Villefranche) à l'exception des taux d'emploi des jeunes femmes de 15-19 ans qui sont plus élevés dans les zones d'emploi de Montauban et Saint-Gaudens, avant celles du Nord-du-Lot et de Rodez par exemple.

Tableau 74. Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans selon l'âge dans les zones d'emploi en 2017

Zones d'emploi	15-19 ans	20-24 ans	25-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	Ensemble 15-64 ans	
						Femmes	Hommes
7621-Rodez	9,1%	55,0%	84,1%	74,6%	27,9%	68,0%	71,7%
7613-Mende	5,8%	53,3%	84,4%	70,9%	29,2%	66,6%	68,1%
7619-Nord-du-Lot	9,6%	64,7%	80,7%	74,5%	24,9%	65,2%	67,3%
7604-Auch	6,8%	56,4%	80,0%	70,3%	31,8%	64,4%	68,5%
7614-Millau	8,5%	59,5%	78,2%	68,2%	29,9%	63,9%	67,6%
7625-Toulouse	7,1%	39,7%	78,0%	73,8%	33,0%	62,5%	69,0%
7611-Figeac-Villefranche	7,4%	58,3%	79,4%	68,7%	22,8%	62,3%	67,0%
7624-Tarbes-Lourdes	7,1%	52,6%	76,1%	68,3%	29,1%	61,3%	64,5%
7607-Cahors	7,8%	55,3%	77,1%	67,0%	24,8%	60,8%	65,0%
7602-Albi	8,1%	44,6%	76,7%	65,9%	25,3%	60,7%	66,0%
7615-Montauban	9,8%	47,1%	74,6%	67,7%	24,7%	60,7%	67,9%
7622-Saint-Gaudens	9,7%	47,8%	73,6%	65,1%	27,1%	59,7%	64,5%

Zones d'emploi	15-19 ans	20-24 ans	25-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	Ensemble 15-64 ans	
						Femmes	Hommes
7610-Castres-Mazamet	6,6%	48,5%	75,6%	64,2%	26,1%	59,5%	66,1%
7612-Foix-Pamiers	8,8%	44,4%	72,9%	63,1%	25,0%	58,6%	64,7%
7616-Montpellier	5,9%	33,3%	72,9%	65,8%	30,5%	56,8%	62,0%
7609-Castelsarrasin-Moissac	9,1%	49,5%	68,9%	66,5%	26,7%	56,6%	66,0%
7608-Carcassonne-Limoux	7,2%	45,2%	70,4%	62,3%	25,2%	56,6%	62,8%
7605-Bagnols-sur-Cèze	7,8%	47,7%	69,3%	57,1%	25,5%	55,9%	66,5%
7618-Nîmes	7,4%	41,5%	69,0%	61,5%	26,4%	55,5%	62,4%
7623-Sète	5,8%	43,5%	69,1%	58,6%	22,8%	54,6%	61,7%
7617-Narbonne	6,7%	40,4%	68,8%	56,6%	23,5%	54,5%	61,5%
7606-Béziers	8,8%	39,7%	67,2%	58,4%	25,5%	54,0%	59,6%
7620-Perpignan	6,7%	39,4%	67,4%	61,2%	23,2%	53,8%	58,9%
7601-Agde-Pézenas	5,7%	44,9%	65,5%	53,5%	22,8%	51,9%	57,7%
7603-Alès-Le Vigan	6,2%	41,3%	65,5%	55,5%	22,5%	51,9%	58,1%
Occitanie Taux Femmes	7,2%	41,5%	73,8%	65,8%	27,5%	58,9%	64,8%
<i>Taux Hommes</i>	<i>11,9%</i>	<i>47,9%</i>	<i>81,3%</i>	<i>72,7%</i>	<i>28,1%</i>	<i>64,8%</i>	

Source : Insee RP2017 - Traitement : Direccte-SESE, CREA-ORS OCCITANIE

1.3 Comment cela se traduit-il dans la représentation des femmes dans les effectifs de salariés pour chaque zone d'emploi ?

En Occitanie, 46,3 % des salariés en emploi sont des femmes, soit moins d'une personne sur deux en emploi (tableau 75).

Selon les zones d'emploi, cette part varie de 50,6 % dans la zone d'emploi de Cahors à seulement 36,3 % dans la zone d'emploi de Bagnols-sur-Cèze. La part des femmes parmi les personnes ayant un emploi est plus faible que la part régionale (46,3 %) dans seulement 7 des 27 zones d'emploi de la région.

Il n'y a que dans deux zones d'emploi que la part des femmes, parmi les salariés en emploi, dépasse très légèrement celle des hommes : la zone d'emploi de Cahors (50,6 %) et celle d'Albi (50,2 %).

Tableau 75. Effectif des salariés et pourcentage selon le genre dans les zones d'emploi d'Occitanie en 2017

Zones d'emploi	Effectif des salariés	Hommes (%)	Femmes (%)
Cahors	17 897	49,4%	50,6%
Albi	53 052	49,8%	50,2%
Montauban	39 153	51,2%	48,8%
Tarbes - Lourdes	53 440	51,4%	48,6%
Nîmes	84 530	51,4%	48,6%
Alès - Le Vigan	31 495	51,4%	48,6%
Mende	17 371	51,6%	48,4%
Perpignan	98 182	51,8%	48,2%
Béziers	45 343	52,0%	48,0%

Zones d'emploi	Effectif des salariés	Hommes (%)	Femmes (%)
Agde – Pézenas	13 623	52,2%	47,8%
Saint-Gaudens	20 943	52,4%	47,6%
Castres - Mazamet	35 989	52,7%	47,3%
Montpellier	203 345	52,7%	47,3%
Carcassonne - Limoux	36 656	52,9%	47,1%
Millau	13 918	52,9%	47,1%
Auch	31 476	53,0%	47,0%
Sète	18 714	53,3%	46,7%
Nord-du-Lot	12 369	53,4%	46,6%
Rodez	41 143	53,4%	46,6%
Foix - Pamiers	25 099	53,4%	46,6%
Narbonne	31 790	54,5%	45,5%
Castelsarrasin - Moissac	13 437	54,6%	45,4%
Toulouse	438 322	56,3%	43,7%
Figeac - Villefranche	20 579	57,0%	43,0%
Bagnols-sur-Cèze	17 971	63,7%	36,3%
Occitane	1 430 107	53,7%	46,3%

Source : Flores (établissements 2017), Traitement : Direccte-SESE, CREA-ORS Occitanie

1.4 Et par secteur d'activité dans les différents départements ?

En Occitanie, selon les données du recensement, 48 % des personnes ayant un emploi sont des femmes, part qui varie de 11 % dans le secteur de la construction à 68 % dans le secteur de l'administration publique en 2017 (tableau 76).

Outre le secteur de l'Administration publique, la part des femmes est plus élevée que celle des hommes dans trois autres secteurs : celui des « Autres activités de service » (62 % de femmes), celui des « Activités financières et d'assurance » (58 %) et celui des « Activités immobilières » (54 %).

Ces observations faites au niveau régional en fonction des secteurs d'activité se retrouvent dans pratiquement tous les départements, à quelques exceptions près :

- la part des femmes travaillant en Lozère dans le secteur de la « fabrication de matériel de transport », est nettement plus élevée que celle des hommes (76 %) ;
- dans le secteur des « Activités immobilières », la part des femmes en emploi est plus faible que celle des hommes en Ariège (44 %) et en Lozère (41 %) ;
- dans le secteur « hébergement et restauration », la part des femmes est plus élevée que celle des hommes dans 4 départements (en Ariège, dans l'Aveyron, en Lozère et dans les Hautes-Pyrénées).

Tableau 76. Pourcentages de femmes parmi les personnes ayant un emploi dans les départements selon le secteur d'activité en 2017

Secteurs d'activité	Départements													Occitanie
	09	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	
Agriculture, sylviculture, pêche	31	28	29	29	29	31	26	30	28	29	31	28	30	29
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	43	44	38	41	45	44	41	46	33	44	45	38	49	42
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques	23	21	23	16	26	36	24	15	40	23	19	19	25	23
Fabrication de matériels de transport	27	22	15	13	25	25	13	16	76	10	10	16	23	23
Fabrication d'autres produits industriels	23	24	22	26	28	27	28	29	21	23	28	28	25	27
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	24	21	13	22	30	17	27	19	3	16	19	24	19	24
Construction	8	9	9	10	14	7	11	8	7	9	10	10	9	11
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	49	48	45	48	45	44	45	46	45	51	47	46	46	46
Transports et entreposage	31	27	26	26	27	34	25	32	28	30	26	27	28	27
Hébergement et restauration	56	47	54	49	42	49	45	49	51	51	47	50	50	47
Information et communication	34	34	36	29	30	31	29	31	37	34	32	29	36	30
Activités financières et d'assurance	53	55	64	59	57	53	58	62	54	64	60	61	63	58
Activités immobilières	44	52	52	52	57	50	52	52	41	64	53	54	49	54
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	47	44	47	42	40	47	44	43	48	49	46	48	46	43
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	65	65	71	67	68	72	68	71	66	66	65	70	66	68
Autres activités de services	62	63	64	60	62	66	61	64	61	64	61	63	66	62
Ensemble des secteurs d'activité	48	49	47	48	47	50	49	49	48	50	49	50	49	48
Effectif des personnes en emploi	54 437	124 752	110 329	242 158	627 876	69 460	423 990	65 094	31 950	86 765	155 099	132 967	87 312	2 212 188

Source : Insee RP2017 - Traitement : Direccte-SESE, CREAI-ORS Occitanie

1.5 Et si l'on ne considère que les femmes, comment se répartissent-elles dans les différents secteurs d'activité ?

En Occitanie, sur 100 femmes qui ont un emploi, environ 49 (48,6 %) travaillent dans le secteur « Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » (tableau 77). Dans chaque département de la région, cette part varie de 44,2 % en Haute-Garonne à 59,6 % en Lozère. C'est ensuite dans le secteur du « Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » que les femmes travaillent le plus souvent (12,4 % sur la région), avec des parts variant de 9,6 % en Haute-Garonne à 14,9 % dans les Pyrénées-Orientales. Vient ensuite le secteur « Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien » dans lequel on retrouve 10,1 % des occitanes ayant un emploi ; part nettement plus faible dans les départements ruraux comme la Lozère (3,9 %) ou l'Ariège (6,1 %) et plus élevée dans les deux départements métropoles de la Haute-Garonne (14,1 %) et de l'Hérault (10,9 %). A l'inverse, moins de 1 % des femmes de la région travaillent dans le secteur « Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques » et ce, quel que soit le département.

Tableau 77. Répartition des femmes ayant un emploi selon le secteur d'activité dans les départements d'Occitanie en 2017 (en %)

Secteurs d'activité	Départements														Occitanie
	09	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82		
Agricult., sylviculture, pêche	3,2	3,8	6,1	2,2	0,6	7,4	1,3	4,4	6,3	2,1	2,0	3,1	4,0	2,3	
Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	1,7	1,9	3,8	1,9	1,0	4,2	1,1	5,0	2,2	2,2	1,7	2,3	2,6	1,8	
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques	0,2	0,2	0,4	0,3	0,7	0,3	0,4	0,3	0,3	0,5	0,1	0,5	0,6	0,4	
Fabrication de matériels de transport	1,1	0,1	0,6	0,1	2,3	0,3	0,0	0,7	0,0	0,4	0,0	0,1	0,2	0,8	
Fabrication d'autres produits industriels	3,9	1,6	2,6	2,8	2,0	2,3	1,5	3,4	1,6	2,1	1,4	4,3	2,2	2,2	
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	1,1	0,6	0,3	0,9	0,8	0,4	0,9	0,6	0,1	0,5	0,4	0,7	0,9	0,7	
Construction	1,2	1,3	1,5	1,6	1,8	1,0	1,6	1,2	1,1	1,2	1,6	1,3	1,2	1,6	
Commerce ; réparation automobiles et motocycles	11,2	14,5	12,6	13,6	10,6	12,6	12,7	11,4	9,6	12,3	14,9	12,2	14,2	12,4	
Transports et entreposage	2,0	2,5	1,9	2,2	2,7	2,1	2,0	1,7	1,8	2,6	2,3	1,7	2,2	2,3	
Hébergement et restauration	4,7	4,6	4,2	4,0	3,7	2,4	4,4	4,0	4,9	5,6	5,1	2,7	3,1	4,0	
Information & communication	0,5	0,7	0,9	0,7	3,3	0,4	2,0	0,5	0,7	0,7	0,7	0,8	0,9	1,7	
Activités financières et d'assurance	1,8	2,3	3,0	2,7	3,9	2,1	3,3	3,1	1,7	2,5	3,0	2,9	2,5	3,1	
Activités immobilières	0,7	1,5	0,7	1,3	1,7	1,0	1,8	0,8	0,4	1,3	2,0	1,0	0,7	1,5	
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	6,1	7,0	7,1	8,8	14,1	7,4	10,9	6,7	3,9	7,6	8,4	8,1	7,6	10,1	
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	53,0	50,9	48,3	50,4	44,2	49,2	49,6	49,3	59,6	50,7	49,9	51,3	50,4	48,6	
Autres activités de services	7,8	6,8	5,9	6,4	6,5	6,9	6,5	6,8	6,0	7,7	6,4	7,0	6,6	6,6	
Effectif des femmes en emploi	26346	60759	52305	116856	294953	34405	208731	31921	15360	43215	76596	66254	42451	1070152	

Source : Insee RP2017 - Traitement : Direccte-SESE, CREAI-ORS Occitanie

1.6 Et selon la classe socioprofessionnelle ?

Globalement, si 48 % des personnes qui ont un emploi en 2017 sont des femmes, cette part varie fortement selon la catégorie socioprofessionnelle : c'est parmi les « Ouvriers » en emploi, que la proportion des femmes est la plus faible (17 %) et à l'inverse, c'est parmi les « Employés » que la proportion des femmes est la plus élevée (74 %), suivie par la catégorie des « Professions intermédiaires » où plus de la moitié des personnes en emploi sont des femmes (55 %) ; ce sont les deux seules catégories socioprofessionnelles où les femmes sont plus nombreuses que les hommes (tableau 78).

Quel que soit le département, la proportion des femmes parmi les personnes en emploi selon les catégories sociales s'ordonne de la même façon.

Tableau 78. Pourcentage de femmes parmi les personnes ayant un emploi dans les départements selon la catégorie socio-professionnelle en 2017

CSP	Départements												Occitanie	
	09	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81		82
Agriculteurs exploitants	31%	27%	29%	28%	29%	26%	26%	29%	27%	29%	30%	26%	28%	28%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	30%	32%	29%	29%	28%	28%	29%	29%	30%	33%	30%	29%	27%	29%
Cadres & professions intellect. supérieures	45%	45%	44%	43%	38%	49%	43%	43%	45%	43%	44%	47%	45%	41%
Prof. intermédiaires	55%	56%	55%	55%	53%	57%	55%	57%	58%	55%	55%	57%	54%	55%
Employés	71%	73%	79%	73%	74%	80%	73%	79%	75%	74%	73%	76%	74%	74%
Ouvriers	17%	17%	18%	16%	17%	21%	15%	20%	15%	17%	17%	16%	21%	17%
Toutes CSP	48%	49%	47%	48%	47%	50%	49%	49%	48%	50%	49%	50%	49%	48%
Effectif des femmes en emploi	26346	60759	52305	116856	294953	34405	208731	31921	15360	43215	76596	66254	42451	1070152

Source : Insee RP2017 - Traitement : Direccte-SESE, CREA-ORS Occitanie

En 2017, parmi les femmes qui ont un emploi, la majorité sont des employées (43 %) et trois sur dix se retrouvent dans la catégorie des professions intermédiaires ; ensuite, 14 % ont des emplois qui appartiennent à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures. Seulement 6 % des femmes en emploi sont ouvrières et 5 % sont des artisans, commerçants ou chef d'entreprise ; enfin 2 % des femmes travaillent en tant qu'agricultrice.

Cette répartition des femmes en emploi selon la catégorie socioprofessionnelle est la même concernant l'ordre des CSP dans chaque département de la région ; seules quelques variations dans les proportions des différentes CSP sont notées liées aux variations des activités économiques de chaque département.

Par exemple, la part des femmes travaillant dans la catégorie des cadres vient en troisième position après celle des employés et celle des professions intermédiaires dans chaque département de la région, toutefois, elle varie de 8 % en Lozère (département rural) à 21 % en Haute-Garonne (département plus urbain).

1.7 Et selon le type de contrat ?

Globalement, si 48 % des personnes qui ont un emploi en 2017 sont des femmes, cette part varie fortement selon le type de contrat. C'est parmi les personnes salariées que l'on trouve plus de femmes que d'hommes, que ce soit en CDD (58 % de femmes) ou en CDI (51 % de femmes) ; cette observation se retrouve dans chaque département à une exception près : en Haute-Garonne, parmi les personnes en CDI, 48 % sont des femmes et donc 52 % sont des hommes.

C'est parmi les personnes en intérim que la part des femmes est la plus faible (25 %), part qui varie de 19 % (en Lozère et dans les Hautes-Pyrénées) à 30 % dans les Pyrénées-Orientales.

En 2017, parmi les femmes ayant un emploi près des trois quarts sont en CDI (74 %), part qui varie de 70 % en Ariège à 77 % en Haute-Garonne, avec une part de 73 % dans l'Hérault (second département avec une métropole dans la région).

Ensuite, 11 % des femmes en emploi sont non salariées ; c'est en Haute-Garonne que cette part est la plus faible (9 %), alors qu'elle dépasse 12 % dans la moitié des départements et atteint 15 % dans l'Aveyron.

On compte également 11 % des femmes ayant un emploi, embauchées en CDD, part qui varie de 9 % dans l'Aveyron à 13 % dans les Hautes-Pyrénées.

Ensuite, peu de femmes sont en contrat d'apprentissage ou stagiaires (3 %) et très peu (1 %) travaillent en intérim, faibles parts que l'on retrouve dans quasiment tous les départements.

2/ SINISTRALITÉ

2.1 Quelles sont les caractéristiques des accidents du travail chez les femmes ?

Globalement en Occitanie, 38 % des accidents du travail (AT) concernent des femmes en 2019. Dans sept zones d'emploi, la part des AT concernant des femmes est plus élevée qu'en moyenne régionale (tableau 79) et varie de 41 à 43 % (Cahors, Foix-Pamiers, Tarbes-Lourdes, Alès-le-Vigan, Carcassonne-Limoux et Saint-Gaudens).

Quelle que soit la zone d'emploi, les AT touchent majoritairement les hommes : de 57 % des AT dans la zone d'emploi de Cahors à 69 % dans celle de Rodez.

Tableau 79. Répartition des accidents du travail selon le genre dans les zones d'emploi d'Occitanie en 2019

Zone d'emploi	Femmes	Hommes
Agde-Pézenas	36%	64%
Albi	36%	64%
Alès-Le Vigan	41%	59%
Auch	39%	61%
Bagnols-sur-Cèze	36%	64%
Béziers	37%	63%
Cahors	43%	57%
Carcassonne-Limoux	41%	59%
Castelsarrasin-Moissac	37%	63%
Castres-Mazamet	35%	65%
Figeac-Villefranche	34%	66%
Foix-Pamiers	42%	58%
Mende	36%	64%
Millau	32%	68%
Montauban	35%	65%
Montpellier	37%	63%
Narbonne	37%	63%
Nîmes	39%	61%
Nord-du-Lot	37%	63%
Perpignan	37%	63%
Rodez	31%	69%
Saint-Gaudens	41%	59%
Sète	41%	59%
Tarbes-Lourdes	42%	58%
Toulouse	37%	63%
Occitanie	38%	62%

Source : Carsat - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

2.2 Et celles des maladies professionnelles ?

En 2019, parmi les salariés du régime général, le nombre, l'indice de fréquence des maladies professionnelles est plus important pour les femmes que pour les hommes (1,11 maladie professionnelle pour 1 000 femmes en emploi vs 0,92 pour 1 000 hommes en emploi).

Cet indice de fréquence plus élevé chez les femmes que chez les hommes est retrouvé dans la moitié des zones d'emploi (13 sur 25). Ainsi, dans la zone d'emploi « Nord du Lot » l'indice de fréquence est 2,3 fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes ; il est également 2,0 fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes dans la zone d'emploi de Cahors.

Selon les zones d'emploi (tableau 80), l'indice de fréquence des maladies professionnelles des femmes varie de 0,34 maladies professionnelles pour 1 000 femmes en emploi dans la zone d'emploi de Sète à 1,8 dans la zone d'emploi de Auch.

L'indice de fréquence moyen des maladies professionnelles des femmes est dépassé dans 9 zones d'emploi : Albi (1,16), Castres-Mazamet (1,21), Carcassonne-Limoux (1,27), Toulouse (1,28), Tarbes-lourdes (1,35), Alès-le-Vigan (1,37), Cahors (1,42), Figeac-Villefranche (1,5) et Auch (1,8).

Tableau 80. Indice de fréquence des maladies professionnelles des salariés du régime général selon le genre dans les zones d'emploi d'Occitanie en 2019

Zone d'emploi	Femmes	Hommes
Sète	0,34	0,65
Mende	0,42	0,40
Perpignan	0,49	0,63
Montpellier	0,51	0,58
Béziers	0,68	0,73
Agde-Pézenas	0,73	0,62
Rodez	0,80	0,79
Saint-Gaudens	0,87	0,97
Narbonne	0,90	0,91
Millau	0,93	0,82
Castelsarrasin-Moissac	0,96	1,11
Bagnols-sur-Cèze	1,01	1,03
Montauban	1,01	0,81
Foix-Pamiers	1,02	1,04
Nord-du-Lot	1,10	0,48
Nîmes	1,11	0,89
Albi	1,16	0,99
Castres-Mazamet	1,21	1,26
Carcassonne-Limoux	1,27	0,93
Toulouse	1,28	0,97
Tarbes-Lourdes	1,35	1,38
Alès-Le Vigan	1,37	1,42
Cahors	1,42	0,70
Figeac-Villefranche	1,50	1,35
Auch	1,80	1,14
Occitanie	1,11	0,92

* nombre de maladies professionnelles pour 1 000 actifs occupés.

Source : Carsat ; traitement : Carsat, CREA-ORS Occitanie

3/ PRÉVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE CHEZ LES FEMMES

3.1 Le poids des femmes parmi les travailleurs handicapés ?

En 2018, plus de 15 650 femmes sont employées en tant que travailleurs handicapés dans des établissements assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH).

Elles représentent un peu moins de la moitié des personnes employées dans ces établissements de la région en tant que bénéficiaires de l'OETH (46,6 %).

Cette part varie selon les départements (tableau 81), de 41,4 % en Aveyron à 54,8 % dans les Hautes-Pyrénées. Les femmes représentent plus de la moitié des bénéficiaires dans trois autres départements : le Lot (52,7%), les Pyrénées-Orientales (53,6 %) et le Tarn (54,4 %).

Tableau 81. Nombre de bénéficiaires de l'OETH des établissements de 20 salariés ou plus selon le genre dans les départements d'Occitanie en 2018

Département	Hommes	Femmes	Ensemble	% Femmes
Ariège	345	245	590	41,5
Aude	734	578	1 312	44,1
Aveyron	994	702	1 696	41,4
Gard	1 739	1 396	3 135	44,5
Haute-Garonne	6 915	5 316	12 231	43,5
Gers	477	373	850	43,9
Hérault	3 138	3 016	6 154	49,0
Lot	387	431	818	52,7
Lozère	229	209	438	47,7
Hautes-Pyrénées	574	695	1 269	54,8
Pyrénées Orientales	963	1 111	2 074	53,6
Tarn	926	1 105	2 031	54,4
Tarn et Garonne	553	482	1 035	46,6
Occitanie	17 974	15 659	33 633	46,6

Source : Agefiph-Dares, DOETH ; traitement Dares /INSEE Florès 2017 /INSEE RP2017 -Exploitation CREA-ORS Occitanie

4/ ÉTAT DE SANTÉ

4.1 Taux de prévalence des femmes pour les principales pathologies recensées par le dispositif « Maladies à caractère professionnel »

En 2018, les pathologies professionnelles les plus fréquentes sont les mêmes chez les hommes et chez les femmes, toutefois, les taux de prévalence sont plus élevés pour les femmes que pour les hommes :

- 6,1 % des femmes ont signalé une affection de l'appareil locomoteur (contre 3,4 % des hommes) dont 5,7 % concernent des troubles musculosquelettiques (contre 3,1 % chez les hommes) ;
- la souffrance psychique au travail concerne 7,7 % des femmes contre 3,3 % des hommes, pathologie pour laquelle l'écart entre la prévalence des femmes et celle des hommes est le plus important ;
- les autres pathologies signalées (troubles de l'audition, affections cardiovasculaires ou irritations-allergies) sont moins fréquentes mais touchent également plus souvent les femmes.

4.2 Les affections de longue durée (ALD) chez les femmes

En 2018, 241 720 ALD concernent des femmes âgées de 15-64 ans et représentent 47,7 % de l'ensemble des ALD touchant des personnes âgées de 15 à 64 ans de la région (tableau 82).

Les principales pathologies dont souffrent les femmes sont les mêmes que celles des hommes mais les femmes sont plus souvent touchées par certaines affections et notamment les tumeurs (63% de ces affections concernent des femmes). Cette surreprésentation des femmes parmi les personnes de 15-64 ans en ALD pour tumeur est principalement due au cancer du sein qui touche quasi exclusivement les femmes et qui est cinq fois plus fréquent (24 600 ALD en 2018) que le cancer spécifiquement masculin qu'est le cancer de la prostate (5 000 ALD en 2018).

Pour des pathologies plus rares comme la polyarthrite rhumatoïde les femmes sont nettement plus souvent concernées que les hommes puisqu'elles représentent environ 75 % de ces ALD. Elles sont également plus souvent en ALD pour les maladies inflammatoires du tube digestif (dans 57 % des cas). À l'inverse, à 15-64 ans, les femmes sont moins souvent en ALD pour diabète (41 % des cas) et en ALD pour maladies cardio-vasculaires (28 % des cas).

Tableau 82. Répartition des principales ALD des femmes âgées de 15-64 ans et part de ces ALD sur l'ensemble des ALD des personnes âgées de 15-64 ans en Occitanie en 2018

Pathologies	ALD de Femmes		Ensemble des ALD	
	Nombre	%	Nombre	% ALD femmes
Affections psychiatriques	62 396	25,8	118 613	52,6
Tumeurs malignes	50 099	20,7	79 253	63,2
Diabète	36 759	15,2	90 264	40,7
Mal. cardiovasculaires	25 681	10,6	90 272	28,4
Mal. du système nerveux	16 985	7,0	32 824	51,7
Polyarthrite rhumatoïde	7 773	3,2	10 398	74,8
Mal. inflammatoires du tube digestif	6 807	2,8	12 005	56,7
Autres ALD	35 220	14,6	72 769	48,4
Ensemble des ALD	241 720	100,0	506 398	47,7

Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

CONCLUSION

La liste des indicateurs à produire a été finalisée par le groupe diagnostic au cours de la réunion du 26 janvier 2021 et les premiers indicateurs lui ont été présentés lors de la réunion du 30 mars pour affiner la demande.

La totalité des indicateurs et de leur interprétation a été partagée avec le groupe diagnostic au cours de la réunion du 2 juin 2021 afin qu'il puisse organiser la valorisation des résultats auprès de différents publics et l'exploitation de ces résultats par le CROCT dans le cadre de sa mission d'orientation des priorités d'action.

Une évaluation de cette expérience de diagnostic collectif est prévue lorsque tous les résultats auront été transmis à leurs destinataires.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LES TABLEAUX

Tableau 1. Évolution de la population générale en France métropolitaine, en Occitanie et dans ses 25 zones d'emploi entre 2007 et 2017.....	3
Tableau 2. Taux d'accroissement annuel moyen, entre 2012 et 2017, de la population âgée de 15 à 64 ans en France métropolitaine, en Occitanie et dans ses 25 zones d'emploi.	4
Tableau 3. Densités des populations totale et âgée de 15 à 64 ans en France métropolitaine, en Occitanie et dans chacune de ses 25 zones d'emploi, RP 2017.....	5
Tableau 4. Orientations économiques des zones d'emploi occitanes.....	7
Tableau 5. Taux d'activité des 15-64 ans selon le sexe par zone d'emploi, en Occitanie et en France métropolitaine en 2017.....	8
Tableau 6. Taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans en France métropolitaine, en Occitanie et dans ses 25 zones d'emploi, RP 2017.	10
Tableau 7. Taux d'emploi en secteur privé par sexe et tranche d'âge, Occitanie, RP 2017.....	11
Tableau 8. Effectifs et parts des personnes ayant un emploi par catégorie socioprofessionnelle (6 catégories), Occitanie et zones d'emploi, RP 2017.....	13
Tableau 9. Part des femmes dans les six catégories socioprofessionnelles, en Occitanie et dans chaque zone d'emploi	14
Tableau 10. Nombres et parts des personnes ayant un emploi en Occitanie et par zone d'emploi selon les grands secteurs d'activité.	16
Tableau 11. Répartition des salariés selon la taille de l'établissement employeur et par secteur d'activité.....	17
Tableau 12. Répartition des salariés selon la taille de l'établissement employeur et par département	17
Tableau 13. Répartition des établissements employeurs selon leur taille et par secteur d'activité.....	18
Tableau 14. Répartition des établissements employeurs selon leur taille et par département	18
Tableau 15. Répartition des salariés dans les gros établissements et par secteur d'activité	19
Tableau 16. Répartition des salariés dans les gros établissements employeurs et par département	19
Tableau 17. Plans de sauvegarde de l'emploi ayant un impact sur l'emploi en Occitanie.....	22
Tableau 18. Répartition des établissements impactés par un PSE par département	22
Tableau 19. Établissements et emplois impactés en 2020 (Procédures instruites en 2020) par secteur d'activité.....	23
Tableau 20. Licenciements économiques notifiés à l'administration en 2020 par des entreprises de 10 à 49 salariés, domiciliées en Occitanie et ayant des établissements impactés en Occitanie	24

Tableau 21. Données générales des accidents du travail (AT), taux de fréquence et taux de gravité, pour l'Occitanie et chaque zone d'emploi en 2019	27
Tableau 22. Répartition des accidents du travail selon la tranche d'âge et le sexe pour l'Occitanie et pour chaque zone d'emploi	28
Tableau 23. Répartition des AT selon la catégorie de métier, pour chaque zone d'emploi et l'Occitanie.....	29
Tableau 24. Secteurs d'activité où les taux de fréquence des accidents du travail sont les plus élevés, 2019, zones d'emploi occitanes.	30
Tableau 25. Secteurs d'activité où les taux de gravité des accidents du travail sont les plus élevés, 2019, zones d'emploi occitanes.....	31
Tableau 26. Données générales des maladies professionnelles des salariés du régime général, taux de fréquence et taux de gravité, pour l'Occitanie et chaque zone d'emploi en 2019.....	34
Tableau 27. Indice de fréquence des maladies professionnelles des salariés du régime général selon la tranche d'âge et le sexe pour l'Occitanie et pour chaque zone d'emploi	35
Tableau 28. Répartition des maladies professionnelles des salariés du régime général selon la catégorie de métier, pour chaque zone d'emploi et l'Occitanie.....	36
Tableau 29. Secteurs d'activité où les taux de fréquence des accidents du travail sont les plus élevés, 2019, zones d'emploi occitanes.	37
Tableau 30. Secteurs d'activité où les taux de gravité des maladies professionnelles sont les plus élevés, 2019, zones d'emploi occitanes.	38
Tableau 31. Répartition par fréquences les plus élevées des maladies professionnelles, 2019, zones d'emploi occitanes.	39
Tableau 32. Évolution du nombre d'allocataires de l'AAH âgés de 20-64 ans dans les départements occitans de 2016 à 2019.....	44
Tableau 33. Évolution du taux d'allocataires de l'AAH âgés de 20-64 ans dans les départements d'Occitanie de 2016 à 2019.....	45
Tableau 34. Nombre et taux d'emploi direct* des BOETH dans les établissements assujettis selon les départements d'Occitanie en 2018.....	46
Tableau 35. Évolution du taux d'emploi direct* de BOETH par les établissements occitans assujettis par secteur d'activité de 2016 à 2018 (en %).....	47
Tableau 36. Taux d'entreprises hors accord ayant recours à l'emploi direct de travailleurs handicapés et taux d'entreprises atteignant la part de 6 % d'emploi dans les départements en 2019.....	47
Tableau 37. Répartition des ALD selon le sexe et l'âge en Occitanie en 2018	48
Tableau 38. Nombre d'ALD et part selon le genre parmi les personnes âgées de 15-64 ans dans les départements d'Occitanie en 2019.....	49
Tableau 39. Nombre et taux standardisés de prévalence des ALD parmi les habitants âgés de 15-64 ans dans les départements d'Occitanie en 2019	49
Tableau 40. Effectif et % d'évolution des principales ALD des habitants de 15-64 ans entre 2014 et 2018 en Occitanie	50

Tableau 41. Taux d'incidence annuel des déclarations d'inaptitude, intervalles de confiance et risques relatifs ajustés, septembre 2019 - août 2020.....	52
Tableau 42. Taux d'incidence et intervalles de confiance annuel des déclarations d'inaptitude par département, septembre 2019 - août 2020.	52
Tableau 43. Taux d'incidence et intervalles de confiance annuel des déclarations d'inaptitude par zone d'emploi, septembre 2019 - août 2020.....	53
Tableau 44. Taux d'incidence et intervalles de confiance annuel des déclarations d'inaptitude par taille d'entreprise – Les 10 métiers et secteurs d'activité ayant les taux d'incidence les plus élevés, septembre 2019 - août 2020.	54
Tableau 45. Nombre et taux d'incidence annuels des déclarations d'inaptitude pour chaque famille de pathologies dans les SSTI occitans.....	56
Tableau 46. Nombre de déclarations d'inaptitude et taux d'incidence détaillés pour les différentes pathologies de l'appareil locomoteur avec leurs intervalles de confiance.	56
Tableau 47. Nombre de déclarations d'inaptitude et taux d'incidence détaillés pour les différents troubles mentaux et du comportement, avec leurs intervalles de confiance.	57
Tableau 48. Nombre mensuel de salariés vus en consultation par les services de santé au travail inter-entreprises au cours de la période d'étude 2019-2020.	57
Tableau 49. Nombres et pourcentages des établissements par tranche d'effectif de salariés dans les départements occitans, 2017.....	58
Tableau 50. Répartition des établissements (en %) par tranche d'effectif dans les zones d'emploi en 2017	59
Tableau 51. Répartition des établissements d'Occitanie selon le nombre de salariés et le secteur d'activité, 2017.....	60
Tableau 52. Répartition des salariés selon la taille des établissements (secteur privé) dans les départements occitans, 2017	61
Tableau 53. Répartition des salariés selon la taille des établissements et selon le secteur d'activité en 2017.....	62
Tableau 54. Répartition des licenciements économiques notifiés en 2020 par les entreprises occitanes de 10 à 49 salariés selon le secteur d'activité et selon le nombre de licenciements	63
Tableau 55. Les accidents du travail (AT), taux de fréquence et taux de gravité selon les tranches d'effectif des entreprises occitanes en 2019	65
Tableau 56. Taux de fréquence* des accidents du travail (AT) avec arrêt dans les entreprises occitanes selon les zones d'emplois et par tranche d'effectif en 2019.....	66
Tableau 57. Taux de fréquence* des accidents du travail (AT) avec arrêt dans les entreprises de moins de 50 salariés selon les zones d'emplois et par tranche d'effectif détaillée en 2019.....	67
Tableau 58. Taux de gravité* des accidents du travail (AT) dans les entreprises de moins de 50 salariés selon les zones d'emplois et par tranche d'effectif en 2019	68
Tableau 59. Taux de gravité* des accidents du travail (AT) avec arrêt dans les entreprises de moins de 50 salariés selon les zones d'emplois et par tranche d'effectif détaillée en 2019.....	69

Tableau 60. Les maladies professionnelles avec arrêt (MP), taux de fréquence et taux de gravité selon les tranches d’effectif des entreprises occitanes en 2019	71
Tableau 61. Taux de fréquence* des maladies professionnelles (MP) avec arrêt dans les entreprises de moins de 50 salariés selon les zones d’emplois et par tranche d’effectif en 2019.....	72
Tableau 62. Taux de gravité* des maladies professionnelles (MP) avec IPP dans les entreprises de moins de 50 salariés selon les zones d’emplois et par tranche d’effectif en 2019.....	73
Tableau 63. Sex-ratio parmi des personnes ayant un emploi en Occitanie et par départements selon les grands secteurs d’activité.....	74
Tableau 64. Sex-ratio parmi des personnes ayant un emploi en Occitanie et par zone d’emploi selon les grands secteurs d’activité.	75
Tableau 65. Établissements assujettis à l’obligation d’emploi de travailleurs handicapés et nombre de travailleurs concernés en 2018 en Occitanie et par département.....	77
Tableau 66. Évolution des nombres d’accord d’entreprise par thème entre 2017 et 2019, pour les entreprises en général et celles de moins de 50 salariés.....	82
Tableau 67. Indicateurs de l’état de santé des salariés en 2018, 2019 et 2020 par département : incidences des rentes pour accident de travail ou maladie professionnelle, pensions pour invalidité 1 ^{ère} catégorie, arrêts de travail de plus de 60 jours.....	83
Tableau 68. Nombre et proportion de salariés déclarés inaptes selon leurs caractéristiques. .	84
Tableau 69. Répartition des salariés déclarés inaptes par département.	85
Tableau 70. Répartition des salariés déclarés inaptes par zone d’emploi.	85
Tableau 71. Répartition des principales ALD selon le genre et l’âge en Occitanie en 2018.....	86
Tableau 72. Accompagnement dans le domaine PDP des assurés du régime général (y compris travailleurs indépendants depuis 2020) en arrêt de travail (quel que soit le type d’arrêt de travail) et présentant des difficultés à leur reprise d’activité professionnelle du fait de leurs problèmes de santé et/ou de leur handicap.....	90
Tableau 73. Taux d’emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans selon le sexe dans les 25 zones d’emploi d’Occitanie et en France métropolitaine en 2017	94
Tableau 74. Taux d’emploi des femmes de 15-64 ans selon l’âge dans les zones d’emploi en 2017.....	95
Tableau 75. Effectif des salariés et pourcentage selon le genre dans les zones d’emploi d’Occitanie en 2017	96
Tableau 76. Pourcentages de femmes parmi les personnes ayant un emploi dans les départements selon le secteur d’activité en 2017.....	98
Tableau 77. Répartition des femmes ayant un emploi selon le secteur d’activité dans les départements d’Occitanie en 2017 (en %)	99
Tableau 78. Pourcentage de femmes parmi les personnes ayant un emploi dans les départements selon la catégorie socio-professionnelle en 2017	100
Tableau 79. Répartition des accidents du travail selon le genre dans les zones d’emploi d’Occitanie en 2019	102

Tableau 80. Indice de fréquence des maladies professionnelles des salariés du régime général selon le genre dans les zones d'emploi d'Occitanie en 2019.....	103
Tableau 81. Nombre de bénéficiaires de l'OETH des établissements de 20 salariés ou plus selon le genre dans les départements d'Occitanie en 2018	104
Tableau 82. Répartition des principales ALD des femmes âgées de 15-64 ans et part de ces ALD sur l'ensemble des ALD des personnes âgées de 15-64 ans en Occitanie en 2018.....	105

LES GRAPHES

Graphe 1. Répartition (en %) des principales ALD des personnes âgées de 15-64 ans en Occitanie en 2018.....	51
Graphe 2. Évolution du taux d'emploi des travailleurs handicapés entre 2016 et 2018 en Occitanie par secteur d'activité	78
Graphe 3. Évolution du nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés entre 2016 et 2018 en Occitanie par classe d'âge	79
Graphe 4. Répartition (%) par type de contrat des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés par département en 2018.....	80
Graphe 5. Répartition par temps de travail des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés par département en 2018.....	81
Graphe 6. Évolution des types de visites médicales en service de santé au travail entre 2018 et 2020	91
Graphe 7. Évolution du nombre de préconisations d'aménagement de postes pour 10 000 salariés suivis entre 2018 et 2020	92

ANNEXES

LE SECTEUR LIÉ AUX ACTIVITÉS SPORTIVES

Zones d'emploi	Activités de clubs de sports	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	Autres activités liées au sport
Agde-Pézenas			
Albi	195		
Alès-Le Vigan			
Auch			
Bagnols-sur-Cèze			
Béziers	220		
Cahors			
Carcassonne-Limoux	122		387
Castelsarrasin-Moissac	224		
Castres-Mazamet	448		
Figeac-Villefranche			
Foix-Pamiers			
Mende			
Millau			
Montauban	214		
Montpellier			
Narbonne	324		
Nîmes	177		
Nord-du-Lot			
Perpignan			656
Rodez		286	
Saint-Gaudens	158		
Sète			
Tarbes-Lourdes	180		
Toulouse	143	97	

Annexe 2. Taux de gravité des accidents du travail (Régime général), en 2019, par secteur d'activité détaillé (Naf niveau 5) et par zone d'emploi en Occitanie.

Zones d'emploi	Installation eau et gaz en tous locaux	Couverture par éléments	Isolation	Revêtement sols et murs	Construction autres bâtiments	Plâtrerie	Étanchéité	Montage structures métalliques	Démant. d'épaves	Activités soutien lié aux bâtiments	Routes et autoroutes	Maçonnerie générale et gros œuvre	Démolition	Charpente	Installation équipements thermiques +	Fabrication béton	Fabrication ouvrage béton, ciment, plâtre
Agde-Pézenas	17,9	16,5															
Albi			18,0	14,2													
Alès-Le Vigan																	
Auch					9,5												
Bagnols-sur-Cèze						21,6	16,6										
Béziers																	
Cahors																	
Carcassonne-Limoux										19,8							
Castelsarrasin-Moissac			21,0														
Castres-Mazamet																	
Figeac-Villefranche											9,8	5,6					
Foix-Pamiers														19,7			
Mende															17,8		
Millau		8,8															
Montauban																9,4	
Montpellier																	37,5
Narbonne																	
Nîmes			14,4			15,5		12,1									
Nord-du-Lot		5,7										4,6					
Perpignan																	
Rodez						10,3											
Saint-Gaudens				14,4													
Sète														18,3			
Tarbes-Lourdes				9,6	13,9												
Toulouse									8,1				8,1				

Annexe3. Liste des 30 affections de longue durée (ALD 30) qui donnent lieu à une exonération du ticket modérateur

1. Accident vasculaire cérébral invalidant
2. Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques
3. Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques
4. Bilharziose compliquée
5. Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves ; cardiopathies congénitales graves
6. Maladies chroniques actives du foie et cirrhoses
7. Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immunodéficience humaine
8. Diabète de type 1 et diabète de type 2
9. Forme grave des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave
10. Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères
11. Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves
12. Hypertension artérielle sévère
13. Maladie coronaire
14. Insuffisance respiratoire chronique grave
15. Lèpre
16. Maladie de Parkinson
17. Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé
18. Mucoviscidose
19. Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif
20. Paraplégie
21. Périarthrite noueuse, lupus érythémateux aigu disséminé, sclérodermie généralisée évolutive
22. Polyarthrite rhumatoïde évolutive grave
23. Psychose, trouble grave de la personnalité, arriération mentale
24. Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives
25. Sclérose en plaques
26. Scoliose structurale évolutive (dont l'angle est égal ou supérieur à 25 degrés) jusqu'à maturation rachidienne
27. Spondylarthrite ankylosante grave
28. Suites de transplantation d'organe
29. Tuberculose active
30. Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique.